



**ÉCOLE
NATIONALE
DES CHARTES**

**RAPPORT DU JURY
SUR
LE CONCOURS D'ENTRÉE 2012**

7 décembre 2012

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
---------------------------	---

CONCOURS D'ENTRÉE EN PREMIÈRE ANNÉE

I. Épreuves écrites de la section A

1. Composition française	7
2. Histoire du Moyen Âge	9
3. Histoire moderne	10
4. Version latine	13
5. Thème latin	16
6. Version grecque	23
7. Version anglaise	25
8. Version allemande	27
9. Version espagnole	29

II. Épreuves écrites de la section B

1. Composition française	32
2. Histoire moderne	32
3. Histoire contemporaine (épreuve d'histoire de la BEL)	35
4. LVE 1 : commentaire et traduction (épreuve de la BEL)	35
5. Version latine	36
6. Version grecque	38
7. Géographie de la France	40
8. Histoire des arts	41
9. Histoire du Moyen Âge	42
10. LVE 2 : version anglaise	44
11. LVE 2 : version allemande	47
12. LVE 2 : version espagnole	50
13. LVE 2 : version italienne	52

III. Épreuves orales des sections A et B

1. Histoire du Moyen Âge (section A)	54
2. Histoire du Moyen Âge (section B)	55
3. Histoire moderne (section A)	56
4. Histoire moderne (section B)	57
5. Histoire contemporaine (section A)	58
6. Histoire contemporaine (section B)	60
7. Histoire des arts (section B)	62
8. Géographie de la France (section B)	63
9. Version latine (sections A et B)	64
10. Version grecque (section B)	66
11. Version anglaise (sections A et B)	66

12. Version allemande (sections A et B).....	67
13. Version espagnole (sections A et B).....	68
14. Version italienne (section B)	69
CONCOURS D’ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE	70
STATISTIQUES.....	72

N.B : toutes les notes figurant dans les pages suivantes sont exprimées sur 20.

INTRODUCTION

La session 2012 du concours d'entrée de l'École nationale des chartes a été marquée par deux évolutions différentes.

Les débouchés offerts aux candidats se sont élargis. D'une part, vers les instituts d'études politiques (IEP). Dans la dynamique créée par la Banque d'épreuves littéraires (BEL), les IEP d'Aix-en-Provence, de Lille, de Lyon, de Rennes et de Toulouse ont ouvert aux candidats au concours d'entrée en première année (sections A et B) de l'École des chartes la voie d'accès en première année de master qu'ils avaient créée en 2010 au bénéfice des candidats de la BEL.

D'autre part, vers l'École du Louvre. En effet, l'École du Louvre et l'École des chartes ont conclu en 2012 un partenariat permettant aux lauréats des deux établissements de suivre sur plusieurs années un double cursus : les bénéficiaires de cet accord pourront ainsi acquérir de solides connaissances en histoire de l'art et sur le patrimoine écrit et se préparer dans les meilleures conditions au concours de conservateur du patrimoine.

Dans le même temps, le nombre de postes offerts au concours 2012 a malheureusement connu une baisse significative. Seulement 20 postes ont été ouverts au concours d'entrée, alors que 30 lauréats avaient été admis en 2010 et 25 en 2011. Il s'agit du plus bas niveau atteint depuis trente ans. Ces 20 postes se répartissaient comme suit :

- concours d'entrée en première année : 19 postes, à savoir 12 postes en section A et 7 postes en section B ;
- concours d'entrée en deuxième année : un poste.

Concours d'entrée en première année

Organisation des épreuves

Les épreuves écrites d'admissibilité spécifiques au concours d'entrée de l'École des chartes se sont déroulées les vendredi 27 avril, mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 mai 2012, dans onze centres en France (Paris, Basse-Terre, Bordeaux, Dijon, Lille, Lyon, Nîmes, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse).

Les candidats de la section B ont par ailleurs passé les deux épreuves communes de la BEL, le mercredi 18 avril 2012 (pour la composition d'histoire) et le jeudi 19 avril (pour la version et le commentaire en LVE1).

Les épreuves orales d'admission ont eu lieu à Paris du mardi 19 juin au vendredi 29 juin 2012. Les résultats ont été publiés le 12 juillet 2012.

Évolution du nombre de candidats

Le nombre de candidats a continué à progresser : 246 candidats se sont inscrits en 2012 au concours d'entrée en première année, contre 207 en 2011 et 189 en 2010. Cette augmentation porte sur la section B (182 candidats en 2012, contre 142 en 2011 et 119 en 2009), alors que le nombre de candidats en section A se maintient par rapport à l'année précédente (64 candidats en 2012, contre 65 en 2011 et 70 en 2010). C'est donc bien l'adossement du concours d'entrée à la BEL qui explique cette hausse. Cette dernière est concomitante à celle qui a été enregistrée dans les autres concours littéraires.

Si l'on soustrait les candidats inscrits qui n'ont pas concouru (3 personnes en section A et 4 en section B) et ceux qui n'ont concouru en section B qu'au titre des deux épreuves BEL (26 personnes), 213 candidats ont passé les épreuves écrites propres de l'École des chartes : 61 en section A et 152 en section B. 174 avaient concouru dans les mêmes conditions en 2011 (63 en section A et 111 en section B). La progression d'une quarantaine de candidats en section B s'explique en partie par l'ouverture de deux classes préparatoires supplémentaires en 2012 (au Lycée Édouard-Herriot à Lyon et au Lycée Montaigne à Bordeaux) et par l'attrait suscité par ce concours auprès de khâgneux Ulm et Lyon (voir *infra* tableau sur les classes d'origine des candidats de la section B)

Admissibilité et admission

En section A, 28 candidats ont été déclarés admissibles, pour 12 postes ouverts ; le dernier admissible a obtenu une moyenne de 10,17 à l'issue des six épreuves écrites. En section B, le jury a retenu 21 admissibles, pour 7 postes ouverts ; le dernier admissible justifiait d'une moyenne de 12,17. Les sous-admissibles ont été respectivement au nombre de 3, en section A, (dont les moyennes s'échelonnaient entre 9,92 et 9,67) et de 14, en section B (pour des moyennes allant de 12 à 11,5).

En section A, le lycée Henri IV a confirmé ses excellents résultats, avec 20 candidats admissibles sur 28 et 10 admis sur 12. Le lycée Pierre de Fermat (Toulouse) a envoyé 7 élèves admissibles, parmi lesquels 2 ont intégré l'École des chartes. Un candidat admissible venait du Lycée Fustel-de-Coulanges (Strasbourg).

En section B, les résultats ont démontré la très bonne tenue des lycées qui assurent une préparation spécifique à ce concours : 16 des 21 admissibles étaient issus d'une préparation Chartes B, ainsi que 5 lauréats sur 7, selon la répartition suivante : 2 lauréats pour le lycée Édouard-Herriot (Lyon), un lauréat respectivement pour les lycées Camille-Guérin (Poitiers), Chateaubriand (Rennes) et Fustel-de-Coulanges (Strasbourg).

Ils ont aussi confirmé que cette voie est accessible à des khâgneux qui disposent d'une bonne culture historique. En effet, quatre admissibles étaient issus d'une khâgne A/L et trois d'entre eux ont été admis. Les trois étaient parisiens (lycées Henri IV et Janson-de-Sailly) et avaient suivi la préparation aux deux épreuves spécifiques du concours de l'École des chartes (histoire médiévale et histoire moderne) qu'organise le lycée Henri IV au bénéfice des lycéens franciliens qui le souhaitent. Il est à noter qu'un lauréat issu d'une khâgne A/L a été admis par ailleurs à l'ENS et a choisi de rejoindre la rue d'Ulm. En fin de compte, ce sont deux khâgneux A/L qui ont intégré l'École des chartes en 2012.

Répartition des classes d'origine
des candidats à la section B en 2012

Classes	Inscrits		Présents		Admissibles		Admis		Intégrés	
Chartes B	113	62,09%	111	73,03%	16	76,19%	4	57,14%	5	71,43%
Ulm A/L	26	14,29%	17	11,18%	4	19,05%	3	42,86%	2	28,57%
ENS Lyon	39	21,43%	21	13,82%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Autres	4	2,20%	3	1,97%	1	4,76%	0	0,00%	0	0,00%
Total	182	100,00%	152	100,00%	21	100,00%	7	100,00%	7	100,00%

Candidats boursiers

Le concours 2012 confirme le recrutement social diversifié de l'École des chartes, sans quota. En effet, près d'un élève sur deux qui a rejoint l'établissement grâce au concours d'entrée en première année était boursier (9 lauréats sur les 19 postes ouverts). C'est en section A que la part des boursiers est la plus importante : 7 lauréats pour 12 postes ouverts, contre 2 lauréats pour 7 postes en section B.

Part des boursiers au concours d'entrée en première année

	Inscrits	Admissibles	Intégrés
2010	34,92%	30,64%	31,03%
2011	32,88%	32,07%	33,33% *
2012	38,21%	40,82%	47,37%

*. Le lauréat du concours d'entrée en 2^e année étant lui-même boursier, les boursiers représentaient, en 2011, 36% des nouveaux élèves.

Perspectives pour 2013

En application de l'arrêté du 13 avril 2012, la session 2013 verra la mise en place de nouvelles modalités d'interrogation :

- en sections A et B, en histoire et pour les épreuves orales de langues vivantes étrangères ;
- en section B, avec l'adoption d'une épreuve de version latine et de version grecque commune avec l'ENS Ulm et du programme de géographie de l'épreuve de l'ENS Ulm.

Le rétablissement des épreuves de version latine sans dictionnaire, en section A, interviendra en 2014.

L'École des chartes a renouvelé par ailleurs son accord avec les IEP d'Aix-en-Provence, de Lille, de Lyon, de Rennes et de Toulouse pour favoriser le recrutement de jeunes issus des CPGE Chartes.

Concours d'entrée en deuxième année

L'épreuve d'admissibilité du concours d'entrée en deuxième année, en l'occurrence l'examen des dossiers des candidats, a eu lieu le lundi 14 mai 2012 et l'épreuve d'admission le mardi 12 juin 2012.

On enregistre une stabilité du nombre de candidats. 14 candidats étaient inscrits en 2012 (ils étaient 12 en 2010 et 15 en 2011), 4 ont été admissibles et un a été reçu (6 admissibles et un lauréat en 2011). Comme l'année dernière, la qualité des candidats et la diversité de leurs parcours antérieurs ont confirmé l'intérêt pour l'établissement de maintenir cette voie d'accès, même limitée à un poste.

I – ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION A

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Programme : Cette épreuve, commune aux sections A et B, est spécifique au concours d'entrée de l'École des chartes et ne relève pas de la Banque d'épreuves littéraires (BEL). Elle ne fait officiellement l'objet d'aucun programme. Toutefois, le jury du concours de l'École des chartes veille à choisir un sujet en rapport avec l'un des thèmes mis au programme des ENS pour l'épreuve de composition française de la BEL.

Sujet :

« Dans *Pourquoi lire les classiques* (trad. française 1993), Italo Calvino écrivait : « Les classiques sont des livres que la lecture rend d'autant plus neufs, inattendus, inouïs, qu'on a cru les connaître par ouï-dire. »

Sans vous limiter à la littérature, mais en pensant aussi à d'autres arts comme la peinture ou le cinéma, vous analyserez et commenterez cette affirmation du grand écrivain italien. »

Que voulait dire la phrase de Calvino ? Tout simplement qu'il arrive bien souvent que l'on entende parler, en bien ou en mal, d'une œuvre qu'on ne connaît pas encore. De ce fait, on en connaît parfois, malgré nous, le dénouement, tel aspect ou quelques grandes lignes : on ne la connaît (on croit la connaître) que par ouï-dire.

Or, lorsque nous lisons nous-mêmes ou regardons telle œuvre célèbre, nous sommes à même de *découvrir* ce que l'on ne nous avait pas annoncé, ou ce que des propos lus ou entendus avaient éventuellement simplifié, voire déformé. C'est ce que l'auteur d'une copie exprimait en ces termes : « Bien loin de voir ce qu'il a lu ailleurs sur le classique qu'il est en train de lire, le lecteur l'appréhende avec des yeux uniques ». En effet lorsque, par exemple, nous découvrons pour la première fois *Job raillé par sa femme* de Georges de La Tour au musée d'Épinal, si nous n'en avons vu jusqu'alors que des reproductions au format d'une carte postale, nous sommes surpris par les vraies dimensions de la toile, par ses couleurs et sa « vraie » ombre, et nous faisons ainsi l'expérience de ce dont parle Italo Calvino, la reproduction étant une des formes de l'*ouï-dire*.

Il en va de même si nous avons lu ou entendu un résumé de *La Chartreuse de Parme* et que nous lisons plus tard ce roman (comme on le voit, le mot « classiques » était à entendre ici en un sens large). Quel résumé, en effet, aurait pu nous parler des « sublimes beautés » du lac de Côme qui charment la comtesse Pietranera et emplissent Fabrice de bonheur ? Ou encore de l'étrange rencontre de la Sanseverina avec Ferrante Palla ? Ce ne sont là, bien évidemment, que des exemples. Il importait de dire que, si l'on a cru « connaître par ouï-dire » un livre, un tableau ou un film, on éprouve bien souvent une heureuse surprise en les découvrant personnellement, car l'expérience que nous pouvons avoir des classiques de l'art et de la littérature est expérience avec l'œuvre elle-même, relation personnelle créée par la lecture, l'observation ou la contemplation. Cela signifie que la connaissance indirecte (résumé, allusions) ne peut suffire, même si elle peut faire naître l'envie de découvrir une œuvre. L'auteur d'une copie a trouvé cette excellente comparaison : « un classique que nous n'avons pas encore lu est comme une personne dont on aurait entendu parler par d'autres, mais qu'on ne connaît pas avant de l'avoir rencontrée ».

Le fait que la lecture ait été un sujet particulièrement préparé, voire attendu, laissait prévoir des emprunts légitimes aux cours faits sur ce sujet. Toute la difficulté était, pour les candidats, d'en nourrir leur réflexion sans que cela l'envahisse au point de la détourner du sujet.

Ces derniers pouvaient-ils raisonnablement supposer que le jury attendait d'eux la démonstration de cette évidence : pour bien connaître une œuvre, mieux vaut la lire (ou la regarder) ? Pourtant, nombreux sont ceux qui se sont limités à cela, sans faire sa place à l'impression de nouveauté et d'inouï dont parle Calvino.

Trop de candidats, d'autre part, ont cru que le sujet appelait une définition de la notion de classique, ce qui n'était pas le cas, à tout le moins pas dans un premier temps. Il fallait tout d'abord commenter la formule de Calvino et en examiner le bien-fondé avant de formuler éventuellement des réserves ou des nuances.

Au fil des rapports, le jury a répété son souhait de voir les candidats faire la preuve de leur capacité à illustrer leur réflexion d'exemples qui leur soient personnels. Les œuvres au programme pour le concours B, et les exemples utilisés par les professeurs pour les candidats au concours A, servent à illustrer une réflexion théorique. Il appartient donc aux candidats de puiser dans leurs propres connaissances afin d'étayer leur démonstration et de montrer ainsi qu'ils ne récitent pas un cours, mais qu'ils l'ont assimilé et en nourrissent leur exposé personnel. Le choix d'exemples est d'autant plus facile que le jury propose toujours des sujets pour lesquels les exemples peuvent être choisis dans des domaines variés : la littérature, mais également la musique, la peinture, le cinéma, la photographie, etc. Même si les candidats avaient été frappés de la justesse des remarques de Daniel Arasse sur *La Joconde*, il est difficile de croire qu'ils ne connaissaient aucun autre tableau auquel ils auraient pu transposer ces remarques. Ils auraient ainsi fait la preuve qu'ils avaient compris la portée des propos de l'historien d'art. À ce sujet, le jury a tendance à valoriser une copie dont l'auteur ne se réfère pas seulement à des livres, mais également à des œuvres d'art ou à des films.

Comme d'habitude, certaines copies contenaient beaucoup de fautes. Bien évidemment, toutes n'ont pas la même gravité : oublier (ou ignorer) que tel mot s'écrit avec deux *f* ou deux *n* est une faute sans grande importance ; par contre, écrire le participe passé d'un verbe comme s'il s'agissait d'un infinitif ou inversement est une faute qui produit un très mauvais effet sur le lecteur et ne peut qu'entraîner une pénalité, surtout si elle se reproduit dans une même copie. Il paraît donc souhaitable que les candidats les plus prolixes s'abstiennent de composer des copies trop longues que, la plupart du temps, ils n'ont pas le temps de relire.

Il convient de souligner enfin que le jury a eu le plaisir, cette année encore, de lire de bonnes et même d'excellentes copies, s'intéressant au sujet, construites avec rigueur, claires et dénuées de jargon.

La moyenne des notes pour les candidats du concours A (10,08) est en hausse par rapport aux années précédentes (9,76 en 2011 et 9,06 en 2010), le jury ayant délibérément ouvert l'éventail des notes et généreusement noté les copies supérieures à la moyenne. Il a procédé de même pour les candidats du concours B ; malheureusement la proportion importante de copies indigentes, cumulant une mauvaise orthographe, une expression pauvre ou incorrecte, et une incapacité à exposer clairement un raisonnement argumenté a maintenu la moyenne à un niveau assez bas (8,99), malgré la présence de quelques copies de très bon niveau.

Jury : Mme Isabelle DIU, conservateur général des bibliothèques (bibliothèque littéraire Jacques-Doucet) ; Mme Élisabeth PARINET, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. François de SAINT-CHERON, maître de conférences à l'Université Paris IV-Sorbonne.

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme : 1. Enseignement et culture écrite dans la Chrétienté occidentale du XII^e au XV^e siècle ; 2. Rois, princes, seigneurs dans le royaume de France (X^e-XII^e siècles).

Sujet : Enseignement du droit et culture juridique dans la Chrétienté occidentale du XII^e au XV^e siècle (dissertation).

Le tirage au sort a assigné à l'épreuve d'histoire médiévale pour la deuxième année consécutive la question sur l'enseignement et la culture écrite avec comme modalité la dissertation. Le choix du jury s'est porté sur un sujet classique, « Enseignement du droit et culture juridique dans la Chrétienté occidentale du XII^e au XV^e siècle ».

Pour les 61 copies corrigées, la moyenne s'établit à 9,82, soit en progression par rapport aux deux dernières années. La répartition des notes fait apparaître de grandes distorsions avec un lot très médiocre voire faible de copies (15 copies entre 04 et 07), un fort contingent de copies (16) notées 8 et 9, le reste (30 copies) ayant obtenu ou dépassé la moyenne : parmi elles, cinq sont au-dessus de 15 (une seule copie se situe à 17), dix-sept copies ont été notées de 12 à 14, contre huit 10 ou 11.

D'une manière générale, les copies souffrent toujours, malgré les progrès accomplis par rapport aux années précédentes, de lacunes en matière méthodologique, notamment dans la présentation du sujet : trop de devoirs se contentent d'une introduction passe partout, sans véritable problématique, le mot « évolution » ayant sous la plume de beaucoup la valeur d'un sésame qui autorise même l'absence d'annonce de plan. La conclusion est également souvent négligée, quand elle n'est pas tout simplement bâclée en une ou deux lignes d'aucun intérêt. On ne dira jamais assez l'importance de ces deux parties dans la rhétorique de la dissertation.

Le jury n'attendait pas de plan type. La dimension temporelle du sujet devait toutefois être mise en valeur afin que soit bien prise en compte l'ensemble de la chronologie proposée. Ce ne fut malheureusement pas le cas dans nombre de copies qui ont centré leur propos principalement, voire exclusivement sur les XII^e et XIII^e siècles, au détriment de la fin du Moyen Âge, passée sous silence ou expédiée en des développements bien trop rapides ou superficiels. Il est toute de même surprenant que les noms de Balde et de Bartole, par exemple, soient ignorés de la plupart des copies, et que le mouvement de créations d'universités aux XIV^e et XV^e siècles, dans lesquelles le droit occupait la première place, n'a souvent donné lieu à aucun développement.

Le sujet invitait à insister sur la place grandissante du droit en Occident au cours de la période considérée, d'en préciser les raisons (demande sociale, économique, politique, justification des pouvoirs), d'analyser les conditions de son « renouveau » au XII^e siècle, tout en discutant, ce que les bonnes copies ont fait, de la pertinence de la notion de renouveau, de montrer en quoi la création et le développement des universités, sous l'impulsion des pouvoirs laïcs aux XIV^e et XV^e siècles, avaient aidé à l'apparition de ces hommes nouveaux que sont les hommes de lois. Sur ce point, la culture juridique qui imprègne de plus en plus la société aurait pu être éclairée à partir des bibliothèques dont le contenu a fait ces dernières années l'objet de nombreuses publications, ou encore à travers l'étude des manifestations symboliques des juristes (processions, tombeaux, habits). De même, la mise en évidence du caractère pratique du droit devait conduire à porter une attention aux notaires et à leurs écrits, au perfectionnement, tant dans l'Église que dans l'État, des procédures juridiques et administratives, en France aux styles coutumiers – le droit ne se limite pas au seul droit romano-canonique –, et en Angleterre à la Common Law et aux structures particulières de son enseignement (Inns of Court). Cette place grandissante des juristes, notamment auprès des

princes, n'est pas allée sans contestation et on pouvait attendre des candidats qu'ils évoquent les critiques dont les légistes, « idiots politiques », ont fait l'objet de la part des théologiens au XIV^e siècle.

Les bonnes copies ont su mettre en perspective ces différentes dimensions du sujet, en englobant l'ensemble de la chronologie et en étant attentifs aux sources et aux travaux récents.

Pour ce qui concerne la forme, un nombre trop élevé de copies multiplient les fautes grammaticales (fautes d'accord notamment) et les fautes d'orthographe, y compris pour des mots spécialisés ou des noms propres (« Orlean », « Anger », « chancellerie », « privilège du fore », « chrétient » ou « chréthien », « soucis », « soutient »). La maîtrise imprécise du vocabulaire spécialisé est à l'origine de réflexions inexactes, en particulier quand le candidat ne connaît pas la différence entre « judiciaire » et « juridique ». Les lacunes dans les connaissances conduisent aussi à des développements erronés – ainsi la confusion entre droit romain et droit canon, ou entre université et faculté – ou à des affirmations fausses qui attribuent à Frédéric Barberousse la fondation de l'université de Naples et à Frédéric II la Constitution Authentica « Habita ».

Dans le rapport de 2010, le jury insistait sur l'importance des lectures qui devaient venir en complément du cours magistral. Le constat est toujours valable en 2012. Si, à l'évidence, certains candidats ont bien suivi le conseil, beaucoup ne l'ont pas assimilé. Rappelons que, aussi bien mené qu'il soit – et nous savons qu'il l'est –, le cours magistral ne peut en effet suffire s'il n'est prolongé de lectures. Dans le cas présent, la lecture de quelques manuels spécialisés et monographies, voire d'articles facilement accessibles, s'avère indispensable.

Jury : Mme Anne-Marie HELVETIUS, professeur à l'Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis ; M. Olivier MATTEONI, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; Mme Elisabeth LALOU, professeur à l'Université de Rouen.

3. HISTOIRE MODERNE

Programme : 1. Réforme protestante et réforme catholique en France de François I^{er} à Louis XIV ; 2. Relations et conflits internationaux entre les puissances européennes au XVIII^e siècle.

Sujet : commentaire de document

Théodore de Bèze, *Traité des vraies, essentielles et visibles marques de la vraie église catholique*,
La Rochelle-Genève, 1592.
Dédicace à Henri IV, Genève, 12 août 1591

(...) La Religion étant aujourd'hui le seul prétexte duquel les auteurs, entremetteurs et fauteurs de ces malheureuses guerres civiles colorent leurs malheureux desseins, je dis, Sire, que Votre Majesté n'a point aujourd'hui d'affaires qui lui touchent de plus près, et quant à la gloire de Dieu, et quant à la tranquillité de son Royaume, ni auxquelles elle doive plus souvent et plus soigneusement penser qu'à demander à Dieu de bonne heure les moyens de mettre une bonne et chrétienne fin à ce malheureux trouble, consumant votre Royaume le plus grand et florissant du monde (...).

Mais c'est ici que Satan emploie et emploiera toutes ses cautelles¹, à sa manière accoutumée,

¹ ruses.

pour sous l'apparence de réunir les hommes avec Dieu, rappeler à soi ceux que Dieu en avait retiré, et sous le nom de la paix de l'Église, redresser son règne de ténèbres, et gagner par une subtilité de mélange ce qu'il n'a pu obtenir par aucune violence et toutes sortes de cruautés, voire jusques aux plus barbares et manifestation contraires à tout droit divin et humain (...).

C'est ici, Sire que Votre Majesté doit tenir la main la plus raide, ne souffrant que les deux piliers qui ont soutenu les Églises Françaises contre tels et si rudes orages durant les plus grandes persécutions, sous votre protection et par la constance que Dieu vous a donnée, soient tant soit peu ébranlés sous la majesté royale que le Seigneur vous a si miraculeusement accrue. Bref, à ce qu'un seul article de notre confession de Foi ni de l'essence de l'administration et discipline ecclésiastique, ni de la façon extérieure, sans grandes et saintes considérations, ne soit aucunement altéré sous couleurs de faire un mélange des deux Religions : n'étant cela nullement tolérable, sinon ès points esquels notoirement les deux Religions s'accordent avec la parole de Dieu et dont il ne faut disputer.

(...) Et suis contraint, Sire, par ma conscience, de supplier très humblement Votre Majesté me supporter selon sa bonté accoutumée si, pressé de vérité dont je sais que vous êtes amateur sur toutes choses, je rappelais ici ce qu'autres fois j'ai répondu au feu Cardinal de Lorraine en la conférence de Poissy, touchant ce malheureux Concordat passé entre le pape Léon X et le feu grand Roi François, grand oncle maternel de Votre Majesté, à savoir que l'un avait vendu en très mauvaise conscience ce qui n'était pas sien, et l'autre, trompé par très mauvais conseil, avait reçu ce qu'on ne pouvait vendre. A quoi j'ajouterai maintenant avec le congé de Votre Majesté qu'il y a très grande apparence que s'il y a eu chose qui ait depuis attiré tant de malheurs sur la France en général, et spécialement sur la race de ce grand Roi, ayant laissé si belle lignée et finie en moins de quarante-trois ans, sont les horribles profanations, non sans intolérables simonies et infinis sacrilèges advenus ès charges ecclésiastiques et en l'administration des biens destinés aux pauvres et à autres usages sacrés.

C'est pourquoi, Sire, au nom de Dieu (qui est infiniment offensé par tels abus) et comme très humble serviteur de Votre Majesté, je la supplie très humblement de ne se polluer nullement par telles provisions, contraires à tout droit divin et humain, mais qu'il lui plaise s'enquérir, quant à ceux de notre Religion, de ce qui fut arrêté au synode de La Rochelle l'an 1570 en la présence des Majestés de la feu Reine votre mère et la votre, et des Princes, Seigneurs et Gentilshommes et autres de toutes qualités. (...)

Si on considère quelle est la malveillance des uns contre nous et l'endurcissement de plusieurs, bref, combien le monde est adversaire de la vérité, étant notamment chose indubitable que l'évêque de Rome, quand le reste serait d'accord, remuera plutôt ciel et terre que de consentir à une conférence en laquelle il ne soit juge et partie, voire même quand on aurait dressé une Religion mêlée des deux, dont le Seigneur nous veuille garder, je confesse, Sire, à mon grand regret, qu'il n'y a que fort peu d'espérance d'obtenir ce qui est tant souhaitable. Mais qui sait, si en nous convertissant au Seigneur pour l'invoquer en esprit et en vérité, lui qui n'a jamais accoutumé de déployer plus évidemment sa très grande vertu que lorsque tous moyens humains défont, jetant son œil gracieux sur ses pauvres enfants, et tant sur vous que sur votre Royaume, tancera ces vents si furieux et cette mer tant écumeuse pour la rendre calme et amener sa pauvre nacelle au port en un instant comme il a fait tant de fois ? (...) Qui empêchera que les plus animés contre nous, ainsi qu'on ne les contraint d'adhérer à nous, tolèrent aussi leurs pauvres compatriotes, sans troubler leurs consciences sur lesquelles ils n'ont aucun droit ? et que par ce moyen la pauvre France, patrie commune, au lieu de se précipiter ès griffes de ces barbares étrangers qui se repaissent de son sang depuis tant d'années, puisse respirer en attendant que ce grand Dieu, plein de miséricorde, fasse la grâce à la France, devenue plus sage à ses dépens, de nous rencontrer tous sous votre heureuse et paisible domination, en unité de foi et de vraie connaissance du Fils de Dieu, soit que nous soyons les dévoyés, comme ils estiment, soit qu'eux-mêmes soient hors du chemin, comme nous le croyons.

Théodore de BÈZE. *Correspondance*, t. XXXII (1591), recueillie par Hippolyte Aubert, publiée par Alain Dufour, Béatrice Nicollier et Hervé Genton (« Travaux d'Humanisme et Renaissance », 460). Genève, Droz, 2009, p. 135-152.

Le sort a fait que, comme pour le concours B, l'épreuve écrite a été un commentaire de document sur la question d'histoire religieuse au programme. Soixante copies ont été corrigées par le jury, avec une moyenne de 09,27, des notes allant de 04 à 16, et 29 copies à 10 et plus. Il n'y a pas de variation importante par rapport au concours 2011, qui parvenait à la même moyenne. Les correcteurs ont apprécié une grande qualité de rédaction, avec un style soutenu dans la grande majorité des copies. Les candidats ont aussi visiblement bénéficié d'une préparation de haut niveau qui leur a permis pour la plupart d'entre eux de maîtriser la chronologie, y compris de façon assez fine. Rares sont les copies qui n'explicitent pas au moins partiellement les nombreuses allusions du texte à des événements précis (colloque de Poissy, synode de La Rochelle par exemple) ou qui sont incapables de situer le texte dans la chronologie très complexe des années 1589-1593. Seulement une poignée de candidats a ainsi imaginé que Henri IV était déjà passé au catholicisme, ce qui évidemment entraînait un contre-sens complet pour l'interprétation générale du texte.

Le jury a apprécié les copies capables de traiter tous les aspects d'un texte très riche et de les organiser en un véritable commentaire. Une introduction claire avec une analyse correcte du texte, un plan équilibré, la capacité de contextualiser ont été valorisés. Les défauts principaux qui sont apparus à la correction des copies sont d'abord une certaine maladresse dans la technique du commentaire, y compris chez des candidats visiblement à l'aise sur le programme. Le commentaire se construit, aux yeux de nombre d'entre eux, comme une succession de fiches, où il s'agit de faire montre de ses connaissances quitte à oublier complètement le texte à expliquer. C'est ainsi que beaucoup de copies consacrent un copieux paragraphe, parfaitement hors-sujet, à la prédestination, prenant prétexte de la mention dans le texte des points de désaccord entre les deux confessions. Cette culture de la fiche doit impérativement être combattue, car elle a pénalisé des candidats indéniablement cultivés, mais qui ont omis de commenter le texte tant ils voulaient placer des développements bien mémorisés. Cela a aussi conduit à des interprétations hasardeuses qui forcent le sens du texte. Quand Bèze parle des "barbares étrangers" qui ravagent le royaume, certains candidats en ont profité pour parler des jésuites au lieu de mentionner l'intervention militaire espagnole. Paradoxalement donc, les connaissances du candidat peuvent le handicaper quand il ne sait pas les mettre au service du commentaire du document et quand elles lui font perdre de vue ses thèmes principaux. Certaines copies étaient incapables de faire ressortir avec vigueur les questions principales, la place de l'autorité royale dans l'Église dans le domaine disciplinaire comme théologique ou le choix entre concorde et tolérance, et se perdaient dans les détails. Cela a aussi souvent conduit à des conclusions très vagues et plates, qui se contentaient de résumer le devoir.

Autre défaut qui a été sanctionné, la naïveté qui consiste à vouloir évaluer objectivement le texte. Il ne sert à rien de faire un long développement sur les cruautés protestantes pour montrer que Bèze est partial quand il ne parle que des massacres catholiques. La critique historique est visiblement prise au premier degré par d'assez nombreux candidats. Or, l'essentiel dans un commentaire de texte, surtout pour un document de cette nature, est de comprendre la démarche de l'auteur, pas de la juger. C'est le principe même de la démarche historique, que les meilleurs des candidats savent déjà bien appliquer.

Jury : M. Bernard HOURS, professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon III ; M. Jean-Marie LE GALL, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; M. Alain TALLON, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

4. VERSION LATINE

Portrait d'Othon, ancien favori de Néron
et successeur éphémère de Galba en 69.

Non erat Othonis mollis et corpori similis animus. Et intimi libertorum seruatorumque, corruptius quam in priuata domo habiti, aulam Neronis et luxus, adulteria, matrimonia¹ ceterasque regnorum libidines auido talium, si auderet, ut sua ostentantes, quiescenti ut aliena exprobrabant, urgentibus etiam mathematicis, dum nouos motus et clarum Othoni annum obseruatione siderum adfirmant, genus hominum potentibus infidum, sperantibus fallax, quod in ciuitate nostra et uetabitur semper et retinebitur. Multos secreta Poppaeae mathematicos, pessimum principalis matrimonii instrumentum², habuerant : e quibus Ptolemaeus, Othoni in Hispania comes, cum superfuturum eum Neroni promississet, postquam ex euentu fides, coniectura iam et rumore senium Galbae et iuentam Othonis computantium persuaserat fore ut in imperium adscisceretur. Sed Otho tamquam peritia et monitu fatorum praedicta accipiebat, cupidine ingenii humani libentius obscura credendi. Nec deerat Ptolemaeus, iam et sceleris instinator, ad quod facillime ab eius modi uoto transitur.

Sed sceleris cogitatio incertum an repens : studia militum iam pridem spe successionis aut paratu facinoris adfectauerat, in itinere, in agmine, in stationibus uetustissimum quemque militum nomine uocans ac memoria Neroniani comitatus³ contubernalis appellando ; alios agnoscere, quosdam requirere et pecunia aut gratia iuuare, inserendo saepius querelas et ambiguos de Galba sermones quaeque alia turbamenta uulgi.

Tacite, *Historiae*, 1, 22-23

¹ Allusion aux mariages scandaleux et aux adultères de la cour de Claude et de Néron.

² Poppée, que Néron épousa après la mort d'Octavie, aurait eu recours à des moyens surnaturels pour parvenir à épouser Néron.

³ *Comitatus* : « escorte ». Il s'agit probablement d'une allusion à la garde prétorienne, qui accompagnait Néron dans ses voyages.

Ce texte des *Histoires*, 1, 22-23 présente un portrait en action du futur empereur de 69, depuis l'époque où il était l'un des favoris de Néron – et de Poppée –, jusqu'à celle où il s'apprête à succéder à Galba. De manière significative, plutôt que de parler d'Othon lui-même, Tacite évoque les influences qui s'exercent sur lui : esclaves, affranchis et astrologues. C'est seulement à la fin du texte que le personnage prend l'initiative d'intrigues auprès de ses soldats.

Le texte : si la syntaxe de la première phrase ne présente pas de difficultés, celle de la deuxième nécessite de la rigueur, ce dont bien peu de candidats ont été capables de faire preuve : beaucoup semblent s'être affolés et n'ont pas reculé devant le non-sens. Le résultat est bien souvent une phrase bancale en français.

Ligne 1

Mollis signifie efféminé. Il faut comprendre que la négation *non* porte aussi sur *similis* (« Othon n'avait pas l'esprit efféminé comme son corps »)

Lignes 2-4

Construction :

- 1) *intimi, habiti* : sujet et son apposition
- 2) *ostentantes* : autre apposition
- 3) *exprobrabant* : verbe principal
- 4) *adulteria --- libidines* : COD de *ostentantes*
- 5) *auido talium* (datif = *ei auido talium*), COS

6) *ut sua* et *ut aliena* sont symétriques (tous deux attributs de l'objet). Littéralement : « ils les lui montraient (les = la cour de Néron et autres COD) comme lui appartenant s'il faisait preuve d'audace, ils les lui reprochaient comme étant à autrui (= ils lui reprochaient de les abandonner à autrui) s'il restait inactif (*quiescenti*) ».

Pour le détail : *libertorum seruorumque* est un gén. partitif : « ceux de ses affranchis et de ses esclaves qui vivaient dans son intimité ».

Corruptius habiti : litt. : « tenus de manière plus corrompue » = habitués à plus de corruption. *Quam in --- domo* : « qu'il n'est d'usage chez un particulier » (critique indirecte de la cour impériale).

Ostentantes aulam... : *ostentare* est un fréquentatif : « lui faisaient miroiter ». *Luxus* : débauches. *Libidines* : dérèglements (propres à la monarchie, selon Tacite).

Ligne 4

Urgentibus... mathematicis : la phrase rebondit grâce à cet ablatif absolu. À la pression des affranchis et des esclaves s'ajoute celle des astrologues (sens courant de *mathematicus*, qui s'impose ici).

Lignes 5-6

Dum a parfois été confondu avec *tum*, ce qui rend la construction impossible. *Dum* marque la simultanéité et équivaut ici au gérondif « en annonçant ». *Nouos motus* : « nouveaux mouvements » est une traduction pour le moins vague. Il s'agit de bouleversements (politiques ou militaires) et non de révolutions astrales. *Obseruatione* : « en se fondant sur l'observation ».

Ligne 6

Genus est une apposition à *mathematicis*. *Infidum* : déloyal. *Sperantibus fallax* : litt. « trompeur pour ceux qui espèrent » = trompant les espérances.

Lignes 6-7

Quod... retinebitur (réflexion pessimiste où l'on reconnaît Tacite, si lucide quant aux contradictions humaines) : « qui sera toujours proscrit et toujours maintenu.... ». Dans certaines traductions, « sera retenu », pour *retinebitur*, est ambigu, surtout lorsque *uetare* est (mal) traduit par arrêter.

Lignes 7-8

Le substantif *secreta* désigne un lieu privé et retiré (appartements privés, boudoir) *Habuerant* : avaient accueilli. Pour *instrumentum* (voir note), on peut garder le sens d'instrument.

Lignes 8-12

Il faut bien identifier le verbe principal de cette phrase. Sujet : *Ptolemaeus* ; verbe :

persuaserat, suivi de l'infinitif *fore ut*. Litt. : « P. l'avait persuadé qu'il arriverait que... ». *In imperium adscisceretur* : « qu'il serait appelé à régner ».

Pour le détail :

- *cum promississet* : temporelle-causale signalant une première prédiction (*supersum* : survivre).

- *postquam... fides* : litt. : « après que la confiance eut été suscitée par l'événement ». Autrement dit : « une fois que l'événement eut donné confiance en ses prédictions ».

- *coniectura et rumore...* : deux ablatifs de moyen : « en se fondant sur des conjectures et la rumeur alimentée par ceux qui spéculaient sur... ».

Lignes 12-13

Il faut comprendre : *accipiebat (ea) tanquam praedicta...* : litt. : « il recevait cela comme des prédictions fondées sur la compétence et un avertissement des destins = accueillait cela comme des prédictions fondées... »

- *cupidine credendi...* : « selon un penchant propre à la nature humaine, qui la porte à croire plus volontiers au mystère ».

Lignes 13-14

Nec deerant... : « et P. n'était pas en reste, en se faisant déjà l'instigateur du crime ».

Lignes 15-18

Incertum (est) an repens : interrogation simple : « on peut douter que l'idée du crime lui vint soudainement ». La suite semble bien indiquer que non.

- *studia adfectauerat* : « il avait recherché la faveur ».

- *in stationibus* : « lors des étapes » (nous avons admis ici plusieurs traductions (comme : « dans les villes de garnison ») ; *memoria... appellando* (gérondif) : « en souvenir du temps où il accompagnait Néron, il les nommait ses camarades ».

- *agnoscere, requirere* sont des infinitifs de narration.

- *pecunia aut gratia iuuare* : « il les aidait avec de l'argent ou avec la faveur qu'il leur offrait ». *Inserendo... querelas* : « en glissant des plaintes au milieu de ses propos ».

- *quaeque... uulgi* : « et tout ce qui peut troubler la multitude ».

Les résultats ont été quelque peu décevants. Il est possible que le seul nom de Tacite effraye certains candidats. Il est certain qu'il fallait garder son sang-froid dans la deuxième phrase (mais c'est aussi à cela que servent les concours...) : son cours sinueux, avec ses symétries et ses dissymétries, épouse les hésitations d'Othon, homme influençable s'il en est. Mais les autres phrases, courtes ou raisonnablement longues, ne présentent rien d'inquiétant. Or certains candidats peinent même à construire des phrases courtes, à distinguer un verbe principal d'un verbe subordonné. Nous ne parlerons pas des ignorances (ou des étourderies fâcheuses : sur le plan syntaxique, *tanquam* confondu avec *quanquam*, sur le plan simplement lexical, *saepius* traduit par « très sagement » (sic). En français, mêmes confusions surprenantes : prédications pour prédictions, etc. Malgré ces graves erreurs ou ces lacunes, quelques excellentes copies, auxquelles s'ajoute un certain nombre de copies honorables, montre que Tacite est encore accessible aux candidats du concours de l'École des chartes.

Notes : 61 candidats. Moyenne : 10,11. Les notes s'échelonnent de 0 à 19,5. 33 candidats ont une note supérieure ou égale à 10 ; 22 ont obtenu entre 5 et 9 ; 6 copies ont reçu une note inférieure à 5.

Jury : M. Jean-Denis BERGER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Frédéric DUVAL, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

5. THÈME LATIN

Conseils de Torquatus à son ami Junius
sur la juste conduite à adopter face au succès.
(Ne pas traduire le titre)

Un homme que le sort arrache de la boue,
Dont il fait une idole et puis dont il se joue,
Qui, né dans l'esclavage et formé d'un vil sang,
Sans l'avoir mérité, se trouve au plus haut rang,
Ébloui par l'éclat du bonheur qu'il possède,
Dans sa bonne fortune, il veut que tout lui cède.
Et son esprit, déçu par mille faux appas,
Ne saurait discerner ce qu'il ne connaît pas.
Mais un fameux héros, de qui l'âme immortelle
Voit toujours ici-bas le sort au-dessous d'elle,
Dont l'esprit endurci contre l'adversité
Trouve en lui son repos et sa félicité,
D'un œil toujours égal regarde la fortune,
Et même sa faveur l'accable et l'importune.
Ses propres intérêts sont pour lui les derniers,
Et, s'il paraît ardent à cueillir des lauriers,
Ce n'est pas seulement pour couronner sa tête :
C'est pour voir son pays jouir de sa conquête.
C'est ainsi, Junius, que doit vivre un Romain :
Plus il a de bonheur, moins il doit être vain.
Vainqueur de l'univers, il doit respecter Rome,
Être au camp plus qu'un dieu, au Sénat moins qu'un homme.

Marie-Catherine de Villegieu, *Manlius* (1662).

Le jury a examiné 40 copies (soit quatre de moins que l'an dernier, et onze de moins qu'il y a deux ans). Il les a notées de 00,5 à 19. Il en a noté neuf entre 15 et 19, douze entre 10 et 14,5, dix entre 05 et 09,5, et neuf entre 00,5 et 04,5. La moyenne s'établit à 09,98. Parmi les 31 candidats de la section A déclarés admissibles ou sous-admissibles, 22 avaient choisi le thème latin pour option, et seuls trois d'entre eux y ont obtenu une note inférieure à 10.

Comme l'an dernier, on avait choisi un sujet emprunté à la littérature du Grand Siècle. Une fois n'étant pas coutume, il s'agissait d'un texte en vers, mais la langue de Madame de Villegieu n'offrait aucune difficulté dont on ne fût en droit de voir triompher un candidat au concours A.

Compréhension du texte français

Dans l'ensemble, on s'est félicité de voir que le texte français avait été bien compris, jusque dans des subtilités qui auraient pu induire en erreur et qui ont en général été bien résolues, comme le sens classique (et étymologique) du verbe « décevoir » (= tromper) ou de l'adjectif « égal » (= qui ne se trouble pas).

Souhaitant évaluer, avant tout, la connaissance que les candidats pouvaient avoir de la langue latine, le jury s'est montré d'une tolérance extrême — et probablement coupable — en acceptant certaines interprétations douteuses du texte. Il en va ainsi du possessif dans la phrase « Mais un fameux héros [...] / d'un œil toujours égal regarde la fortune, / et même sa

faveur l'accable et l'importune » : il semble évident que c'est la faveur de la fortune qui accable le héros ; mais on a accepté l'interprétation qui consistait à penser que le héros était accablé par sa propre faveur (= celle dont il jouit), sens qui aurait probablement été possible en français du XVII^e siècle. Il en va de même du pronom « lui » dans la phrase « Mais un fameux héros [...] / dont l'esprit endurci contre l'adversité / trouve en lui son repos et sa félicité [...] » : selon toute vraisemblance, son antécédent était « l'esprit » lui-même (« trouve en soi son repos », aurait encore écrit Corneille quelques années plus tôt) ; mais on a accepté de considérer qu'il pouvait, à la rigueur, s'agir du substantif « sort ».

En revanche, on a été contraint de sanctionner l'interprétation des deux premiers vers (« Un homme que le sort arrache de la boue, / dont il fait une idole et puis dont il se joue ») qui faisait du mot « boue » ou du substantif « sort » l'antécédent du relatif « dont » : le texte n'avait plus aucun sens dans ce cas.

Morphologie

Le jury est satisfait de voir diminuer le nombre des barbarismes dans les copies. On a toutefois jugé quelques trouvailles dignes d'être signalées dans notre traditionnelle *collectio margaritarum* : **hominus*, **capitem*, **immeritato*, **sescentibus*, *uile* pour *uili* (à l'ablatif singulier), **quiem* (pour *quietem*), *mentis* pour *mens* (archaïsme, et néanmoins barbarisme), *ferit* pour *fert*, **opportet*, *natus fuit*, **vuilt* (pour *uult*), *volere* (italianisme, et néanmoins barbarisme), **solit* (pour *solet*), **habest*, **merat* et **uidat* (subjonctifs supposés de *uidere* et de *merere*), **eundus* (la forme étant, apparemment, à classer dans le paradigme d'*esse*), **obdurita*. *Vidit* traduisant le français « voit » a été interprété, par un effet de la mansuétude du jury, comme une simple faute de temps, même si l'on se doute qu'il fallait y voir en fait un barbarisme.

Une place à part doit être réservée à la forme *constaturus*, que l'on a trouvée plusieurs fois pour traduire le participe « formé ». Outre que, dans ce contexte, le verbe *consto* était tout à fait inapproprié, l'on s'est longtemps demandé les raisons de cette forme de participe futur actif traduisant un participe passé passif. On a fini par comprendre que la cause en devait être recherchée dans les lemmes des dictionnaires, qui donnent : *consto*, *-stiti*, *-staturus*, *-are*. Rappelons donc, puisqu'il faut apparemment le faire, que la troisième forme donnée par les lexiques dans le lemme d'un verbe latin est généralement le supin, à défaut le participe futur, mais en aucun cas le participe parfait. Les candidats devraient par ailleurs savoir qu'un participe parfait en *-urus* est une chose assez rare.

On s'est encore effaré de la façon dont a été rendue l'apostrophe « Junius ». Six candidats ont tout simplement révélé qu'ils ne connaissaient pas le vocatif, en écrivant *Iunius* ; dix-huit d'entre eux (près de la moitié des copies !) ont écrit **Iunie*, montrant qu'ils ignoraient que les noms propres d'origine latine en *-ius* (et donc tous les *nomina gentilicia* latins) faisaient systématiquement leur vocatif en *-ī* ; deux d'entre eux ont écrit *Iunii*, forme de génitif qui faisait solécisme. La seule forme correcte, *Iuni*, ne s'est donc trouvée que dans quatorze copies sur quarante, ce qui est trop peu.

Les candidats ont souvent paru mal à l'aise avec la manipulation du passif latin. Si l'on a encore pu comprendre les origines d'un barbarisme comme *faueri* au sens d'« être favorisé » (le verbe *fauere* régissant un complément au datif, il ne saurait admettre la diathèse), on est resté très étonné par des formes comme **manendus est* ou **uiuendus est* au sens d'« il faut rester », « il faut vivre » : un tel énoncé révèle une méconnaissance profonde de la différence qu'il y a entre un passif impersonnel (*manendum est*, *uiuendum est*, comme on l'aurait attendu ici) et un passif personnel (*liber legendus est*).

On s'est plu à constater que beaucoup de candidats connaissaient le renforcement du possessif réfléchi par la particule enclitique *-pte*. Mais le jury souhaite leur rappeler de n'employer que des formes attestées : si l'on peut écrire *suopte* ou *suāpte*, la forme **suipte*, possible en théorie, est en fait inconnue, comme les jurés s'en sont assurés au moyen de

recherches fastidieuses.

On souhaiterait aussi mettre en garde les candidats contre l'emploi de formes archaïques qui, pour être présentes chez Salluste, n'en sont pas moins réputées non-classiques. Il en va ainsi des formes d'adjectif verbal en *-undus* : on a relevé plusieurs fois la forme *ferundus*, qui, par clémence n'a pas été considérée comme un barbarisme à part entière.

Ajoutons que, si l'on ne peut que se réjouir de déceler, au concours d'entrée à l'École des chartes, des vocations de médio-latinistes, la commission de thème latin s'est crue obligée de sanctionner des formes comme *castro* (en latin classique, *castra* est un *plurale tantum*) ou comme *captus est* traduisant un présent (le latin classique aurait voulu *capitur*).

Syntaxe

On a remarqué, cette année, beaucoup d'erreurs sur la réflexivité des pronoms et déterminants possessifs de troisième personne. Dans la phrase « il veut que tout lui cède », le pronom « lui » doit forcément être traduit par le réfléchi indirect *sibi*, puisque l'on se trouve dans une subordonnée développant les intentions du sujet du verbe principal « il veut ». De la même manière, quand le texte français dit « S'il paraît ardent à cueillir des lauriers [...], / c'est pour voir son pays jouir de sa conquête », il convient de traduire les deux possessifs par le réfléchi *suus*, car on se trouve dans une proposition finale, où la réflexivité indirecte s'applique de manière systématique. On a même pu relever un ablatif absolu dont le sujet était *se* : rappelons donc que c'est un non-sens grammatical, en dehors des cas de discours indirect.

Il existe bien quelques exceptions au principe, assez rigide en latin, de la réflexivité, notamment lorsque *suus*, employé dans un cas de non réflexivité, prend le sens de « son propre ». On pouvait ainsi traduire « ses propres intérêts » à l'aide du possessif *suus* ; et, dans ce genre de cas, il est même inutile de traduire l'adjectif « propre » par le génitif de renforcement *ipsius*. Le jury se serait réjoui de trouver cette subtilité dans un assez grand nombre de copies, si ce n'avaient pas été généralement les plus mauvaises, ce qui lui a donné l'étrange sensation qu'une heureuse trouvaille avait été le fruit du plus grand des hasards. Mais, en thème latin, le procès d'intention ne saurait exister...

La question du genre grammatical a donné lieu, elle aussi, à quelques beaux solécismes. À défaut de l'excuser, on s'attendait à ce que beaucoup oubliassent que le substantif *laurus*, comme tous les noms d'arbres, était un féminin (il valait d'ailleurs mieux préférer le substantif *laurea*, pour traduire le français « lauriers » au sens figuré) ou que *fauor*, comme la plupart des substantifs en *-or* de la troisième déclinaison, était un masculin. Mais on s'est étonné de trouver assez souvent le mot *mens* accordé au masculin : peut-être est-ce parce qu'il traduisait (d'ailleurs assez bien) le nom « esprit », masculin en français.

Disons quelques mots de la subordonnée relative, puisque le sujet en contenait un certain nombre. Dans le cas de relatives cordonnées (on en trouvait quatre au début du texte), le latin évite de répéter le pronom relatif (« un homme qui souffre et qui meurt » : *is uir qui patitur et moritur*) ; s'il est contraint d'utiliser un pronom pour montrer que l'antécédent de la relative change de fonction, il préférera employer l'anaphorique *is* (« l'homme qui te voit et que tu vois » : *is uir qui te uidet et eum uides*) plutôt que de répéter le pronom relatif.

Toujours à propos de la subordonnée relative, on ne saurait trop insister sur la polysémie, en français, du relatif « dont ». Il équivaut à « de qui » ou « de quoi », et peut donc occuper autant de fonctions syntaxiques que peut en marquer la préposition « de ». Quelques exemples : « l'enfant dont tu connais le père » (complément du nom), *is puer cuius patrem nouisti*. — « l'homme dont elle est aimée » (complément d'agent), *is uir a quo amatur*. — « le glaive dont il frappe son ennemi » (complément de moyen), *is gladius quo hostem ferit*. — « la prison dont il s'est échappé » (complément de lieu), *is carcer e quo euolauit*. Dans le cas de la phrase « Un homme [...] dont il fait une idole... », la forme « dont » s'expliquait par une expression idiomatique française (« faire quelque chose de quelqu'un ») à laquelle correspond, en latin, une structure combinant deux accusatifs (complément d'objet direct et

attribut du complément d'objet direct). Pour peu que l'on ait voulu employer un pronom relatif à cet endroit, il devait donc se trouver à l'accusatif : *is uir [...] quem [fortuna] uulgi delicias efficit* — mais telle n'était peut-être pas la meilleure traduction.

Le sujet, notamment aux trois derniers vers, permettait aussi au jury de vérifier la maîtrise que les candidats pouvaient avoir de la syntaxe du comparatif. Il a parfois été surpris de les voir mêler les deux tournures que l'on a souvent à disposition pour traduire le complément du comparatif. Un énoncé comme « Il doit être plus qu'un dieu » peut se traduire par *Deo maior esse debet* ou par *Maior quam deus esse debet*, mais en aucun cas par **Maior quam deo esse debet*, qui faisait solécisme, et presque non-sens. Quant à l'expression paratactique française « plus... plus... » / « plus... moins... », il est impossible de la décaler en latin sans confiner au non-sens. Elle a pour équivalent exact une structure corrélée de type *quo* + comparatif, *eo* + comparatif ou *quanto* + comparatif, *tanto* + comparatif. On pouvait ainsi traduire « Plus il a de bonheur, moins il doit être vain » par *Quo felicior, eo minus gloriosus esse debet*. Certains ont préféré écrire *Eo felicior quo minus gloriosus esse debet*, ce qui était un énoncé correct mais faisait contresens (= « Il doit être d'autant plus heureux qu'il est moins vain »).

Pour ce qui concerne les emplois du subjonctif, on pouvait légitimement hésiter sur le mode personnel à adopter dans certaines subordonnées relatives, selon que l'on voulait ou non leur attribuer telle valeur circonstancielle (« Un homme que le sort arrache de la boue », par exemple). Le jury a généralement accepté aussi bien l'indicatif que le subjonctif. En revanche, il met en garde les candidats futurs contre ce qui passe pour de véritables provocations à son endroit : s'il est vrai que la locution pronominale *quippe qui* et la conjonction *quamuis* sont attestées, même chez Cicéron, avec un verbe à l'indicatif dans leur dépendance, le fait est tellement rare qu'il passe généralement pour être un solécisme (par mansuétude, on ne l'a pourtant pas considéré tout à fait comme tel). Ajoutons, sur ce point, que les semi-auxiliaires de modalité peuvent être porteurs de la nuance conditionnelle sans avoir pour cela besoin de se trouver au subjonctif : *possum* peut signifier « je peux » ou « je pourrais », *potui*, « j'ai pu » ou « j'aurais pu ». Ainsi, dans la phrase « Son esprit [...] ne saurait discerner ce qu'il ne connaît pas », on pouvait se contenter de traduire le verbe « savoir » par un indicatif (*nescit, non potest*).

On a parfois remarqué quelques incertitudes quant à la substitution de l'adjectif verbal au gérondif lorsque celui-ci devrait être suivi d'un complément d'objet direct. Rappelons donc que ce tour syntaxique est facultatif lorsque le gérondif est au génitif ou à l'ablatif non prépositionnel, mais obligatoire au datif, à l'accusatif prépositionnel et à l'ablatif prépositionnel. Pour traduire « ardent à cueillir des lauriers », on pouvait donc écrire *cupidus carpendi laureas* ou *cupidus laurearum carpendarum* (la deuxième solution étant lourde mais correcte). En revanche, **ardens ad carpendum laureas* faisait solécisme : il fallait écrire *ardens ad laureas carpendas*.

Le jury s'est plu à remarquer que beaucoup de candidats connaissaient le pronom indéfini *quisque*. Mais il convient de se souvenir qu'il ne se peut employer que dans un nombre limité de cas (après un réfléchi, un superlatif, un ordinal ou certains subordonnants), dans d'autres contextes syntaxiques, on emploiera, avec le même sens, le composé *unusquisque*.

Dans la phrase « C'est pour voir son pays jouir de sa conquête », le verbe « voir » est, en français, un outil grammatical permettant, pour plus de légèreté, de substituer un infinitif à une proposition complète comportant un verbe conjugué (= « C'est pour que son pays jouisse de sa conquête »). On pouvait donc, comme l'ont fait les meilleurs des candidats, s'abstenir de le traduire (*ut patria uictoria sua fruatur*). Mais ceux d'entre eux qui ont voulu le rendre à toute force nous offrent l'occasion de rappeler la construction syntaxique des verbes de perception. Car il y a une différence entre *Video patriam uictoria mea fruentem* (« Je vois mon pays jouir de ma conquête ») et *Video patriam uictoria mea frui* (« Je vois que ma patrie jouit de ma conquête ») : la première tournure, qui fait appel au participe attribut, exprime la

simple perception sensorielle, la seconde, qui repose sur une infinitive, représente une perception plus intellectualisée (« Je constate que... »). Ce genre d'inexactitude a néanmoins été sanctionné sans sévérité.

Terminons ce chapitre en félicitant les candidats de savoir généralement que la conjonction *et* est, la plupart du temps, incompatible avec l'adverbe négatif *non*. Mais il est des cas où la conjonction est tellement éloignée de la négation que l'on a tendance à ne pas percevoir la rencontre fatale. Pour traduire la phrase « Et son esprit déçu par mille faux appas / Ne saurait discerner ce qu'il ne connaît pas », un énoncé du type **Et mens eius, falsis illecebris sescentis decepta, non potest discernere* revenait à écrire **Et non potest discernere* et constituait donc un solécisme de semblable gravité.

Lexique

Peu de mots, dans le texte français, pouvaient poser de véritables problèmes d'interprétation. Parmi eux, le terme « idole » était évidemment à comprendre dans son sens figuré (objet de l'admiration ou de l'amour du peuple), qui pouvait, par exemple, se rendre par une expression comme *uulgi delicias* : il ne s'agissait en aucun cas d'une statue cultuelle (*simulacrum* était un grave faux-sens). — Il n'était pas absurde de considérer que le substantif « héros » avait ici le sens figuré, comme l'ont fait la plupart des candidats, qui ont traduit le terme par *uir magnus*. Cela dit, l'adjectif « immortel », qui qualifiait l'âme du personnage dans le même vers, ne pouvait guère se comprendre qu'au sens de « divin » (à ce titre, on pouvait le traduire avec bonheur par une épithète telle que *diuinus*), ce qui tendait à indiquer que ce héros n'était pas totalement humain ; il pouvait donc s'agir d'un demi-dieu — on sait la propension qu'avaient les grands Romains à se prétendre issus de lignées divines — ce qui rendait possible une traduction par le terme grec *heros*. — L'adjectif « vain » n'avait évidemment pas le sens d'« inconsistant » (*uanus* et, pire, *inanis* étaient des faux-sens caractérisés), mais d'« orgueilleux », « vantard » (*gloriosus* ou *superbus*). — Dans l'énoncé « Dont il fait une idole et puis dont il se joue », l'adverbe « puis » avait évidemment son sens étymologique (« ensuite ») et méritait d'être traduit, par un adverbe latin comme *postea*.

On sait que le mot « homme » recouvre au moins le sens de deux mots latins, *uir* (par opposition à *mulier* ou à *uxor*) et *homo* (par opposition à *deus*). Au premier vers, on pouvait légitimement hésiter entre les deux traductions, et les plus habiles d'entre les candidats ont tourné avec bonheur la difficulté en traduisant « un homme que » par *siquem* ou par *is quem*. En revanche, au dernier vers (« Être au camp plus qu'un dieu, au Sénat moins qu'un homme »), le mot « homme » s'opposait clairement au substantif « dieu », ce qui invitait puissamment à le traduire par *homo*. L'emploi du terme *uir* aurait voulu dire que l'on invitait le Romain à se conduire comme une femelle au Sénat ; or cela ne passait pas, à l'époque, pour le meilleur exemple de vertu.

On s'est aussi étonné de voir que certains termes appartenant au lexique institutionnel le plus purement latin avaient posé des problèmes d'interprétation ou de traduction. Le substantif « camp » ne doit évidemment pas se rendre par *campus* (la plaine) mais par *castra* (qui s'emploie toujours au pluriel en langue classique et impériale). — Le terme « pays » (« C'est pour voir son pays jouir de sa conquête ») était ici employé au sens institutionnel de « patrie », « État ». Le traduire par *regio sua* n'avait guère de sens. On pouvait opter pour *patria sua* ou, éventuellement, *respublica*, à condition de ne pas adjoindre à ce substantif de déterminant possessif, car les Romains n'en ressentaient pas le besoin.

Pour finir, on croit bon de mettre, une fois de plus, les candidats en garde contre l'usage irréfléchi des lexiques scolaires. Pour traduire le verbe « respecter » (« il doit respecter Rome »), certains sont allés jusqu'à employer le verbe *seruare*, proposé par Édouard, mais un rapide coup d'œil aux exemples qu'il cite ensuite ou au dictionnaire de Gaffiot aurait permis de remarquer que *seruare* ne traduisait le français « respecter » que quand il s'agit d'observer une trêve, un serment ou une loi, autrement dit un engagement, nullement d'éprouver à

l'égard de quelqu'un ou d'une institution la crainte révérencieuse que l'on doit à un père ou à une patrie.

Stylistique

Comme toujours, la plus courante des fautes de stylistique que l'on ait pu observer consiste à décalquer maladroitement le texte français au mépris de l'usage latin. La chose peut sembler anodine, mais elle pouvait amener parfois au non-sens. Il en va ainsi, par exemple, de la phrase française « S'il paraît ardent à cueillir des lauriers, / ce n'est pas seulement pour couronner sa tête : / c'est pour voir son pays jouir de sa conquête », qui combinait deux tours, idiomatiques en français, mais absolument inconnus du latin : le présentatif « c'est » et l'emploi contrastif de la conjonction « si ». Employer, dans ce contexte, la conjonction latine *si* et le verbe *esse* amenait à un énoncé qui serait resté inintelligible à un Romain, or nous avons lu plusieurs fois des traductions du type **Si ardens uidetur ad laureas carpendas, non est tantum ut caput suum coronet...*). Le latin, en de semblables cas et pour exprimer une insistance du même type, utilise des paires constituées d'un adverbe corrélatif et d'une conjonction de subordination. Dans le cas de l'expression du but, le couple *ideo... ut...* tendait les bras (*neque ideo se ardentem ad laureas carpendas praebet ut caput suum coronetur, sed ut patria uictoria sua fruatur*).

Dans le même ordre d'idée, la traduction de la phrase « Vainqueur de l'univers, il doit respecter Rome » a souvent posé un délicat problème d'adaptation que plus d'un candidat aurait évité s'il s'était un peu abstrait du texte français. Il pouvait, en effet, être bienvenu de traduire l'expression de l'obligation par un adjectif verbal, mais, dans ce cas, le sujet français devait passer au datif (*ei Roma ueneranda est*), et l'on arrivait à un grave solécisme, si l'on maintenait le groupe « vainqueur de l'univers » au nominatif. On a pourtant souvent trouvé des traductions du type **Victor orbis terrarum, ei Roma ueneranda est*. On pouvait se tirer de mauvais pas en employant une subordonnée conjonctive (*cum mundum uicerit...*) ou, mieux, un ablatif absolu (*mundo deuicto...*).

Il est des décalques moins coupables, mais néanmoins gravement contraires à l'usage latin, comme celui qui consiste à traduire « dans sa bonne fortune » par *in bona fortuna sua*, alors qu'une subordonnée conjonctive aurait été bien meilleure (*dum rebus secundis fruitur...*). — Que penser encore de la phrase « Sans l'avoir mérité, [il] se trouve au plus haut rang » traduite par *Non merens id, summum locum obtinet* ? Dans ce genre de cas, le pronom neutre français ne se traduit pas ; mais, ici, il est surtout fort mal placé. L'adverbe *immerito* tendait les bras (*Immerito summum locum obtinet* aurait été un énoncé parfaitement latin et non moins fidèle au texte français).

La question de la coordination a, comme tous les ans, posé quelques problèmes, encore que l'on doive se féliciter de voir les candidats progresser en la matière : peut-être nos précédents rapports auront-ils porté leurs fruits. Rappelons donc qu'il est souhaitable de coordonner les phrases entre elles, mais que cela n'est pas toujours nécessaire. Il semble, en particulier, parfaitement absurde de commencer un thème par *autem* ou *itaque*, ce que l'on a trouvé dans plusieurs copies et sanctionné comme il se devait.

Malgré quelques progrès que l'on a pu observer sur ce point, on voit encore trop de candidats hésiter sur la position qu'il convient d'attribuer aux coordonnants. Commencer une phrase par *autem* ou par *enim* constitue un solécisme. Les placer en troisième position est moins grave mais peu heureux, de même que de commencer une phrase par *tamen*, que l'on préférera placer en deuxième position. — Il convient aussi d'éviter l'accumulation des coordinations : on a trouvé une ou deux fois la séquence *neque autem*, qui est à peu près impossible en dehors des cas où *neque* est corrélatif d'un autre *neque*, avec le sens de « ni... ni... ». — Ajoutons à cela que l'on a trop souvent employé comme coordonnants des adverbes qui ne le sont pas, comme *sic*, *ita* ou *etiam*. Ce genre de faute constitue un ajout au texte latin, ce qui est pénalisé.

On ne saurait trop rappeler aux candidats de veiller à la cohérence lexicale de leurs traductions : un même mot français, s'il apparaît plusieurs fois dans un texte, doit, sauf exception (notamment dans les cas de polysémie), être traduit par le même terme latin en chacune de ses occurrences. Inversement, un même vocable latin ne devrait pas servir à traduire plusieurs mots français différents. Rendre les substantifs français « âme » et « esprit », ou « fortune » et « sort » par le même terme latin constitue une légère faute de stylistique, que le jury tient à sanctionner avec constance.

Signalons encore que, théoriquement, les adjectifs latins ne se peuvent substantiver qu'au neutre singulier, au neutre pluriel et au masculin pluriel. Si « les Romains » peut se dire *Romani*, il n'est pas très idiomatique de traduire « un Romain » par *Romanus* ; l'expression usuelle *ciuis Romanus* était bien plus heureuse.

Terminons par quelques idiomatismes que de bons latinistes devraient connaître. L'adjectif français « mille » sert souvent en français à exprimer une grande quantité indéterminée. En latin, c'est le numéral *sescenti* (« six cents ») qui joue ce rôle ; à défaut, on peut aussi utiliser l'adjectif *multi*. — Le français utilise beaucoup de pronoms au neutre singulier (« cela », « tout » etc.). Le latin préfère, dans ce genre de cas, avoir recours au neutre pluriel (*haec, omnia*). Il était donc particulièrement bienvenu de traduire « Il veut que tout lui cède » par *Omnia sibi cedere uult*.

Le jury tient à conclure ce texte sur une note positive : il est heureux de voir que ses rapports portent leurs fruits et que le niveau des copies de thème latin est plutôt en hausse depuis deux ou trois ans. Il assure les élèves de classe préparatoire et leurs professeurs que son intention n'est nullement de tendre des pièges aux candidats : cette épreuve n'a pas d'autre objectif que de vérifier qu'ils ont une connaissance profonde et intime de la langue latine, ce qui ne peut s'obtenir que par la fréquentation assidue des grands textes de l'Antiquité classique d'une part, et par une réflexion personnelle sur le génie des langues latine et française d'autre part. Aussi, chaque fois qu'il doit traduire en latin un groupe de mots français, le candidat, plutôt que de se ruer sur des lexiques parfois trompeurs, devrait-il se demander avant toute chose s'il n'a pas déjà, au détour d'un texte latin, rencontré une expression dont le sens était proche : l'usage d'un grand auteur est, somme toute, la meilleure des cautions.

Jury : M. Jean-Paul BRACHET, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; M. Cédric GIRAUD, maître de conférences à l'Université de Nancy II ; M. François PLOTON-NICOLLET, maître de conférences à l'Université d'Orléans.

6. VERSION GRECQUE

Achille et Hector, comparables par leur origine divine, le sont aussi par leur éducation et leur destin

6 Καὶ γεγονότες ἐκ τοιῶνδε προγόνων ἄμφω πρὸς ἀνδρείαν ἐτρέφησαν· ὁ μὲν γὰρ ὑπὸ Χείρωνι τρέφεται, τῷ δὲ Πρίαμος κατέστη τροφεύς, φύσει τῆς ἀρετῆς εἰσφέρων διδάγματα. Τὸ δὲ τραφῆναι πρὸς ἀρετὴν ἴσον ὄν ἐπ' ἄμφοτέροιον ἴσην αὐτοῖς ἐπιφέρει τὴν εὐκλειαν.
7 Ἐπεὶ δὲ εἰς ἄνδρας ἄμφω προῆλθον, ἐφ' ἑνὸς πολέμου τὴν ἰσχὺν ὁμοίαν ἐκέκτηντο. Πρῶτον μὲν γὰρ Ἔκτωρ ἡγήετο τῶν Τρώων καὶ περιῶν Τροίας καθίστατο πρόβολος, ἔπειτα θεοῖς συμμαχούμενος ἔμενε καὶ κείσθαι πεσῶν παρέσχε τὴν Τροίαν. Ἀχιλλεὺς δὲ τῆς μὲν Ἑλλάδος ἐν τοῖς ὅπλοις ἡγήετο καὶ πάντας φοβῶν κατηγωνίζετο Τρώας καὶ συναγωνιζομένην εἶχε τὴν Ἀθηναίαν καὶ πεσῶν τοῦ κρατεῖν ἀφηρείτο τοὺς Ἀχαιοὺς. Καὶ ὁ μὲν ἠττηθεὶς ἀνηρείτο διὰ τῆς Ἀθηναίας, ὁ δὲ πρὸς Ἀπόλλωνος βαλλόμενος ἔπιπτε. Καὶ γεγονότες ἄμφω παρὰ θεῶν ἐκ θεῶν ἀνηρέθησαν· ὅθεν γὰρ τὸ γένος, καὶ τὸ τοῦ βίου τέλος εἰλήφασιν. Ὅσῳ δὲ παραπλήσιος βίος καὶ θάνατος, τοσοῦτον Ἔκτωρ Ἀχιλλεὶ παραπλήσιος.

Aphthonios

Le texte proposé aux candidats de la section A était tiré cette année d'un manuel de ces exercices, destinés à former à la pratique de la rhétorique, que l'on appelle *progymnasmata*. Les *Progymnasmata* d'Aphthonios, qui fut contemporain et peut-être ancien élève de Libanios et dont l'œuvre connut un très grand succès à Byzance comme en témoigne la richesse de la tradition manuscrite, sont constitués de 14 chapitres abordant chacun un type de discours. Dans le chapitre 10, Aphthonios s'attache à l'exercice du parallèle. Le discours, écrit-il, doit dans ce cas être agonistique, comparant « point contre point » les deux objets considérés ; l'illustration en est donnée ici par une confrontation de deux personnages célèbres de la littérature, Achille et Hector, dans laquelle il s'agit donc d'opposer le bon au bon, en établissant « un parallèle entre bravoure et bravoure ». C'est un passage de ce parallèle qui était soumis aux candidats, les paragraphes 6 et 7 du chapitre.

Après avoir comparé leurs ancêtres – « descendant de tels ancêtres » (τοιῶνδε n'a pas toujours été traduit correctement) –, Aphthonios confronte l'éducation d'Achille et Hector : « tous deux ont été élevés, éduqués (ἐτρέφησαν, aoriste 2 passif de τρέφω) en vue de, pour (πρὸς + accusatif) la bravoure ». A côté du terme τροφεύς qualifiant le rôle joué par Priam auprès d'Hector, qui affermit le caractère naturel (φύσει) de son fils par les enseignements, c'est-à-dire l'apprentissage, du courage, ce verbe τρέφομαι est employé encore dans les deux

phrases suivantes : au présent de l'indicatif, τρέφεται, à propos d'Achille éduqué « sous la conduite de » Chiron (ὕπὸ régissant le datif peut être rendu de cette manière) et à l'infinitif aoriste 2 passif substantivé, τὸ τραφῆναι ; cette éducation au courage, égale (ἴσον est le maître mot dans le parallèle effectué entre les deux héros) pour l'un et pour l'autre (ἐπ' ἄμφοτέροισιν doit bien être rattaché à ἴσον ὄν), leur apporte une gloire égale.

Vient ensuite la confrontation des deux hommes dans la guerre de Troie, pour laquelle « ils disposaient de forces semblables » (ἰσχυὸν ὁμοίαν) - il fallait prêter attention au temps du verbe ἐκέκτηντο, au plus-que-parfait. Les étapes de la guerre sont évoquées brièvement à travers la situation et l'action de chacun, Hector d'abord, Achille ensuite, la mise en parallèle est strictement respectée ; l'imparfait employé pour la plupart des verbes dans ce développement souligne la durée des événements et devait être pris en compte dans la traduction : Hector « commandait les Troyens » (ἡγοῦμαι + génitif) et « par sa supériorité (περιῶν), il se retrouvait rempart de Troie » ; περιῶν a souvent troublé les candidats, il s'agit bien du participe présent de περίειμι – περιεῖναι et non περιέμαι. « Il tenait bon » (ἔμενε) « et sa chute provoqua la mise à terre de Troie » (παρέσχε gouverne une proposition infinitive dont le sujet est Troie). Le même verbe ἡγοῦμαι + génitif est utilisé pour Achille à la tête de la Grèce « dans les opérations militaires » (ἐν τοῖς ὅπλοις) et, en les effrayant tous (πάντας φοβῶν, πάντας ne doit pas être rattaché au terme « Troyens » qui suit, en raison de l'absence d'article), « il combattait victorieusement les Troyens et il avait, combattant à ses côtés, Athéna » (κατηγωνίζετο / συναγωνιζομένην). Sa chute (le même participe aoriste au nominatif que pour Hector, « étant tombé », πεσὼν, est employé pour Achille par Aphthonios) « éloignait les Achéens de la victoire » (l'infinitif κρατεῖν est substantivé ici par l'article au génitif).

Le parallélisme ὃ μὲν ... ὃ δὲ se poursuit dans la phrase suivante, toujours rédigée dans l'imparfait narratif, qui conduit à la fin de la confrontation et va permettre que la boucle soit refermée : « l'un périt vaincu par Athéna, l'autre tomba frappé d'un coup venant d'Apollon » (πρὸς + génitif). Γεγονότες reprend le terme utilisé au début du passage : « Descendant tous deux de dieux, c'est de dieux qu'ils trouvèrent la mort » (ἀναιρέομαι à l'aoriste passif). Le parallèle s'achève sur une dernière phrase à structure comparative « autant leur vie et leur mort sont très comparables, autant Hector est très comparable à Achille ».

Une bonne traduction supposait une analyse attentive de la structure des phrases, de leur rythme et du vocabulaire employé dans cet exercice de rhétorique, ainsi que des formes des verbes et des cas régis par les prépositions. Pour les 21 candidats qui ont composé, dix copies ont obtenu la moyenne (la meilleure méritant la note 15) ; trois ont eu 9,5 ou 9 ; les huit copies restantes ont été notées entre 8,5 et 3 pour la plus médiocre

La moyenne globale est de 9,71.

Jury : M. Philippe HOFFMANN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; Mme Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

7. VERSION ANGLAISE (LVE 1)

An American teen-ager's views about the 50s.

If you really want to hear about it, the first thing you'll probably want to know is where I was born, and what my lousy childhood was like and how my parents were occupied and all before they had me, and all that David Copperfield kind of crap, but I don't feel like going into it, if you want to know the truth. In the first place, that stuff bores me, and in the second place, my parents would have two hemorrhages a piece if I told anything pretty personal about them, especially my father. They're nice and all, but they're also as touchy as hell. Besides, I'm not going to tell you my whole goddamn biography. I'll just tell you about this madman stuff that happened to me last Christmas just before I got pretty run down and had to come out and take it easy. I mean that's all I told D.B. about, and he's my brother and all. He's in Hollywood. That is not too far from this crummy place, and he comes over practically every week-end. He's going to drive me home when I go home maybe. He just got a Jaguar. One of those little English things that can go around two hundred miles an hour. It cost him damn near four thousand bucks. He's got a lot of dough, now. He didn't use to. He used to be just a regular writer. He wrote this terrific book of short stories, *The Secret Goldfish*, in case you never heard of him. It was about this little kid that wouldn't let anybody look at his goldfish because he'd bought it with his own money. It killed me.

Where I want to start is the day I left Pency Prep. Pency Prep is the school that's in Agerton, Pennsylvania. You probably heard about it. You've probably seen the ads, anyway. The advertise in about a thousand magazines, always showing some hot-shot guy on a horse jumping over a fence. Like as if all you ever did at Pency was play polo all the time. I never even once saw a horse anywhere near the place.

J. D. Salinger, *The Catcher in the Rye*, 1951.

Le texte proposé à la traduction est extrait de *The Catcher in the Rye*, de l'Américain J.D. Salinger, publié en 1951. Le livre remporta aussitôt un énorme succès jamais démenti jusqu'à aujourd'hui et devint un roman culte pour la jeunesse américaine. Son auteur écrivit très peu d'ouvrages (c'est son unique roman, ses autres textes publiés sont des nouvelles) et chercha toujours à s'entourer d'un profond mystère allant jusqu'à interdire à son éditeur d'illustrer la couverture de son livre par son portrait et refusant tout contact avec la presse.

Tout l'intérêt et la difficulté de cet incipit devenu légendaire résident dans le respect de son registre qu'il faut tout d'abord repérer avant de bien en conserver la tonalité et l'esprit dans la traduction. Le titre donné au passage par le jury révélait immédiatement que le narrateur à la première personne, anonyme au départ puis répondant au nom d'Holden Caulfield, désignait un adolescent américain se présentant à ses auditeurs-lecteurs, dans les années 50. C'est donc une voix qu'il fallait retranscrire. Ce narrateur-personnage, l'un des premiers anti-héros littéraires, aura de nombreux successeurs. En s'adressant directement aux lecteurs : « *If you really want to know to hear about it* », si vous voulez vraiment que je vous dise, et en faisant référence à un autre incipit, lui aussi iconique du roman de Charles Dickens, si apprécié par tant de lecteurs depuis sa parution en 1849, le texte établit un décalage entre

l'allusion au célèbre personnage victorien et le registre très familier et argotique du narrateur – que les lecteurs peuvent également associer au style de Mark Twain dans *Huckleberry Finn* (1884). Cette rupture produit un effet assez surprenant qui fait toute l'originalité du passage : « *and all that David Copperfield kind of crap* », et toutes ces conneries à la David Copperfield, « *my lousy childhood* », mon enfance merdique. Ces remarques argotiques donnent clairement la tonalité humoristique de ce passage qui doit nécessairement provoquer le sourire du lecteur, non seulement dans le texte de départ, mais aussi dans le texte d'arrivée (le français). En ironisant sur un début de texte canonique apprécié dans le monde entier, le jeune narrateur commet volontairement un léger crime de lèse-majesté qu'il faut reproduire. Le traducteur ne doit pas hésiter à prendre quelques risques et surtout il doit veiller à ne jamais affadir ce monologue très familier en le normalisant et en lui faisant perdre sa raison d'être. Certains candidats l'ont parfaitement compris et ont proposé d'intéressantes trouvailles. En voici quelques exemples : « *he's got a lot of dough* » : il est bourré de fric, de blé, il est plein aux as ('plein de tunes' rajeunissait quelque peu un monologue datant des années 50, mais en conservait assez bien l'esprit) « *It killed me* » : ça m'avait soufflé, c'était à mourir de rire, « *some hot-shot guy* » : un mec gonflé à bloc. « *My parents would have two haemorrhages a piece* » : mes parents auraient eu chacun deux hémorragies, mes parents auraient eu deux hémorragies pour le prix d'une, « *this crumby place* » : ce bled pourri, ce coin paumé, « *this madman's stuff that happened to me last Christmas* » : ce truc dingue qui m'est arrivé à Noël.

La bonne solution était de se mettre dans la peau, et même d'emprunter la voix d'un jeune homme légèrement provocateur s'adressant aux lecteurs dans la langue familière qui est la sienne. Certains candidats ont réussi à relever le défi et à ne pas banaliser ce monologue en lui conservant son rythme. Le jury a récompensé ce choix linguistique.

Notes : 38 candidats ; la moyenne demeure stable autour de 10 : 10,03 en 2012, contre 10,3 en 2011 et 10 en 2010. Les notes s'échelonnent de 04 à 17, selon la répartition suivante : cinq copies entre 15 et 17 ; dix-sept copies entre 10 et 13 ; seize au-dessous de la moyenne.

Jury : M. François GALLIX, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Vanessa GUIGNERY, professeur à l'École normale supérieure de Lyon.

8. VERSION ALLEMANDE (LVE 1)

Bertha von Suttner

Dies ist die Lebensgeschichte einer Frau des 19. Jahrhunderts, die den meisten ihrer Zeitgenossen als Utopistin, ja als Närrin galt, und deren Anliegen letztlich kein Gehör fand. Ihr berühmter, immer verzweifelter klingender Ruf »Die Waffen nieder!« verhallte wirkungslos in einem nationalistisch verhetzten Europa, das den großen Krieg wollte und die Warnungen der »Friedensbertha« als Ausdruck weiblicher Exaltiertheit und »Gschaftlhuberei¹« verhöhnte.

Die Friedensappelle des späten 19. Jahrhunderts waren jedoch keineswegs nur die weltfremde Forderung vereinzelter Moralisten. Sie stellten vielmehr eine durchaus realistische Antwort auf die bedrohliche Entwicklung der modernen Waffentechnik dar: durch Nobels Sprengstoffe, die neuen Kampfgase, U-Boote und die 1911 im Tripoliskrieg erstmals mit Erfolg eingesetzte Luftwaffe war das Zerstörungspotential eines Krieges innerhalb weniger Jahre inschier Unfaßbare gewachsen. (...)

Alle menschliche Energie müsse sich angesichts solcher Visionen darauf konzentrieren, Bedingungen für den Frieden zu schaffen. Das bedeutete für Bertha von Suttner nicht nur unerbittlichen Kampf gegen das Flottenprogramm Wilhelms II. und die Aufstellung einer Luftwaffe, sondern vor allem gegen nationalen und religiösen Fanatismus, gegen soziale Ungerechtigkeit und Menschenrechtsverletzungen jeder Art, einschließlich der Benachteiligung der Frau. Sie forderte ein rigoroses Umdenken der Mächtigen und jedes einzelnen: das jahrtausendealte Ideal des »Kriegshelden« sollte endlich dem »Friedenshelden« weichen.

Bertha von Suttners wohl etwas naiver Glaube, die Menschheit würde sich (frei nach Darwin) auch auf sittlichem Gebiet ständig veredeln und zum Besseren hin entwickeln, gab ihr trotz aller Enttäuschungen die Gewißheit, daß der Friede möglich sei. Ihr Tod im Juni 1914 bewahrte sie vor dem bitteren Erlebnis des Ersten Weltkrieges, jenem »Zukunftskrieg«, vor dem sie zwanzig Jahre lang vergeblich gewarnt hatte.

Vier Monate später schrieb der junge Stefan Zweig reuevoll an seinen Freund Romain Rolland: »Ich wie Sie haben doch alle geglaubt, dieser Krieg werde verhindert werden können und *nur* darum haben wir ihn nicht genug bekämpft, als es noch Zeit war. Ich sehe manchmal die gute Bertha von Suttner vor mir, wie sie mir sagte: »Ich weiß, ihr haltet mich alle für eine lächerliche Närrin. Gebe Gott, daß ihr Recht behalten möget.««

Im Jahr 1918, nachdem dieser Krieg zehn Millionen Menschen das Leben gekostet hatte, gestand Zweig öffentlich: »Aber eben diese Frau, von der man meinte, sie habe nichts als ihre drei Worte der Welt zu sagen, hatte den tiefsten Gedanken der Gegenwart mit kräftiger Hand an der Wurzel gefaßt... «

Brigitte Hamann, *Bertha von Suttner*, 1986.

1. Gschaftlhuberei = Wichtigtuerei

La version proposée cette année à 16 candidats (soit un de moins que l’an dernier) était un extrait de l’ouvrage de Brigitte Hamann *Bertha von Suttner*. Le texte, tiré de la préface, permettait, dans un contexte historique précis, de cerner la personnalité de cette célèbre pacifiste qui fut la première femme à obtenir le prix Nobel de la paix en 1905.

l. 1-8 : Présentation de Bertha von Suttner considérée par la plupart de ses contemporains comme une illuminée, allusion à son fameux roman *Bas les armes !* publié en 1899 et à ses mises en garde récurrentes trop souvent traitées par le mépris.

l. 9-27 : Evocation du contexte historique dans lequel Bertha von Suttner inscrit sa lutte (l. 9-21), lutte qui ne se limite pas à une forme d’antimilitarisme puisque Bertha von Suttner aspire à un changement radical des mentalités (l. 21-27).

l. 27-34 : Allusion au contraste entre les convictions de Bertha von Suttner (la paix est possible) et la dure réalité (la Première Guerre mondiale) à laquelle elle ne sera toutefois pas confrontée vu la date de son décès (21 juin 1914).

l. 35-46 : Témoignage éloquent de Stephan Zweig en faveur de Bertha von Suttner (lettre à Romain Rolland, l. 35-41, aveu public de Zweig, l. 42-46).

Sur le plan syntaxique, le texte ne présentait pas de difficultés majeures. Dans le premier paragraphe, les candidats n’ont toutefois pas systématiquement repéré l’emploi spécifique du comparatif de supériorité *ihr (...) immer verzweifelter klingender Ruf* (l. 3-4). La marque *-er* de la déclinaison de l’adjectif semble en outre dérouter certains étudiants qui la confondent avec un comparatif dans l’expression *weiblicher Exaltiertheit* (l. 7). Lorsque s’ajoute à cela une erreur sur la valeur du *als* dans *als Utopistin, ja als Närrin galt* (l. 2-3) traduit dans une copie par « *passait bien plus pour une utopiste que pour une illuminée* » (sic), force est de constater que la confusion est totale et que le manque de bases est flagrant.

Dans le troisième paragraphe, la méconnaissance de la rection des verbes entraîne une incapacité à repérer la construction des phrases. C’est ainsi que la proposition infinitive dans *müsse sich darauf konzentrieren, Bedingungen für den Frieden zu schaffen* (l. 18-19) n’est pas reliée à *sich darauf konzentrieren* : certains candidats ignorent en effet la construction du verbe, voire la valeur de *darauf*.

Dans le quatrième paragraphe, cette méconnaissance de la rection des verbes a occasionné de nombreuses bévues (l. 32 et l. 34). Dans le premier cas, les candidats, ignorant la construction du verbe *bewahren*, ont parfois songé à un complément circonstanciel de temps ; dans le second cas, *vor* devait être rattaché à *warnen* et précédait le pronom relatif *dem* dont l’antécédent n’était autre que *Zukunftskrieg*.

Les candidats à l’École des chartes doivent comprendre que l’assimilation du vocabulaire ne se limite pas à la mémorisation d’une liste de verbes mais englobe également leur construction, faute de quoi les difficultés syntaxiques se multiplient.

Dans le sixième paragraphe, *der Welt* (l. 45) n’a pas toujours été compris comme un datif en dépit d’une construction on ne peut plus classique, *jemandem etwas sagen*, mais comme un génitif, ce qui, compte tenu du possessif *ihre* et de l’allusion au roman *Die Waffen nieder* aurait de toute façon dû être rapidement écarté par les étudiants.

Sur le plan lexical, les erreurs sont parfois liées :

- à des confusions entre des termes de consonance proche : *Zerstörung* (l. 15) bizarrement traduit comme *Störung*, *fordern* (l. 24) confondu avec *fördern*, *Forderung* avec *Förderung* ; *wohl* (l. 28) traduit comme *obwohl* ; *Gebiet* (l. 29) traduit comme *Gebet* ; *gestand* (l. 43) traduit comme *stand* ;
- à des lacunes réelles : *angesichts* (l. 17), *einschließlich* (l. 23) sont deux prépositions ignorées par plusieurs candidats.

Umdenken (l. 24) : le sens de la particule apparaît seulement dans quelques copies.

Held (l. 26) est parfois ignoré. Il est en outre loin d'être identifié comme un masculin faible, d'où une confusion sur le nombre.

L'expression *frei nach Darwin* (l. 29) est à l'origine de multiples erreurs portant tant sur *frei* que sur *nach*, voire les deux. Le jury a ainsi trouvé quelques aberrations telles que « libérée depuis Darwin, libre d'après Darwin... » (sic).

Certaines erreurs relèvent d'un manque d'habileté, voire de culture générale.

Die Waffen nieder (l. 4) : le titre du célèbre roman de Bertha von Suttner a généralement été bien compris. Certains étudiants ignoraient certes la traduction officielle *Bas les armes* mais ont proposé une traduction parfaitement cohérente (« *A bas les armes* »). Ils ont toutefois trop rarement compris que l'expression *ihre drei Worte* (l. 44-45) devait alors être adaptée à leur titre et partant, être reprise par *ses quatre mots*.

Nobels Sprengstoffe (l. 13) a enflammé l'imagination des candidats. Le jury a ainsi relevé « *les travaux avancés des Nobels, le Nobel pour le parachute, les équipements Nobel, la matière explosive récompensée au Prix Nobel* », voire « *Nobel Sprengstoffe* » (sic). Seuls quatre candidats ont proposé la traduction qui s'imposait : « *la dynamite de Nobel, la dynamite mise au point par Nobel* ».

Certains termes ne sont pas toujours traduits : par exemple *Wilhelm II*. (l. 20 ; 3 copies) ou encore *Friedensbertha* (l. 7). Trois candidats ont par ailleurs proposé « *la paix de Bertha* » (sic), ce qui témoigne d'une méconnaissance réelle de la langue allemande.

Notes : 16 copies ont été corrigées. La moyenne de l'épreuve s'élève à 11,06. Les notes s'échelonnent de 03 à 18.

Jury : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Sibylle SAUERWEIN, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

9. VERSION ESPAGNOLE (LVE 1)

Las nubes, amontonadas y de un gris amoratado, como de tinta desleída, fueron juntándose, juntándose, sin duda a conclave, en las alturas del cielo, deliberando si se desharían o no se desharían en chubasco. Resueltas finalmente a lo primero, empezaron por soltar goterones anchos, gruesos, legítima lluvia de estío, que doblaba las puntas de las hierbas y resonaba estrepitosamente en los zarzales; luego se apresuraron a porfía, multiplicaron sus esfuerzos, se derritieron en rápidos y oblicuos hilos de agua, empapando la tierra, inundando los matorrales, sumergiendo la vegetación menuda, colándose como podían al través de la copa de los árboles para escurrir después tronco abajo, a manera de raudales de lágrimas por un semblante rugoso y moreno .

Bajo un árbol se refugió la pareja . Era el árbol protector magnífico castaño, de majestuosa y vasta copa, abierta con pompa casi arquitectural sobre el ancha y firme columna del tronco, que parecía lanzarse arrogantemente hacia las desatadas nubes: árbol patriarcal, de esos que ven con indiferencia desdeñosa sucederse generaciones de chinches, pulgones, hormigas y larvas, y les dan cuna y sepulcro en los senos de su rajada corteza.

Al pronto fue útil el asilo: un verde paraguas de ramaje cobijaba los arrimados cuerpos de la pareja, guareciéndolos del agua terca y furiosa; y se reían de verla caer a distancia y de oír cómo fustigaba la cima del castaño, pero sin tocarles. Poco duró la inmunidad, y en breve comenzó la lluvia a correr por entre las ramas, filtrándose hasta el centro de la copa y buscando después su natural nivel. A un mismo tiempo sintió la niña un chorro en la nuca, y el mancebo llevó la mano a

la cabeza, porque la ducha le regaba el pelo ensortijado y brillante. Ambos soltaron la carcajada, pues estaban en la edad en que se ríen lo mismo las contrariedades que las venturas.

—Se acabó —pronunció ella cuando todavía la risa le retozaba en los labios—. Nos vamos a poner como una sopa. Caladitos.

—El que se mete debajo de hoja dos veces se moja —respondió él sentenciosamente—. Larguémonos de aquí ahora mismo. Sé sitios mejores.

—Y mientras llegamos, el agua nos entra por el pescuezo y nos sale por los pies.

—Anda, tontiña . Remanga la falda y tapémonos la cabeza. Así, mujer, así. Verás qué cerquita está un escondrijo precioso.

Alzó ella el vestido de lana a cuadros, cubriendo también a su compañero y realizando el simpático y tierno grupo de Pablo y Virginia, que parece anticipado y atrevido símbolo del amor satisfecho . [...]

No era la vez primera que se encontraban así, juntos y lejos de toda mirada humana, sin más compañía que la madre naturaleza, a cuyos pechos se habían criado.

Emilia Pardo Bazán, *La madre Naturaleza*, 1887.

Sept candidats, cette année, ont choisi la version espagnole en LV1 ; le nombre est sensiblement le même que l'année précédente bien qu'il semble que les notes se soient tassées, signe d'une probable difficulté à trouver un élan propre à la LV1.

Le texte proposé était un extrait de *La madre naturaleza*, d'Emilia Pardo Bazán, grand écrivain de la fin du XIX^e siècle, qui signait, avec ce roman de 1887, l'apothéose du réalisme espagnol. En son temps, l'œuvre avait suscité scandale, car elle mettait aux prises une nature désordonnée face à une « culture » pétrie de religion, facteur d'ordre et de morale. L'ouvrage montrait la victoire des pulsions naturelles. La scène choisie, celle du début de l'œuvre, était symbolique et, à ce titre, très belle : le jeune couple naissant cherchait refuge sous un arbre protecteur tandis que les éléments naturels se déchainaient avec violence. L'allusion, dans le texte, au couple originel de Paul et Virginie inscrivait l'œuvre dans une filiation qui devait permettre aux candidats d'éviter les anachronismes linguistiques. Le texte mêlait harmonieusement une partie narrative d'une grande poésie, et une petite forme dialoguée, dans un style quasi adolescent, presque naïf (« anda tontiña », « Así, mujer, así »). Ce souci que le jury a de proposer des textes alternant langage soutenu et oralité répond à la nécessité de tester l'aptitude linguistique des candidats : la capacité à varier les styles et les registres

témoigne de la maturité de l'impétrant dans sa maîtrise des langues française et espagnole. Le jury est farouchement attaché à cette sensibilité qui permet aux candidats bien préparés de louvoyer entre vocabulaire précis, tournures archaïsantes, grandiloquence lyrique, patine argotique. Sans doute les faux-sens, alors, jurent-ils moins dans les copies.

Or, beaucoup de candidats ont encore de grandes difficultés à trouver le registre adéquat. Ainsi, la première phrase du texte – d'une compréhension littérale fort aisée –, requérait-elle d'entrée de l'habileté afin de transcrire la forme progressive et répétitive sans lourdeur : « las nubes, amontonadas [...], fueron juntándose, juntándose, sin duda a cónclave [...], deliberando si se desharían o no se desharían en chubasco ». Les copies des candidats mal préparés n'ont pas éludé l'incongruité d'une répétition française absurde : « se rassemblèrent, se rassemblant [...] » ou « se regroupaient peu à peu, se regroupant sans doute » « furent en train de se rassembler, se rassembler ». Oserons-nous rappeler, sans paraître trop prosaïque, que si le jury n'attend guère d'un candidat non-spécialiste une connaissance sans faille du lexique, il est en droit, en revanche, d'exiger de futurs chartistes une langue française riche, expurgée de fautes d'orthographe, exempte de solécismes, *a fortiori* de barbarismes. Le jury, sans que cela porte vraiment à conséquence, a été fort surpris de constater que les apprentis chartistes ne savaient pas traduire « cónclave ».

Deux copies ont obtenu les notes de 14,5 et 13,5 : elles n'étaient guère parfaites, il s'en faut, car des non-sens émaillaient la traduction. Toutefois, elles ont su compenser les faiblesses par des passages traduits avec à-propos, faisant montre, chaque fois qu'elles le pouvaient, d'un vocabulaire précis et d'un style dégagé (« châtaigner à la ramure majestueuse et vaste » – pour traduire *de majestuosa y vasta copa* –, « dans le giron de laquelle ils avaient été élevés » – pour traduire *a cuyos pechos se habían criado*). C'est davantage ces efforts que le jury a voulu souligner et valoriser plutôt que de sanctionner trop lourdement les contresens.

Les autres copies (11 ; 08 ; 08 ; 04 et 04) trahissent des préparations trop rapides, des connaissances fort aléatoires et des lacunes qui, tout bonnement, ne permettent pas de saisir, dans sa globalité, le sens général du texte. Pour exemple, livrons cette traduction de « ambos soltaron la carcajada » : « tous deux se jettèrent (sic) sous la chute d'eau » ; ou encore, « nos vamos a poner como una sopa. Caladitos », rendu par « nous allons finir comme une soupe. Chauds » ! Sans jeter la pierre aux préparateurs, ni même aux candidats – qui tentent, sans doute, d'offrir le meilleur d'eux-mêmes –, il est insupportable de voir des fragments entiers non traduits ; il est plus choquant encore de lire des aberrations que les candidats ne peuvent, sciemment, porter par écrit (« l'experte lui offrait une chevelure ensorcelée », « d'un gris morose issu d'une teinte diluée »). En bref, comme tous les ans, le jury rappelle combien la version requiert entraînement, épaisseur linguistique, maturité dans l'acquisition de la langue étrangère. Le choix d'une LV1 doit ainsi être pensé intelligemment et raisonnablement sur le long terme.

Jury : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Rennes II-Haute-Bretagne ; M. Fabrice QUÉRO, maître de conférences à l'Université de Bordeaux III-Michel-de-Montaigne.

II – ÉPREUVES ÉCRITES DE LA SECTION B

1. COMPOSITION FRANÇAISE

Voir le rapport donné plus haut en page 7.

2. HISTOIRE MODERNE

Programme : 1. Réforme protestante et réforme catholique en France de François I^{er} à Louis XIV ; 2. Les femmes en France et en Angleterre (XVI^e-XVIII^e siècle).

Sujet : Commentaire du document suivant.

Avertissement pastoral de l'Église gallicane assemblée à Paris par l'autorité du roy à ceux de la religion prétendue réformée pour les porter à se convertir et à se réconcilier avec l'Église.

Il y a longtemps, Nos Très Chers Frères, que toute l'Église de Jésus-Christ est pour vous dans les gémissements et que cette mère pleine d'une très sainte et très sincère tendresse pour ses enfants, vous voit avec une extrême douleur toujours égarés et comme perdus dans l'affreuse solitude de l'erreur, depuis que par un schisme volontaire vous vous êtes séparés de son sein. Car comment une véritable mère pourrait-elle oublier ceux qu'elle a portés dans ses flancs ? Et comment cette Église pourrait-elle ne se plus souvenir de vous qu'elle a autrefois tant aimés et qui, bien que peu reconnaissants, ne laissez pourtant pas d'être du nombre de ses enfants, que le poison de l'hérésie a dégoûtés de la vérité catholique et que la tempête causée par la révolte du calvinisme a fait quitter la sainteté de l'ancienne doctrine de la foi, en vous arrachant malheureusement du centre et du chef de l'unité chrétienne. (...)

C'est dans cette vue que nous, archevêques, évêques et autres députés du Clergé de France, que le Saint Esprit a établis pour gouverner l'Église dans laquelle vous êtes nés et qui par une succession perpétuelle tenons encore aujourd'hui la même foi et occupons les mêmes sièges que les saints prélats qui ont apporté la religion chrétienne dans nos Gaules venons vous chercher et par la fonction que nous faisons d'ambassadeurs pour Jésus-Christ, comme si Dieu même vous parlait par notre bouche, nous vous exhortons et nous vous sommons de nous dire pourquoi vous vous êtes séparés de nous. (...)

Et celui-là même qui osa vous séduire par son erreur et qui vous persuada de ne plus obéir à la vérité, le chef de votre prétendue réforme, ne vivait-il pas avec nous avant son schisme comme notre frère ? Ne demeurait-il pas dans la même maison paternelle ? Ne mangeait-il pas des mêmes viandes spirituelles ? Ne s'acquittait-il pas avec nous des mêmes devoirs de la fraternité chrétienne ? Justifiez, si vous pouvez, devant Dieu votre père, devant l'Église votre mère, devant les catholiques vos frères, la honte et même l'infamie d'une séparation si criminelle, si violente et si emportée. Justifiez-vous de vous être divisés du corps de Jésus-Christ, de vous être retranchés de

la participation des sacrements de Jésus-Christ, d'avoir fait une cruelle guerre aux membres de Jésus-Christ, d'avoir vomi des injures contre l'épouse de Jésus-Christ et d'avoir renoncé aux promesses de Jésus-Christ. (...)

Pourquoi donc, Très Chers Frères, n'êtes-vous pas demeurés attachés à la racine et au centre de l'Église avec tout le reste de l'univers ? D'où vient que vous avez renversé les autels et qu'en les renversant vous avez rompu les vœux et les désirs des fidèles ? Pourquoi avez-vous coupé le chemin aux prières qui montaient au ciel ? C'était du pied de ces autels que les suffrages des chrétiens s'élevaient jusqu'au trône de Dieu. Pourquoi donc de peur qu'on ne continuât d'envoyer à Dieu les prières accoutumées, avez-vous abattu cette échelle mystérieuse, en renversant par vos mains sacrilèges ces pierres sacrées qui lui servaient de base et de fondement ? Tous les sectaires qui ont été devant vous s'étaient contentés d'élever autel contre autel, mais vous, par une entreprise que tout l'univers avait ignorée jusqu'à ce temps pour abolir entièrement le sacrifice de Jésus-Christ, vous avez osé démolir les autels du seigneur des vertus. (...)

Nous ne doutons pas que vous n'employiez ici cette vieille réponse si familière à tous les schismatiques et que sachant par expérience qu'il vous est impossible d'ébranler les fondements de notre croyance, vous n'ayez recours au prétexte spécieux du dérèglement des mœurs de diverses personnes de notre religion et que vous n'alléguiez que faisant profession de mener une vie toute réformée et de suivre les lois les plus sévères du christianisme, il n'était ni bien séant à votre réputation ni assuré pour votre conscience de demeurer davantage avec des gens d'une conduite irréprochable. Ce sont là, Très Chers Frères, les seuls motifs pour lesquels vous avez jugé qu'il vous était permis de rompre l'unité sainte du christianisme, de blasphémer contre l'héritage de vos frères et de vous moquer de la vérité et de l'efficace des sacrements de l'Église ? Voyez jusqu'à quel point vous vous êtes éloignés de l'esprit de l'Évangile. Il est certain que si tous ces crimes que vous nous objectez et qui ont été sans doute ou en bien plus petit nombre et plus légers ou peut-être cachés ou même tout à fait controuvés et imaginaires avaient été réels, publics et avérés et encore plus grands que vous ne dites, des chrétiens auraient dû épargner cette ivraie en considération du bon grain. (...)

Car enfin il faut que vous soyez persuadés que de toutes les choses que peut faire un chrétien, la plus glorieuse et celle que l'on peut dire être l'unique nécessaire, c'est de reconnaître son égarement devant Dieu. Que si vous refusez de le faire après de si pressantes exhortations et si vous ne voulez ni vous laisser vaincre par nos prières, ni gagner par nos tendresses, ni vous rendre à nos avertissements, sachez que les anges de paix en pleureront amèrement et néanmoins nous ne vous abandonnerons pas pour cela vous-mêmes à vous-mêmes, ainsi que nous en pourrions user avec des gens entêtés et incorrigibles, mais nous chercherons encore en vous les brebis de Jésus-Christ au travers des ronces et des épines qui vous empêchent de vous réunir à son troupeau. Et après que nous aurons fait inutilement auprès de vous tout ce qui est de notre devoir pour vous inspirer des sentiments de paix en vous présentant ces voies assurées d'une prompte réconciliation avec l'Église, la grâce de la paix que nous vous aurons offerte avec tant de sincérité et de tendresse, retournera à nous après que vous l'aurez rejetée et Dieu ne nous demandera plus compte de vos âmes. Et parce que cette dernière erreur sera plus criminelle en vous que toutes les autres, vous devez vous attendre à des malheurs incomparablement plus épouvantables et plus funestes que

tous ceux que vous ont attirés jusqu'à présent votre révolte et votre schisme. Nous attendons de vous, Nos Très Chers Frères, de meilleurs sentiments et des desseins plus favorables à votre salut.

Fait à Paris en l'assemblée générale du clergé de France, le premier jour de juillet de l'an de grâce 1682.

Actes de l'assemblée générale du clergé de France de MDCLXXXII et de celle de MDCLXXXV concernant la religion, Paris, chez Frédéric Léonard, 1685, p. 35-52. [L'orthographe et la ponctuation ont été modernisées.]

Le texte proposé à l'étude n'était sans doute pas totalement inconnu pour un candidat ayant sérieusement préparé le concours et certains d'entre eux ont démontré par leurs allusions à la lecture obligatoire de ce document dans les consistoires que tel était le cas. Conçu à la fin de la période inscrite au programme, dans un contexte particulier – la réunion d'une assemblée du clergé extraordinaire, au cours de laquelle fut adoptée la déclaration des Quatre Articles – et peu de temps avant la Révocation de l'édit de Nantes (1685), cet *Avertissement pastoral* revisitait un siècle et demi de confrontation des deux réformes, protestante et catholique. Il permettait ainsi à des candidats ne bénéficiant que d'une préparation plus limitée de valoriser l'ensemble de leur savoir sur un arc chronologique étendu.

La construction dynamique et volontiers dramaturgique de l'argumentation du texte, de l'apparente sollicitude à la menace à peine voilée en passant par la feinte indignation et le reproche désolé, pouvait inviter à un plan proche du mouvement des idées ainsi développées. Les meilleures copies ont su toutefois, en restituant habilement les étapes de ce discours, reconstruire diversement un exposé autour des notions d'autorité, de causalité, de réforme ou de gouvernement des âmes et des sujets. Les introductions, au contenu plus attendu et préparé, ont été dans l'ensemble de meilleure facture que les conclusions, souvent décevantes, plates et redondantes.

Le texte contenait plusieurs allusions à des événements, des hommes, des décisions ou des institutions qui n'ont pas toujours été correctement explicités, voire dans les pires cas nullement identifiés. De manière générale, les connaissances sur les origines de la réforme protestante, sur la doctrine calviniste – à défaut d'une parfaite connaissance de Calvin et de ses origines, souvent confuses et erronées – et sur la conclusion des troubles religieux sous Henri IV ont été relativement bien assimilées. De cet effort d'apprentissage l'étude de l'Église catholique, de ses institutions et de la réforme dont elle a été l'objet paie le prix fort, au grand dam et étonnement du jury. Plusieurs candidats font état d'une vision outrée des désordres de l'Église de la Renaissance que n'auraient pas reniée les polémistes calvinistes les plus virulents mais bien peu en accord avec les études historiques du dernier demi-siècle. La période de genèse du texte à commenter, les années 1670-1680, a paru enfin plus négligée par des candidats dont une majorité semble ignorer les étapes progressives de l'édit à la rigueur (et jusqu'à l'expression elle-même), les dragonnades de l'intendant Marillac en Poitou, maintes fois évoquées, semblant ainsi surgir en 1681 d'un néant administratif.

Le style du texte, très rhétorique, a provoqué un phénomène d'imitation chez nombre de candidats qui ont pensé dissimuler la faiblesse de leurs connaissances historiques par un commentaire littéraire dans le meilleur des cas, par une paraphrase douteuse dans d'autres. S'il était attendu de souligner les faux-semblants et la légèreté des arguments du clergé, il n'était pas utile d'en faire le seul fil conducteur de sa démonstration. Texte de circonstance, l'*Avertissement* a sa logique historique propre que les meilleures copies ont bien saisie sans sombrer dans des développements-fleuve qui ont souvent nui à des candidats qui auraient mieux fait de structurer leur propos autour de quelques idées-force servies par des exemples

historiques appropriés et nourris.

Les notes se sont étagées (en dehors de huit copies blanches ou dotées de la seule introduction) de 2 à 18. La moyenne, très légèrement inférieure à l'an dernier, est de 8,82. L'épreuve a toutefois permis de dégager de bonnes, voire quelques très bonnes copies. Quatre des sept candidats reçus ont obtenu une note égale ou supérieure à 15.

Jury : M. Laurent BOURQUIN, professeur à l'Université du Maine ; M. Sylvio DE FRANCESCHI, professeur à l'université de Limoges ; M. Olivier PONCET, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

3. HISTOIRE CONTEMPORAINE (épreuve d'histoire de la BEL)

Programme : Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIII^e siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale

Voir le rapport de l'épreuve de la BEL.

La moyenne obtenue à cette épreuve par les 152 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes s'élève à 9,97 (elle est de 9,85, si l'on prend en compte les 177 candidats inscrits en section B). Ce résultat est comparable à la moyenne générale enregistrée pour l'ensemble des copies BEL, soit 9,87.

4. LVE 1 : COMMENTAIRE ET TRADUCTION (épreuve de la BEL)

Voir le rapport de l'épreuve de la BEL.

Les moyennes obtenues par les 152 candidats qui ont passé par ailleurs les épreuves propres de la section B de l'École des chartes sont les suivantes :

Langues	Nbre candidats	Moyenne	Moyenne BEL
Anglais	112	9,21	9,85
Allemand	16	9,9	9,68
Espagnol	21	7,95	9,66
Russe	3	6,5	9,73

Si le niveau des candidats chartistes est comparable en allemand et en anglais aux résultats obtenus par l'ensemble des candidats de la BEL, il est nettement inférieur en espagnol.

5. VERSION LATINE

Un bœuf mené au sacrifice condamne cette pratique religieuse,
qui soulage la conscience humaine.

« Quaenam est ergo causa ut alienum crimen meo luatur e sanguine, et in nefas extraneum mea uita et innocentia producat? An quod animal uile sum nec rationis nec consilii particeps, quemadmodum pronuntiant isti qui se homines nominant et ferocitate transiliunt beluas? Nonne primordiis isdem eadem et me genuit informauitque natura? Nonne spiritus unus est qui et illos et me regit? Non consimili ratione respiro et uideo et ceteris adfcior sensibus? Habent iecora, pulmones, corda, intestina, uentriculos: et mihi membrorum non idem est numerus attributus? Amant suos fetus et gignendis conveniunt liberis: non et mihi prolis et subrogandae est cura et dulcedo cum fuerit procreata? – Sed rationales illi sunt et articulatas exprimunt voces: et unde illis notum est an et ego quod facio meis rationibus faciam, et uox ista quam promo mei generis uerba sint et solis intellegantur a nobis? Interroga Pietatem, utrumne sit aequius me occidi, me confici, hominem uenia et commissorum inpunitate donari? Quis in gladium formauit ferrum? Non homo? Quis cladem gentibus, quis nationibus imposuit seruitutem? Non homo? Quis parentibus, fratribus, quis uxoribus, quis amicis mortiferas subdidit commiscuitque potiones? Non homo? Quis maleficia repperit aut commentatus est tanta, quanta vix explicari decem milibus¹ nequeant uel annalium uel dierum²? non homo? ita istud non ferum, non immane, non saeuum est, non tibi, o Iuppiter, iniustum videtur et barbarum, me occidi, me caedi, ut fias tu placidus et ut scelerosis contingat inpunitas? »

Arnobe, *Contre les païens*, 7, 9

¹ Hyperbole équivalant, en français, à l'expression familière : « trente-six mille... ». Après *decem milibus*, il faut sous-entendre : *libris*.

² *Dierum* : traduire par « journaux ».

Arnobe, rhéteur d'Afrique du Nord, a écrit son traité *Contre les païens* au début du IV^e siècle, après sa conversion au christianisme. Cet ouvrage apologétique critique avec verve les cultes païens, sur lesquels il nous renseigne abondamment. Ici, en une prosopopée comique, il imagine le discours d'un bœuf mené au sacrifice. Dans ce texte, aucune trace de christianisme : le bœuf s'adresse à Jupiter pour se plaindre d'être tué pour les crimes ou les fautes d'autrui. Arnobe réitère la critique, déjà ancienne, des sacrifices sanglants (Ovide, *Mét.* XV, entre autres), mais en lui donnant une verve et une *uis comica* qui repose sur les meilleurs procédés rhétoriques.

Contrairement à beaucoup de pages d'Arnobe, celle-ci ne présente que peu de difficultés. Les interrogations directes (souvent des questions rhétoriques) sont plus nombreuses que les indirectes, et les énumérations, les répétitions (anaphores) facilitent la traduction.

Lignes 1-2

Le bœuf expose le sujet de son discours : c'est la première de toutes les questions du texte – qui ne trouveront pas vraiment de réponse, d'où l'indignation redoublée de la future victime. Le verbe *producere* signifie exposer (ici à la mort). *Luo, ere* : au sens religieux d'expier (mais on peut garder le verbe laver).

Lignes 2-4

An est utilisé en interrogation directe (*an quod* : est-ce parce que). *Quemadmodum* : quelques erreurs, car le mot a parfois été pris pour un interrogatif, alors que le sens est : « comme le prétendent ceux qui... ». *Transilio* : dépasser.

Lignes 4-5

Pour *primordia*, plusieurs traductions sont possibles. La meilleure (avec les verbe *gigno* et *informo*) est peut-être : « à partir des mêmes éléments premiers ». *Spiritus* : souffle (vital).

Ligne 6

Consimilis équivaut à un superlatif. *Ceteris* n'est pas *aliis*. *Eadem natura* : *idem* ne doit pas être confondu avec *ipse*.

Lignes 6-8

Attention à la traduction de tous les termes désignant des organes. Ne pas traduire : « ils ont des cœurs, des foies (!) », mais « ils ont un cœur... ». Le français considère chaque individu, et non le groupe, à la différence du latin. Le singulier s'impose donc, sauf évidemment pour les organes doubles (poumons) ou fréquemment pluriels (intestins).

Lignes 8-9

Conueniunt : s'unissent et non se réunissent (certains n'ont pas compris qu'il s'agit de la procréation !). Le sens final de *gignendis* n'a pas toujours été perçu et la signification de *liber, eri* (enfant) n'est pas claire pour tous.

Non et mihi prolis... (interro-négative) : *et* a le sens de *etiam* (aussi) ; *prolis subrogandae cura* : « n'ai-je pas moi aussi le souci de m'adjoindre une progéniture » (*subrogare* : se faire adjoindre). De même *non est mihi* est sous-entendu devant *dulcedo* : « n'éprouvé-je pas moi aussi de la douceur... »

Lignes 9-12

Certains candidats ont eu la bonne idée de faire sentir l'objection fictive présentée au bœuf (« Mais, dira-t-on, ils sont doués de raison »). *Unde... an* : « d'où savent-ils si... ne pas » (« si je n'agis pas comme j'agis avec des raisons qui me sont propres »). Même interro-négative avec *sint* : « si le son que j'é mets n'est pas le langage... ». Dans cette interrogation indirecte (au subjonctif, comme il se doit), il est inutile et dangereux de traduire les subjonctifs par des conditionnels (nous avons trouvé ici : « ne seraient pas »).

Lignes 12-13

Pietas est une abstraction divinisée, dans la tradition romaine. *Vtrumne* : « pour savoir si... » *Vtrum* est le premier terme d'une interrogation double. Or il y a bien deux questions : « s'il est plus juste que je sois tué (...) ou que l'homme se voit offrir le pardon et l'impunité ».

Lignes 13-18

Sur ces cinq lignes alternent deux séries d'anaphores : *quis* et *non homo*. *Formare in* : « forger pour donner la forme de... » *Subdidit commiscuitque* : « a servi subrepticement, après les avoir préparés, des breuvages... » *Vxoribus* : son épouse (encore un pluriel latin traduit par un sg. fr., voir *supra*).

Tanta, quanta : la corrélation a souvent été ignorée : « de si grands maléfices qu'il est difficile de les exposer en trente-six mille livres d'annales ou de journaux » (voir note).

Lignes 18-20

Attention : *tibi* a souvent été oublié. *Non tibi iniustum uidetur* (à ne pas mettre sur le même plan que *non ferum... est*) : « ne te semble-t-il pas injuste ? »

Vt fias tu placidus : « pour t'apaiser » (fonction normale du sacrifice). *Contingat* : échoie (= « pour que les criminels trouvent l'impunité »).

Notes : 37 candidats avaient choisi la version latine comme option. La moyenne est de 9,95. Les notes s'échelonnent de 0 à 18, selon la distribution suivante : six copies supérieure et égale à 15 ; 16 copies entre 14,5 et 10 inclus ; 10 copies entre 09,5 et 05 ; enfin, 5 copies en dessous de 05.

Jury : M. Jean-Denis BERGER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Frédéric DUVAL, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

6. VERSION GRECQUE

L'homme est, par nature, un « animal politique »

Ἐκ τούτων οὖν φανερόν ὅτι τῶν φύσει ἢ πόλις ἐστὶ, καὶ ὅτι ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῷον, καὶ ὁ ἄπολις διὰ φύσιν καὶ οὐ διὰ τύχην ἤτοι φαυλός ἐστιν ἢ κρείττων ἢ ἄνθρωπος· ὡς περ καὶ ὁ ὑφ' Ὀμήρου λαιδορηθεὶς « ἀφρήτωρ ἀθέμιστος ἀνέστιος »·
10 ἄμα γὰρ φύσει τοιοῦτος καὶ πολέμου ἐπιθυμητῆς, ἅτε περ ἄζυξ ὢν ὡς περ ἐν πεττοῖς.* Διότι δὲ πολιτικὸν ὁ ἄνθρωπος ζῷον πάσης μελίτης καὶ παντὸς ἀγελαίου ζώου μᾶλλον, δηλον. Οὐθὲν γάρ, ὡς φαμέν, μάτην ἢ φύσιν ποιεῖ λόγον¹⁰ δὲ μόνον ἄνθρωπος ἔχει τῶν ζώων· 11 ἢ μὲν οὖν φωνὴ τοῦ λυπηροῦ καὶ ἡδέος ἐστὶ σημεῖον, διὸ καὶ τοῖς ἄλλοις ὑπάρχει ζώοις· μέχρι γὰρ τούτου ἢ φύσιν αὐτῶν ἐλήλυθε, τοῦ ἔχειν αἴσθησιν λυπηροῦ καὶ ἡδέος καὶ ταῦτα σημαίνειν ἀλλήλοις· ὁ δὲ λόγος ἐπὶ τῷ δηλοῦν ἐστὶ τὸ συμφέρον καὶ¹⁵ τὸ βλαβερόν, ὥστε καὶ τὸ δίκαιον καὶ τὸ ἄδικον· 12 τοῦτο γὰρ πρὸς τὰλλα ζῶα τοῖς ἀνθρώποις ἴδιον, τὸ μόνον ἀγαθοῦ καὶ κακοῦ καὶ δίκαιου καὶ ἀδίκου καὶ τῶν ἄλλων αἴσθησιν ἔχειν·

Aristote

* ἄζυξ ὢν ὡς περ ἐν πεττοῖς = « comme un pion isolé au jeu de dames »

Le texte proposé aux candidats cette année était un passage célèbre de la *Politique* (livre I, 1253 a 1-18), dans lequel est énoncée l'une des plus fameuses doctrines d'Aristote : l'homme est par nature un « animal politique », la possession naturelle du *logos* (à la fois parole et raison), qui le distingue spécifiquement des autres vivants, étant le fondement de cette dimension civique et politique fondée sur la conscience des valeurs.

Après avoir établi, dans les lignes précédant le texte, que la cité réalise pour la collectivité humaine l'autarcie parfaite, permettant de « vivre bien » (τὸ εὖ ζῆν), et que cette fin (τέλος) est sa nature (φύσις), Aristote conclut : « D'après ce qui vient d'être dit (d'après ces considérations, ἐκ τούτων) il est donc évident que la cité est au nombre des choses qui sont par nature ... », avec un génitif partitif dans lequel l'article substantive le datif (τὰ φύσει), « ... et que l'homme est par nature (φύσει) un être vivant destiné à vivre en cité » (πολιτικὸν ζῶον, formule souvent traduite par « animal politique » dans ce contexte, ce qui était tout à fait correct). La suite du texte exprime l'une des intuitions essentielles d'Aristote et toute une tradition grecque de philosophie politique : un homme qui serait « par sa nature » (διὰ φύσιν équivalent de φύσει), et non par un accident du sort (διὰ τύχην), « sans cité » (ἀπολις avec *alpha* privatif) serait de ce fait « soit dégradé (ἦτοι φαῦλος) soit supérieur (ἢ κρείττων ...) à l'homme (le deuxième ἢ introduisant alors le terme de la comparaison : ἢ ἀνθρώπου) ». La suite du texte (1253 a 29) précisera que dans le premier cas ce serait une « bête » (θηρίον), et dans le deuxième cas un dieu – le dieu, selon Aristote, n'ayant pas besoin d'amis ni de société. La cité a donc pour finalité naturelle de réaliser l'autarcie de la communauté, et l'homme réalise sa nature à travers le lien social et politique. Est alors invoquée l'autorité d'Homère : un tel homme privé de cité serait « comme, justement (ὡσπερ καὶ ...) celui à qui Homère reproche (λοιδορηθεὶς participe aoriste passif de λοιδορῆω) d'être 'sans clan (οὐ sans fratrie), sans loi, sans foyer' » (trois adjectifs avec *alpha* privatif : ἀφρήτωρ ἀθέμιτος ἀνέστιος, citation de l'*Iliade*, IX, 63). « En effet, un homme qui est (ou serait) tel par nature (φύσει τοιοῦτος, c'est-à-dire sans lien social ou politique) est en même temps aussi (ἅμα ... καὶ ...) avide de faire la guerre (πολέμου ἐπιθυμητής), parce que précisément (ἅτε περ + participe ὄν) il est comme un pion isolé (ἄζυξ) au jeu de dames », le mot πεττοί signifiant des pions ou des dés (la référence au jeu de dames moderne est une approximation autorisée dans la traduction). La suite du texte contient un raisonnement précis : « Ainsi, la raison pour laquelle ... (διότι) ... l'homme est « plus que toutes les abeilles et tous les animaux grégaires » une *animal politique* est « évidente » (δηλον). En effet (γάρ), « comme nous le disons (ὡς φημὲν : il s'agit de ce que l'on appelle une maxime de la nature), 'la nature ne fait rien en vain' ». C'est donc conformément à une finalité naturelle, qui est la constitution des cités, que l'homme est le seul de tous les vivants (μόνον ... τῶν ζῴων) à posséder le λόγος, qui est à la fois raison et parole : il est donc *animal rationnel* et *animal politique*. Le texte distingue clairement entre le λόγος et les sons de la « voix » (φωνή). Ceux-ci appartiennent de manière commune à tous les animaux, et ils leur permettent d'exprimer les sentiments de douleur et de plaisir (λυπηροῦ καὶ ἡδέος ... σημείον) : « c'est pourquoi les sons de la voix appartiennent (ὑπάρχει + datif) <non seulement à l'homme mais> aussi aux animaux autres <que l'homme> », c'est-à-dire à tous les animaux en général. Car la nature des animaux (αὐτῶν) n'est allée (ἐλήλυθε parfait de ἔρχομαι) que jusqu'au point où (μέχρι τούτου ... τοῦ ...) les animaux (sujet de ἔχειν) « possèdent les sensations (la perception : αἰσθησις) de douleur et de plaisir, et se les expriment (σημαίνειν : cf. σημείον) les uns aux autres ». En revanche (δὲ adversatif) la parole (rationnelle : λόγος) s'applique à exprimer (ἐπί + le datif avec infinitif τῷ δηλοῦν) ce qui est utile et ce qui est nuisible, de sorte qu'elle exprime aussi (proposition consécutive introduite par ὥστε) ... » les valeurs morales et politiques que sont le juste et l'injuste. Cette conscience morale est une différence spécifique distinguant les hommes des autres animaux : « car c'est là le trait (τοῦτο) qui appartient en propre (ἴδιον) aux hommes, par rapport aux autres animaux : le fait d'être seul (μόνον) à avoir une conscience (αἰσθησίν ἔχειν) du bien, du mal, du juste, de l'injuste, et des autres valeurs ».

Le texte d'Aristote se poursuit par une conclusion qui n'était pas comprise dans la version, mais qu'il est intéressant de rappeler : ἡ δὲ τούτων κοινωνία ποιεῖ οἰκίαν καὶ πόλιν, « or le partage commun de ces valeurs constitue la famille et la cité ».

Huit candidats ont composé. Deux d'entre eux ont très bien compris le texte et ont été notés respectivement 15,5 et 15 sur 20. Deux copies correctes ont reçu les notes de 12,5 et 10,5 sur 20. En revanche, quatre copies plus faibles, émaillées d'erreurs, ont été notées entre 7 et 8 sur 20. La moyenne de l'épreuve est de 10,5 sur 20.

Jury : M. Philippe HOFFMANN, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ;
Mme Brigitte MONDRAIN, directrice d'études à l'École pratique des hautes études.

7. GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

Sujet : Dynamiques des espaces littoraux en France (Outre-mer exclu). Carte obligatoire (sur fond de carte joint) et croquis souhaités.

À l'écrit, 76 candidats ont composé, nombre en hausse régulière depuis quelques années (65 en 2011, 61 en 2010, 49 en 2009). Parmi eux, 39 ont obtenu une note supérieure à la moyenne générale établie cette année à 7,88 (médiane à 8), en baisse par rapport à la session 2011. De nombreuses copies, indigentes ou presque vides (23, soit plus de 30%), notées entre 0,5 et 4 ont fortement fait baisser cette moyenne. L'étendue des notes est comprise entre 0,5 et 16.

Le sujet proposé, très classique, permettait d'aborder un espace géographique en particulier, situé en périphérie du territoire français mais élément moteur des dynamiques territoriales, dans sa délimitation métropolitaine exclusivement. Outre le fait que cette thématique n'ait pas fait l'objet d'un sujet à l'écrit du concours depuis longtemps (au moins depuis 2001), le sujet invitait à la réflexion sur la notion de « littoral », sur sa configuration physique et sur son « épaisseur » (bande littorale, arrière-pays, où s'arrête l'influence ?; etc.).

Ce sujet permettait ainsi aux candidats d'aborder la très grande diversité des littoraux de l'espace français, limites et interfaces du territoire entre espaces maritimes et terrestres. Cela supposait surtout d'analyser un espace très convoité pour ses ressources et diverses aménités, très utilisé, très aménagé et/ou protégé. Le littoral est par excellence un espace d'enjeux divers, de concurrence des usages et des pratiques, de mise en valeur différenciée. La concurrence entre les diverses activités devait faire l'objet d'une analyse précise, illustrée par des exemples. Dans certains espaces, il existe une concurrence entre des activités traditionnelles (pêche, aquaculture, agriculture littorale), des activités urbaines et industrielles, et une activité tertiaire en croissance, le tourisme. L'espace littoral est également une zone perçue de plus en plus comme vulnérable, notamment dans un contexte où les changements d'ordre climatique entraînent des risques accrus (tempêtes, inondations, ...).

Ce sujet appelait une démarche multiscale afin de pouvoir appréhender et analyser les types d'espaces littoraux concernés à différentes échelles, du niveau macro (échelle européenne et nationale, notamment les façades atlantiques et méditerranéennes, place des ports français par ex. dans la mondialisation) au niveau meso (échelle régionale ou macro-régionale) jusqu'au niveau micro (ville littorale, station balnéaire, marais, zones portuaires, plages, etc.).

Différentes temporalités devaient aussi être prises en compte dans l'approche de ces espaces, la dimension historique de certains processus en jeu étant un élément essentiel dans la compréhension de leurs dynamiques actuelles (phases dans l'histoire du tourisme balnéaire, opérations d'aménagement du territoire, politique de conservation, etc.). Sans exiger des candidats une connaissance approfondie des politiques d'aménagement du territoire menées en France depuis les années 50, le traitement du sujet demandait un minimum de repères concernant les politiques d'aménagement du littoral (on attendait que soit connue la grande opération régionale du littoral languedocien..) ou de protection du littoral (le dispositif législatif mis en place dans les années 1970, en particulier le Conservatoire du littoral créé en 1975).

Le jury a ainsi pu évaluer et différencier les candidats sur leur capacité à prendre en compte la variété des questionnements géographiques que ce sujet impliquait, leur aptitude à définir les espaces concernés, à analyser leurs dynamiques spatio-temporelles à différentes

échelles d'observation, et aussi à produire des croquis et cartes sur le thème. Aucune copie n'a été excellente, sur un sujet pourtant très classique mais renouvelé par de nouvelles approches, de la géographie de la France.

Par contre, de très bonnes copies (7 seulement ont obtenu 15 et 16) ont su manier le sujet à travers l'articulation des différentes échelles d'analyse, s'appuyant sur un socle de connaissances solides, de références scientifiques et en proposant aussi des schémas et croquis pertinents (entre 3 et 4 croquis, sur des exemples d'aménagement comme sur le littoral languedocien, ou l'organisation portuaire de Dunkerque ou encore la configuration spatiale de l'estuaire de la Seine).

Aucun plan type n'était attendu et les meilleures copies ont proposé des plans très divers, allant d'un plan relativement classique (dynamiques, facteurs, typologie) à un plan multiscalair (niveaux d'analyse macro, meso et micro).

La carte de synthèse donne lieu à des résultats extrêmement divers, révélant le handicap de certains candidats à exprimer leur pensée en langage cartographique. Les erreurs de localisation des villes ou des ports sont présentes dans de trop nombreuses copies et demeurent inacceptables pour un concours de ce niveau.

Le jury s'étonne du nombre de copies vraiment très mauvaises (près d'une copie sur 3 est en-dessous de 4/20) où les connaissances sont absentes et le raisonnement géographique très médiocre.

Jury : Mme Pernelle GRANDJEAN, professeur à l'Université de Reims ; Mme Céline VACCHIANI-MARCUZZO, maître de conférences à l'Université de Reims.

8. HISTOIRE DES ARTS

Programme : L'art du portrait, du Moyen Âge au XX^e siècle.

Sujet : Le portrait de l'homme d'État, du Moyen Âge au XX^e siècle

Vingt-neuf candidats ont concouru. La moyenne de l'épreuve est de 10,26. Les notes se sont échelonnées entre 7 et 14. Dix copies ont obtenu 12 et plus, parmi lesquelles deux 14.

Sur le plan de la forme, il convient de signaler de nombreux problèmes d'orthographe et, plus encore, pour les noms propres ou de lieux, ainsi que des erreurs de chronologie (de dizaines d'années sinon de plus d'un siècle), de même que de graves fautes d'attribution lorsqu'il s'agissait d'œuvres parmi les plus célèbres. On rappellera parmi les règles de base qu'une œuvre citée doit avoir un titre et un auteur au nom complet, et que les mentions des collections doivent être précises (une œuvre appartient aux collections du Musée du Louvre et non pas « au Louvre » comme on l'a trouvé si familièrement écrit à plusieurs reprises). On doit déplorer, d'une part, le colportage de clichés se substituant, bien souvent, à une quasi-absence de véritable connaissance pour le Moyen Âge et la Renaissance, ainsi que, d'autre part, un manque de curiosité personnelle ; la très grande majorité des copies reprend toujours les mêmes exemples suivis des mêmes commentaires convenus.

Il est, en premier lieu, regrettable que les candidats confondent portraits et peintures de chevalet. Monnaies, médailles, sculptures... ont été oubliées, comme si les monuments, des gisants des tombeaux aux statues des places publiques, n'étaient pas le lieu de la représentation des personnages de pouvoir. Le cadre de réalisation du portrait de l'homme

d'État a été trop peu discuté, au-delà de la simple mention de la commande. En conséquence, la distinction entre portrait public et portrait privé a été peu faite, et rares ont été les copies à parler de la fonction ou de la diffusion du portrait. Il est également surprenant pour des étudiants se spécialisant dans les questions historiques d'avoir si peu réfléchi aux enjeux de la maîtrise de l'image et de la représentation, en particulier pour les régimes fascistes du XX^e siècle. Cette même négligence dans la réflexion avait pour autre effet d'occulter la caricature ou le dessin de contestation. Autre poncif répété à l'envi, l'invention de la photographie, puis son succès, mettrait fin au genre du portrait ! (Et d'oublier que Pablo Picasso a représenté Staline, et Andy Warhol, Mao).

Pour l'ensemble des copies ou presque, le plus critiquable était l'absence d'une véritable introduction cherchant à définir les termes et les cadres du sujet pour permettre, par la suite, d'organiser ses connaissances en une démonstration dynamique. Pourtant, le jury attendait moins l'excellence du savoir que la capacité à définir un sujet et à organiser de manière structurée ses idées à partir d'exemples pertinents de quelques œuvres, dont on aurait aimé qu'ils soient parfois plus personnels. Ce sont les copies faisant preuve de qualités de réflexion et de mises en perspective du sujet, et ayant tenté d'équilibrer les exemples qui ont été valorisées.

Jury : Mme Michèle BIMBENET-PRIVAT, conservateur en chef du patrimoine, Musée national du Louvre ; M. Philippe PLAGNIEUX, professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Annabelle TÉNÈZE, conservateur du patrimoine, Musée départemental d'art contemporain de Rochechouart (Conseil général de Haute-Vienne).

9. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE

Programme : La France, de 987 à 1328.

Sujet : L'Église et les laïcs (XI^e-XIII^e siècle).

La possibilité était offerte, pour la deuxième année consécutive, de choisir, comme option 2, en alternative à la version de seconde langue vivante étrangère, une composition d'histoire médiévale d'une durée de quatre heures. Le programme est toujours le même que celui défini à l'origine pour l'épreuve orale d'admission, obligatoire celle-là.

Pour cette épreuve, qui a connu un grand succès, le jury avait choisi, comme l'an passé, un sujet large, dans le domaine de l'histoire religieuse cette fois, et qui entendait demeurer dans le même esprit.

Comme il avait été précisé dans le rapport 2011, le jury a été attentif à la bonne appréhension d'un arrière-plan chronologique et institutionnel, sans chercher à évaluer précisément la maîtrise des questions historiographiques. Cela dit, le sujet choisi devait permettre de mobiliser des connaissances – et son étendue aurait dû exclure qu'on ne puisse pas en mobiliser –, mais il devait aussi donner l'occasion de développer une réflexion induite par le libellé du sujet – la présence de la particule copulative soulevant *ipso facto* la question de l'articulation des termes. De ce point de vue, le jury estime que trop peu de copies ont su atteindre la mesure de l'organisation autant que des connaissances.

Pour les 94 copies corrigées, la moyenne est de 8,80 (8,93 l'an dernier). Les notes sont très contrastées (cinquante-huit n'atteignent pas la moyenne, soit près de 62 %), avec un lot

très médiocre (seize copies notées de 2 à 5 inclus, soit 17 %) ; un très gros contingent de copies souffrant de faiblesses importantes et ne méritant pas la moyenne (quarante-deux, près de 45 %, notées de 6 à 9) ; un ensemble de trente-six copies (38 %) ayant ou dépassant la moyenne, mais avec d'assez peu nombreuses (sept) très bonnes copies (notées 15 et 16) – qui se retrouvent en tête du tableau des résultats d'écrit à deux exceptions près –, onze copies ayant été notées de 12 à 14 contre dix à 11 et huit à 10.

Trop nombreux sont les candidats qui ont gauchi le sujet proposé pour le conformer à leurs connaissances mises en fiches. D'où ces copies qui semblaient vouloir répondre à des sujets tels que : « Le pape et le roi de France », « L'Église et le roi », « La religion des laïcs » (avec sa description classique de la vie religieuse « du berceau à la tombe »). De même, pour des parties de dissertation, le jury ne souhaitait pas lire : « L'Église aux mains des laïcs », « La réforme grégorienne », « La querelle des investitures », « Philippe le Bel et Boniface VIII » ou encore « La croisade des albigeois ».

Le sujet invitait les candidats à réfléchir sur la place assignée aux laïcs par les clercs, sur les discours et les dispositifs élaborés pour édifier, avec eux (et parfois contre eux), la société chrétienne et assurer leur salut, sans oublier bien entendu de traiter les attentes, réactions et résistances des laïcs. Il était impératif de saisir le monde des laïcs en la pluralité de ses groupes sociaux et d'identifier parmi eux des cibles ou enjeux privilégiés, selon les temps et les lieux (les puissants, les hommes de guerre, les *rustici* et les habitants des villes, les femmes, les marchands, les pauvres). Les candidats devaient aussi se souvenir que les clercs étaient issus de laïcs (même si cette généralité a pu souffrir des exceptions), qu'ils partageaient des intérêts communs et que des clercs vivaient auprès des laïcs, notamment auprès des puissants. Ils pouvaient souligner d'emblée que les sources permettant de traiter le sujet sont pour l'essentiel d'origine cléricale. Dans la conduite de la réflexion, c'est une démarche chrono-thématique qui semble avoir le mieux réussi aux candidats. Si on choisissait un tel plan, il convenait sans doute, s'agissant du XI^e siècle, de dégager les grands thèmes, cristallisés à l'époque grégorienne, du discours de l'Église en direction des laïcs, tout en rappelant que ce discours faisait partie d'une réflexion générale sur la société chrétienne ; les enjeux sociaux et politiques de ces discours devaient être rappelés (sièges épiscopaux, droits ecclésiastiques, construction des dominations seigneuriales). Un deuxième moment de la copie, centré sur le XII^e siècle, permettait de saisir l'église grégorienne et post-grégorienne comme puissance d'encadrement d'une société dynamique, capable de proposer de nouveaux modèles, des institutions plus efficaces, mais aussi confrontée à de nouveaux défis et de nouvelles attentes, en proie à des résistances, dissidences et hérésies ; les thèmes de la ville, du quadrillage diocésain et pastoral, des restitutions de dîmes, de la croisade et des ordres militaires y avaient leur place. Enfin, à propos du XIII^e siècle, il convenait de présenter les dispositifs renforcés du « gouvernement » des laïcs : le cadre commun issu de Latran IV, le raffinement nouveau des instruments de coercition et de prédication, le rôle des juridictions ecclésiastiques, le succès des ordres mendiants ; il convenait encore de noter les hésitations de l'Église à l'égard de certaines formes de « religion volontaire », la prise en compte d'une sainteté laïque royalement illustrée ; enfin on attendait du candidat qu'il envisage les rapports de collaboration et de concurrence entre l'Église et la royauté dans le gouvernement de laïcs à la fois fidèles et sujets.

Le jury a, comme à l'ordinaire, sanctionné les fautes d'orthographe et de grammaire, dont la présence décidément trop nombreuse ne pouvait faire espérer dépasser la moyenne même dans les cas où l'exposé aurait pu le mériter.

Jury : M. Patrick ARABEYRE, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Isabelle HEULLANT DONAT, professeur à l'Université de Reims ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

10. VERSION ANGLAISE (LVE 2)

She was standing in front of the piano. Without looking down she lowered her hands and started to play, just chording sound, reducing melody to a skeleton. She paused after each set of notes as if bringing her hands out of water to see what she had caught, then continued, placing down the main bones of the tune. She slowed the movements of her fingers even more. She was looking down as two men slipped through the French doors and placed their guns on the end of the piano and stood in front of her. The noise of chords still in the air of the changed room.

Her arms down her sides, one bare foot on the bass pedal, continuing with the song her mother had taught her, that she practised on any surface, a kitchen table, a wall while she walked upstairs, her own bed before she fell asleep. They had had no piano. She used to go to the community centre on Saturday mornings and play there, but all week she practised wherever she was, learning the chalked notes that her mother had drawn onto the kitchen table and then wiped off later. This was the first time she had played on the villa's piano, even though she had been here for three months, her eye catching its shape on her first day there through the French doors. In Canada pianos needed water. You opened up the back and left a full glass of water, and a month later the glass would be empty. Her father had told her about the dwarfs who drank only at pianos, never in bars. She had never believed that but had at first thought it was perhaps mice.

A lightning flash across the valley, the storm had been coming all night, and she saw one of the men was a Sikh. Now she paused and smiled, somewhat amazed, relieved anyway, the cyclorama of light behind them so brief that it was just a quick glimpse of his turban and the bright wet guns.

Michael Ondaatje, *The English Patient*, 1992.

L'extrait proposé cette année aux 9 candidats qui ont composé en langue vivante 2 était tiré du roman *The English Patient* (1992) de Michael Ondaatje, écrivain né au Sri Lanka (Ceylan à l'époque) en 1943 qui émigra en Angleterre en 1954 puis s'installa au Canada en 1962. *The English Patient* fut lauréat du Booker Prize en Grande-Bretagne et adapté au cinéma par Anthony Minghella en 1996 (avec Juliette Binoche, Ralph Fiennes et Kristin Scott Thomas dans les rôles titres).

L'extrait se situe en Italie en 1945. Hana, jeune infirmière de l'armée canadienne, vit dans une villa abandonnée où elle s'occupe d'un homme surnommé « le patient anglais », dont elle ne sait rien si ce n'est qu'il fut brûlé et défiguré dans un accident d'avion. Un jour, tandis qu'elle joue une mélodie au piano, deux soldats anglais pénètrent dans la villa isolée. L'un d'eux, Kip, est Sikh et sapeur-minier. Il s'installera dans la villa pour l'en débarrasser des éventuelles bombes laissées par les Allemands. L'extrait est écrit à la troisième personne et focalisé à travers la perspective de la jeune femme qui réside dans la villa depuis trois mois et, dans le deuxième paragraphe, se souvient de sa jeunesse alors que les notes du piano résonnent. La scène se situe le soir, tandis que des éclairs zèbrent le ciel, mais ni le tonnerre ni l'isolement de la villa ni l'éclat brillant des fusils posés sur le piano ne viennent perturber le

calme et la sérénité de la scène. Le rythme est par conséquent posé, serein, tranquille ; les phrases s'enchaînent avec fluidité et sans à-coups ni précipitation. Le lexique ne présentait pas de difficulté particulière et la construction syntaxique était classique, mais il convenait d'être à l'écoute tant du texte de départ que de sa propre traduction afin de ne pas commettre de fautes de temps et d'éviter les maladresses et lourdeurs d'expression. Les notes s'étalent de 05 à 17, pour une moyenne de 10,33, et 4 copies sur 9 au-dessus de la moyenne.

Les temps grammaticaux constituent souvent une difficulté majeure pour le traducteur et ce sont bien ceux-là qui ont posé le plus de problèmes aux candidats. L'extrait alternait prétérit, imparfait et plus-que-parfait, et il convenait d'effectuer des choix pertinents en français à chaque occurrence. Ainsi, si le premier prétérit « she lowered her hands » était certes à rendre par un passé simple en français et non un imparfait, le troisième « She paused after each set of notes » et le quatrième « she continued » devaient être traduits par un imparfait car il s'agit là d'un geste récurrent (« after EACH set of notes ») et donc d'une occurrence unique. On évitera de traduire systématiquement « She used to go [...] and play there » par « Elle avait l'habitude... » et on préférera l'imparfait (« Le samedi matin, elle allait jouer... »). On notera ici comment on a rapproché en français « go » et « play » (« allait jouer ») plutôt que de calquer leur séparation en anglais.

Il faut également toujours prêter attention aux concordances de temps. Ainsi, pour « she practised wherever she was », il était incorrect d'utiliser le subjonctif présent (« elle s'exerçait/s'entraînait où qu'elle soit ») et il fallait opter pour le subjonctif passé (« elle répétait où qu'elle fût »). Il est conseillé aux candidats de toujours prendre du recul par rapport à leur traduction pour vérifier qu'elle coule bien en français et n'écorche pas l'oreille. Cela aurait permis à plusieurs d'entre eux de se passer de l'expression fort maladroite « peu importe où qu'elle soit ».

Pour éviter les lourdeurs en français, on n'abusera pas du participe présent, souvent peu élégant. Par exemple, au début du deuxième paragraphe, l'anglais opte pour une structure en gérondif plutôt qu'un verbe conjugué au passé (« continuing with the song her mother had taught her »), mais le choix du calque par le participe présent (« continuant la chanson ») était maladroit et il était préférable d'opter pour un verbe à l'imparfait, suivi d'un étoffement (« elle continuait à jouer la chanson »), et proscrire le calque de la préposition « with » (« elle continuait avec la chanson »). L'angoisse que peut légitimement susciter un concours ne devrait pas faire oublier les règles de grammaire élémentaires comme l'accord du participe passé avec le complément d'objet direct placé avant : il ne fallait donc pas oublier la marque du féminin à « la chanson que sa mère lui avait apprise/enseignée ». Plus loin, pour « the chalked notes that her mother had drawn », c'est le féminin pluriel qui devait compléter le participe passé : « les notes que sa mère avait dessinées à la craie ». Notons ici que le sujet de « and wiped off later » était bien « her mother » et non le personnage focalisé ; le modal « had » était donc sous-entendu et il ne s'agissait pas là d'un prétérit mais bien d'un plus-que-parfait.

Il est parfois nécessaire et même conseillé de se détacher de la structure syntaxique du texte de départ et d'éviter les calques maladroits qui conduisent à des fautes de temps et des concordances bancales. Par exemple, pour « This was the first time she had played on the villa's piano, even though she had been here for three months » : il fallait proscrire des formulations telles que « C'était la première fois qu'elle avait joué sur le piano de la villa, même en pensant qu'elle avait été là pendant trois mois/bien qu'elle soit déjà là depuis trois mois ». On pouvait tout à fait inverser les propositions pour aboutir à un résultat plus idiomatique en français : « Elle était là depuis trois mois/Cela faisait trois mois qu'elle était là, mais c'était la première fois qu'elle jouait sur le piano de la villa ». On notera la traduction du plus-que-parfait anglais par un imparfait en français.

Le jury recommande en outre de respecter les idiomatismes en français et par conséquent d'opérer si nécessaire les transpositions adéquates. Ainsi, pour la première phrase « She was standing in front of the piano », le calque « Elle était debout face au piano » semblait maladroit, et on pouvait préférer « Elle se tenait devant le piano ». Plus loin, quand les deux hommes « stood in front of her », il fallait éviter « restèrent debout » (ils viennent d'arriver) et opter par exemple pour « lui firent face » qui a le mérite de refléter l'idée d'une confrontation. Dans la deuxième phrase, il était inutile et maladroit de traduire la postposition « down » par « en bas/vers le bas » dans « without looking down » mais préférer un allègement ou une transposition (« sans baisser les yeux », « sans regarder le clavier »), et éviter la formulation assez lourde « sans regarder vers le clavier ». Dans la deuxième phrase, « she lowered her hands », le verbe était « baisser » et non « abaisser », et l'on se souviendra qu'un possessif pour une partie du corps en anglais disparaît souvent en français. On préférera donc « elle baissa les mains » et plus loin « comme si elle sortait les mains de l'eau », plutôt que « ses mains », mais aussi « Elle avait les yeux baissés » et non « ses yeux » pour « she was looking down », et plus loin « Les bras le long du corps » pour « Her arms down her sides » (et non « ses bras »). Notons ici qu'il était inutile d'alourdir inutilement la structure de la phrase en ajoutant un verbe, par exemple « les bras collés au corps ». Pour « the chalked notes that her mother had drawn », on ne pouvait guère écrire « les notes de craie » et il était préférable de déplacer « craie » plus loin dans la phrase : « les notes que sa mère avait dessinées à la craie ».

Quelques rares points de vocabulaire ont posé problème. Les « French doors » sont des portes vitrées ou portes-fenêtres et non des « portes françaises/de style français ». Il fallait éviter de traduire « the main bones of the tune » littéralement par « les os constitutifs de la mélodie » ou bien « l'arête principale du morceau », et choisir, par exemple, « le squelette/l'ossature de la mélodie », termes qui traduisent « main bones » sans qu'il soit nécessaire d'ajouter « principal(e) ». Le terme « chords/chording » était à rendre par « accords », et non pas « cœurs » (ni même « chœurs » d'ailleurs). Le jury a également noté des difficultés pour la traduction de « dwarves » (nains) et « mice » (souris). Le groupe nominal « lightning flash » est une expression toute faite qui signifie « éclair » ; il était donc inutile d'alourdir en traduisant « éclair lumineux ». Il était en revanche possible d'étoffer par un verbe pour rendre « across the valley » en disant par exemple « un éclair zébra la vallée ». Enfin, la formulation « the storm had been coming all night » a posé des problèmes de compréhension, certains candidats n'ayant pas perçu la valeur du verbe « coming ». Il ne s'agissait pas de « la tempête avait duré/allait durer toute la nuit », mais « l'orage avait couvé/grondé toute la nuit ».

Pour conclure, le jury a apprécié les traductions fluides et idiomatiques en français qui ont su respecter le rythme et le ton du texte d'origine. La qualité du français est par conséquent une donnée essentielle de l'exercice de traduction qu'il convient de ne pas négliger. Transpositions, modulations et étoffements sont donc parfois bienvenus, sous réserve bien entendu de toujours rester fidèle au texte de départ et de ne pas en dénaturer le propos. Les meilleures copies ont su atteindre cet équilibre fragile et restituer la petite musique du texte d'Ondaatje. Le jury les en remercie et adresse tous ses encouragements aux futurs candidats.

Jury : M. François GALLIX, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Vanessa GUIGNERY, professeur à l'École normale supérieure de Lyon.

11. VERSION ALLEMANDE (LVE 2)

Kessler und Maillol

In der Umgebung Maillols hat Kessler im Sommer 1907 nach den nervenaufreibenden Ereignissen des vorausgehenden Jahres Abstand, Ruhe und Vergessen gefunden. »Ich war seit April in einer so merkwürdigen Stimmung, so ganz der unmittelbaren Umgebung hingegeben, um einer doch mehr als schmerzlichen Vergangenheit zu entfliehen, so ganz nur darauf bedacht, keine Ritze in der Mauer offen zu lassen, die ich zwischen mir und diesen letzten Monaten aufrichten mußte, daß ich nicht gewagt habe mit irgendjemand in Verbindung zu bleiben, der auch nur entfernt mit diesen Dingen zu thun¹ gehabt hatte.« Am 21. August 1904 hatte er Maillol bei einem Besuch in dessen Atelier in Marly bei Paris kennengelernt und dort das kleine Modell einer hockenden weiblichen Figur gesehen. Er hatte das Modell gekauft und noch am gleichen Tage die lebensgroße Steinversion der später unter dem Namen »Méditerranée« bekannt gewordenen Figur, mit der Maillol im Jahr darauf den Durchbruch beim Publikum erreicht hat, für die Bibliothek seiner Berliner Wohnung bestellt. Kessler war bei der ersten Begegnung sofort von Maillol überzeugt gewesen, hatte ihn in den folgenden Tagen erneut besucht, ihm vorgeschlagen, Holzschnitte für eine Vergil-Ausgabe in der Übersetzung Schröders zu fertigen, und weitere Kleinplastiken und Zeichnungen erworben. Anschließend hatte er Maillol nach London in die dortigen Museen und zu den Boxkämpfen in Whitechapel mitgenommen, wo dieser sich von den Werken der großen Meister und den lebenden Körpern der jungen Athleten inspirieren lassen sollte. Kessler hegte größte Bewunderung für die Kunst Maillols, sah in ihm den Gegensatz und die kongeniale Ergänzung zu Rodin und hat ihm in den zwanziger Jahren zwei stark auf seine früheren Tagebucheintragungen aufbauende Essays gewidmet. Die Partnerschaft war ideal. Hier der nervös-hektische, städtische, großbürgerlich-aristokratische Mäzen, dort der in sich ruhende, erdverbundene Künstler bäuerlicher Herkunft. Die durch die Unterschiede in Herkunft und Wesen bedingte Distanz war so groß, daß sich unter normalen Umständen kaum Reibungsflächen in den persönlichen Beziehungen ergeben konnten.

Diese Konstellation hat es Kessler ermöglicht, in Maillols Atelier einen sicheren Hafen und Beruhigung zu finden.

Peter Grupp, *Harry Graf Kessler*, 1995.

1. Thun = tun.

La version de seconde langue *Kessler und Maillol* était tirée d'une biographie de Peter Grupp, *Harry Graf Kessler*. Ce fils d'une aristocrate irlandaise et d'un riche banquier de Hambourg anobli par Guillaume I^{er}, cosmopolite, tout à la fois collectionneur d'art et grand mécène, mais aussi diplomate et pacifiste fut un personnage marquant de la vie culturelle allemande de la première partie du XX^e siècle.

Le passage retenu relate sa première rencontre en août 1904 avec Aristide Maillol auprès duquel il trouve refuge en 1907 après les tracasseries et intrigues qui ont précédé sa démission du poste de directeur du musée grand-ducal de Weimar.

Les candidats ont rencontré un certain nombre de difficultés liées à une mauvaise compréhension grammaticale et syntaxique.

La construction de la deuxième phrase du texte, certes assez longue, n'a été comprise que par bien peu d'étudiants. Grâce à une lecture attentive ils devaient repérer l'articulation de cette citation, la répétition de *so* (l. 4), *so ganz* (l. 4), *so ganz* (l. 6-7) suivi de *daß* (l. 9), sans pour autant se laisser perturber par les différents développements (infinitives et relatives). La même expression de la conséquence plus loin dans le texte *so groß, daß* (l. 37), plus facilement identifiable, n'a pas suscité les mêmes difficultés.

De la même façon, d'autres phrases à la construction élaborée ont désarçonné certains candidats : ils n'ont pas su à deux reprises identifier la valeur distributive de *hatte*, sous-entendue dans la suite de la phrase. Ainsi dans *er hatte das Modell gekauft* (l. 14) l'auxiliaire valait-il aussi pour *bestellt* (l. 19). De même dans *hatte ihn in den folgenden Tagen erneut besucht* (l. 21) s'appliquait-il aussi à *und (hatte) weitere Kleinplastiken und Zeichnungen erworben* (l. 23-24).

Les participiales, structures pourtant fréquentes en allemand et au nombre de quatre dans ce texte, ont dérouté les candidats. Si la première d'entre elles *der später unter dem Namen « Méditerranée » bekannt gewordenen Figur* (l. 16-17) fut dans l'ensemble correctement traduite, il en alla différemment de la deuxième *zwei stark auf seine früheren Tagebucheintragungen aufbauende Essays* (l. 31-33). Les deux suivantes, plus brèves, *der in sich ruhende, erdverbundene Künstler bäuerlicher Herkunft* (l. 35-36) et *die durch die Unterschiede in Herkunft und Wesen bedingte Distanz* (l. 36-37), présentaient en outre des difficultés lexicales que certains n'ont pas pu surmonter.

Le possessif *dessen* dans *in dessen Atelier* (l. 12) a parfois été confondu avec le démonstratif *dieser* par les candidats.

Le génitif saxon, *in der Übersetzung Schröders* (l. 22-23), n'a pas toujours été identifié comme tel.

Le superlatif *größte* dans *Kessler hegte größte Bewunderung für* (l. 29) n'a pas systématiquement été reconnu.

La dernière phrase, apparemment simple et résumant en grande partie le contenu du texte, a été fatale aux candidats qui n'ont pas été à même de repérer le sujet *diese Konstellation* et non *Kessler* (l. 40). Cette erreur grossière est étonnante compte tenu de la brièveté de la phrase et de l'absence de difficultés lexicales ou grammaticales.

Certains candidats font peu de cas des marques de flexion des substantifs, ce qui entraîne une confusion sur le nombre. Les expressions *den nervenaufreibenden Ereignissen* (l. 2), *des vorausgehenden Jahres* (l. 2-3), *in den folgenden Tagen* (l. 21), *in die dortigen Museen* (l. 25), *zu den Boxkämpfen* (l. 25-26) et *der großen Meister* (l. 27) ont ainsi donné lieu à des traductions erronées. De la même manière, *wo dieser* (l. 26) a parfois été traduit comme un pluriel : « ces deux-là » (sic).

Enfin, le jury déplore d'avoir eu à lire des traductions fantaisistes, voire totalement incohérentes et indignes de figurer dans les copies de candidats à l'École des chartes.

Le jury a en outre constaté une acquisition très approximative du vocabulaire qui a généré de nombreuses erreurs. Les fautes relèvent également d'un manque de réflexion ou d'analyse, voire d'attention.

Certains termes ont été confondus : *Abstand* (l. 3) avec *Aufstand*, *Begegnung* (l. 20) avec *Bewegung*, *Bewunderung* (l. 29) avec *Begeisterung*, *Zeichnung* (l. 24) avec *Zeichen* ou *Zeitung*.

À ces termes viennent s'ajouter d'autres mots, pourtant fréquents, qui devraient également être connus : *Umgebung* (l. 1 et 5), *Ereignis* (l. 2), *Vergangenheit* (l. 6), *Publikum* (l. 18) ; *kaufen* (l. 15), *bestellen* (l. 19), *erwerben* (l. 24) ; *merkwürdig* (l. 4), *unmittelbar* (l. 5), *anschließend* (l. 24), *dortig* (l. 25). C'est ainsi que *Umgebung* a parfois été traduit par « antre, attitude, œuvre » ou encore *Ereignisse* par « découvertes, expériences, révoltes » (sic).

La similitude sonore de certains mots avec le français n'a pas toujours été d'un grand secours pour les étudiants, au contraire : *Mäzen* (l. 35) par exemple a parfois été considéré comme un nom propre ou encore rendu par « *artiste, rentier, individu* » (sic).

Que dire également du lexique ayant trait au domaine de l'art ! *Modell* (l. 13 et 15), *Figur* (l. 14 et 17), *Holzschnitte* (l. 22), *Kleinplastiken* (l. 23-24) et *Zeichnungen* (l. 24) ont donné lieu à des traductions fantaisistes, voire aberrantes. Le jury a ainsi pu lire que Kessler avait acquis « *des morceaux de plastique, de petits travaux/objets/modèles en plastique* » et même « *des copeaux de bois* » (sic) réalisés par Maillol.

Est-il besoin de rappeler qu'un candidat à l'École des chartes se doit de connaître le sens de *Vergil-Ausgabe* (l. 22) et de *Übersetzung* (l. 23) ? *Vergil* a rarement été identifié et n'a donc pas été retranscrit en français.

Les étudiants ont aussi rencontré des difficultés à analyser les mots composés. Ainsi *nervenaufreibend* (l. 2) n'a-t-il rien à voir avec *frei* mais avec *aufreibend* dont le radical est repris à la fin du texte dans *Reibungsflächen* (l. 38). Dans *Durchbruch* (l. 18) le préfixe a parfois été ignoré, la traduction se limitant à *Bruch* ; pour *Tagebucheintragungen* (l. 32), il a sans doute semblé plus simple aux uns de se contenter de traduire *Tagebuch*, quand d'autres ont proposé des versions fantaisistes telles que « *entreprises journalières* » (sic).

Au risque de se répéter, le jury a de nouveau constaté une méconnaissance des « petits mots ». *Sofort* (l. 20) a été traduit par « *très* » (sic), *so* (l. 4) comme *zu, bei Paris* (l. 13) par « *à Paris* » (sic) ; *kaum* (l. 38) entraîna des erreurs fatales. *Hier* (l. 33) n'a pas été compris comme étant associé à *dort* (l. 35).

Sans doute le manque d'attention ou l'absence d'une relecture attentive peuvent-ils expliquer des omissions ou des étourderies. Dans *zu den Boxkämpfen in Whitechapel* (l. 25-26), *zu den Boxkämpfen* n'a pas toujours été traduit ; dans une copie, Maillol s'est transformé en « *Maillot* » (sic) en cours de traduction.

Pour terminer, rappelons aux candidats que de trop nombreuses fautes de français viennent entacher les copies et que le jury attend d'eux qu'ils proposent une traduction dans une langue correcte. L'orthographe est trop souvent incertaine, les formes du participe passé sont erronées (acquérir, réfléchir), les accords ne sont pas respectés, des termes impropres sont utilisés : Kessler a ainsi « *amené* » ou encore « *emporté* » Maillol avec lui à Londres (sic). Une bonne traduction passe nécessairement par une bonne maîtrise de la langue française.

Notes : 17 copies ont été corrigées. La moyenne est de 10,41. Les notes s'échelonnent de 02 à 19.

Jury : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Sibylle SAUERWEIN, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

12. VERSION ESPAGNOLE (LVE 2)

El inglés se quitó las gafas, las limpió con el pañuelo que asomaba por el bolsillo superior de la americana y aprovechó la pausa para mirar por la ventana. Sobre la tierra ocre que se extendía hasta el límite de la mirada no había un solo árbol. A lo lejos vio un mulo montado a mujeriegas por un labriego con manta y chambergo. Sabe Dios de dónde viene y a dónde va, pensó antes de volverse a su interlocutor con expresión adusta, dispuesto a no mostrar predisposición al diálogo.

—Estoy al corriente de las vicisitudes de la política española —dijo fríamente—, pero como extranjero, no me considero autorizado a inmiscuirme en los asuntos internos de su país ni a emitir opiniones al respecto.

—Aquí nadie se mete con nadie, señor —dijo el locuaz viajero algo decepcionado al comprobar el dominio del castellano de que hacía gala el inglés—, no faltaría más. Sólo lo decía para ponerle al tanto de la cuestión. Por más que uno esté de paso, no viene mal saber con quién se las ha de haber, llegado el caso. Un suponer: yo estoy en Inglaterra por hache o por be, y se me ocurre insultar al Rey. ¿Qué pasa? Que me enchironan. Es natural. Yaquí, lo mismo, pero al revés. Con lo que vengo a decir que de un tiempo a esta parte las cosas han cambiado.

No se nota, pensó el inglés. Pero no lo dijo: sólo quería poner fin a aquella charla insulsa. Hábilmente dirigió los ojos al cura, que seguía la perorata del republicano con un disimulo entreverado de desaprobación. La maniobra dio el resultado apetecido. El republicano señaló al cura con el pulgar y dijo:

—Aquí, sin ir más lejos, tiene usted un ejemplo de lo que le venía diciendo. Hasta hace cuatro días, éstos hacían y deshacían a su antojo. Hoy viven de prestado y a la que se desmanden los corremos a boinazos. ¿O no es así, padre?

El cura cruzó las manos sobre el regazo y miró de hito en hito al viajero.

—Ríe mejor el que ríe el último —respondió sin amedrentarse.

El inglés los dejó enzarzados en un duelo de dichos y paráfrasis. Lento y monótono, el tren seguía su camino por una llanura desolada dejando una gruesa columna de humo en el aire puro y cristalino del invierno meseteño. Antes de volverse a dormir oyó argumentar al republicano:

—Mire, padre, la gente no quema iglesias y conventos sin ton ni son. Nunca han quemado una taberna, un hospital ni una plaza de toros. Si en toda España el pueblo elige quemar iglesias, con lo que cuestan de prender, por algo será.

Le despertó una violenta sacudida. El tren se había detenido en una estación importante. Por el andén se apresuraba renqueando un ferroviario con capote, bufanda y gorra de plato. En la mano enguantada se balanceaba un candil de latón apagado.

—¡Venta de Baños! ¡Cambio de tren para los viajeros que van a Madrid! ¡El expreso en veinte minutos!

Eduardo Mendoza, *Riña de gatos, Madrid 1936* (2010)

La version proposée était extraite de *Riña de gatos*, d'Eduardo Mendoza, œuvre distinguée par le *Premio Planeta* en 2010. Le roman transporte le lecteur dans la Castille des années 1936, où les idéologies se radicalisent fortement dans un climat délétère de mauvais

augure. Le Britannique Anthony Whitelands arrive en train à Madrid mandaté par une famille de la noblesse castillane ; le moment choisi correspond précisément à celui du périple en train, dans une ambiance lourde, un huis clos, où s'enclenche une conversation sur le mode de la provocation. L'Anglais figure alors ce personnage extérieur et neutre par le prisme duquel s'affronte un républicain et un curé. Le procédé est classique – pour ne pas dire éculé jusqu'à la corde – ; la thématique, sans doute rébarbative. À décharge du jury, l'œuvre a connu un succès certain (qu'atteste le prix évoqué) ; en outre, le style s'ajustait exactement au besoin de l'épreuve et à la préparation des LV2 B. Nous souhaitons faire remarquer que si les meilleurs candidats à la version espagnole se recrutent dans cette section, c'est aussi là où échouent le plus lamentablement ceux qui font ce choix par défaut. Cinq candidats, à l'évidence, n'ont guère compris le texte ; d'ailleurs, sans doute ne comprennent-ils pas davantage la langue espagnole, en dépit de leur tentative.

Si la syntaxe était assez simple, elle exigeait, en revanche, une bonne connaissance de la langue courante, car de nombreuses tournures orales pouvaient dérouter les candidats : « Aquí nadie se mete con nadie », « no viene mal saber con quien se las ha de haber, llegado el caso », « hoy viven de prestado », « no faltaría más », etc. Ces formes – et la difficulté de leur traduction – permettent au jury de faire rapidement le départ entre les candidats sérieux et les autres et, partant, de départager les copies sans ambiguïté. Le jury a à cœur, justement, de valoriser et de récompenser ceux qui ont travaillé avec patience et régularité, car la langue orale, en dépit des apparences, ne s'acquiert ni vite ni facilement. La compréhension fine des échanges entre gens de milieux différents, maniant des langues patinées différemment, suppose de la pratique et de la persévérance. À la langue figée et lexicalisée du curé succédait la verve républicaine, entre révolte et respect séculaire de l'autorité religieuse, nuance qu'il fallait savoir rendre. Il y avait peu de vocabulaire de nature à entraver la compréhension du texte, hormis, peut-être, quelques termes précis du jargon vestimentaire (*chambergó, capote, gorra de plato*) ; mais le jury n'a eu cure des faux-sens dans ce cas précis, dès lors que le texte était compris et bien retranscrit. Certes, « la gorra de plato » n'est pas « un insigne en argent » (notons au passage la confusion *plato/plata*) mais cela n'a guère pénalisé le candidat en question, brillant, et dont la copie fut notée 16,5. Qu'il nous soit permis de rappeler que le jury n'attend pas des candidats qu'ils soient savants, mais qu'ils soient studieux ; il ne prétend pas noter des hispanistes émérites, mais des linguistes consciencieux, et conscients de ce que « traduire » veut dire.

Comme les années précédentes, le dialogue alternait avec des parties narratives, qui correspondaient à une forme d'introspection de l'Anglais, narrateur homodiégétique – bien qu'extérieur à la tension de la scène –, lui-même mis en abyme par un narrateur omniscient. La chose se manifestait avec clarté dès la première ligne : « El inglés se quitó las gafas ».

La moyenne de l'épreuve est de 7,46. Sur vingt-cinq candidats, dix obtiennent une note supérieure à 10 (les notes allant de 10 à 16,5) ; six candidats obtiennent entre 06,5 et 08,5 ; neuf candidats, enfin, sont au-dessous de 05,5 (parmi lesquels cinq candidats entre 00,5 et 01). Et parce que nous voulons être d'un optimisme résolu et inaltérable, nous nous réjouissons cette année de n'avoir pas eu la tristesse d'attribuer la note de 00 ! En revanche, nous souhaitons attirer l'attention des préparateurs sur un phénomène qui tend à se répandre : le blanc, le trou laissé lorsqu'on ignore un mot, des phrases entières non traduites. Le jury a sanctionné très fortement cette attitude indigne d'un traducteur. On ne se rend pas ainsi lâchement sans tenter quelque chose : le terme générique à défaut du vocable précis ; un terme permettant de construire une phrase censée et lucide, dans le pire des cas.

Nous rappelons aux candidats combien il demeure important de relire sa copie, de soigner sa prose française, de réfléchir un tant soit peu à l'heure de transposer une réalité historique différente. Les fautes d'orthographe sont innombrables et graves, à l'instar de celles-ci « Je me fait (sic) » ou « locasse ». Les inepties, pareillement, gâchent la lecture de copies, qui pourraient, sans cela, paraître correctes. Voici un petit échantillon : « Ils vivent au jour le jour

et à celle à qui ils demandent nous courons les bénin (sic ?) », ou encore « ils vivent de dons et auxquels nous courrons... (*blanc ensuite*) » (pour traduire « hoy viven de prestado y a los que se desmanden los corremos a boinazos »). La chose, sans doute, qui nous interpelle plus fortement s'agissant de chartistes, demeure la méconnaissance cruelle du climat historico-social de l'Espagne. Ainsi, certains ont-ils traduit « Aujourd'hui, ils [les curés] sont fonctionnaires » (« hoy viven de prestado ») pour évoquer la situation du clergé sous la Seconde République ; d'autres ont proposé, pour traduire « nunca han quemado una taberna, un hospital ni una plaza de toros », « les gens n'ont jamais fréquenté une taverne, ni un hôpital, ni une arène ». Outre l'incongruité du propos rapporté aux hôpitaux, la méconnaissance du *botellón* si décrié laisse pantois. Enfin, « el invierno meseteño » a été rendu par « l'hiver tempéré ». Aussi, en guise de conseil, nous engageons les candidats à faire le voyage à Madrid, en décembre, pour découvrir tout à la fois les rigueurs hivernales et les plaisirs de la « taverne » et des *tapas*.

Jury : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Rennes II-Haute-Bretagne ; M. Fabrice QUÉRO, maître de conférences à l'Université de Bordeaux III-Michel-de-Montaigne.

13. VERSION ITALIENNE (LVE 2)

La bella sconosciuta

Una sera mi trovavo in viaggio in una città straniera e lontana. Era l'ultimo giorno che passavo in Russia e mentre aspettavo il treno che doveva riportarmi in Italia e cenavo nel ristorante della stazione, notai, a un tavolo poco lontano dal mio, una bellissima e giovanissima donna sola. "Peccato, pensai, non la rivedrò mai più in vita mia. Fra poco un oscuro treno addormentato mi riporterà veloce verso il caldo cielo d'Italia, e mai più rivedrò i begli occhi e la fronte serena di questa donna che avrei tanto amata, se l'avessi incontrata prima."

Raggiunsi poi il mio posto nel vagone-letto, feci preparare la cuccetta e mi addormentai. Il giorno dopo, mentre mi recavo al vagone-ristorante, con altri viaggiatori, vidi con sorpresa la bellissima sconosciuta che leggeva in una cabina sola. Poi la intravvidi un momento alla stazione dove io cambiavo treno, ma tra la folla, la persi subito di vista; né del resto avrei potuto seguirla. Alla frontiera tedesca durante il controllo dei bagagli, chi mi trovo vicino? La bella sconosciuta. Purtroppo un asino di doganiere mi fece perdere tempo e non potei vedere verso quale binario andava.

A Berlino cambiai nuovamente treno e quando andai a far colazione nel vagone-ristorante, chi vidi a una tavola in fondo? La bellissima sconosciuta. Ma lei non si accorse nemmeno di me. Nel suo scompartimento non c'era posto. Perciò, abbandonai la partita, immaginando che sarebbe scesa a una qualunque delle stazioni che toccavamo. A Firenze non pensavo più alla bella viaggiatrice, quando, sceso per comprare dei giornali, la vidi affacciata a un finestrino del mio stesso treno. In breve, la rividi, potete immaginare con che gioia, a Roma, che era la mia meta finale. "Qui - dissi - non mi sfugge". Prese un taxi, io ne presi un altro e la seguii. E immaginate la mia sorpresa, quando la vidi scendere al portone di casa mia. Feci le scale dietro di lei, con crescente meraviglia. E finalmente l'ignota si ferma, legge un nome su una porta e suona. Era la porta del mio appartamento. In breve: si trattava della figlia d'una compagna di collegio di mia madre, che veniva ospite nostra. L'ignota viaggiatrice intravista nella lontana stazione d'una città sperduta nella Russia, fuggacemente apparsa in una sera di partenza, tra i mille passanti d'un paese dove non sarei più tornato, divenne mia moglie.

Achille Campanile, *Se la luna mi porta fortuna*, 1928

Six candidats ont concouru en version italienne. Ils ont obtenu respectivement les notes de 16, 13,5, 10, 9, 8 et 6/20.

Jury : Mme Stefania CUBEDDU, lectrice à l'Université de Nantes ; M. Walter ZIDARIC, professeur à l'Université de Nantes.

III – ÉPREUVES ORALES DES SECTIONS A ET B

1. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION A)

Programme : La France, de la fin du V^e siècle à la fin du XV^e siècle.

Vingt-huit candidats ont été admis à l'oral. La moyenne générale des prestations s'établit à 11,1, ce qui est mieux que les deux derniers concours. Un fort contingent de notes se situe au-dessus de la moyenne (20 de 10 à 18, dont sept au-dessus de 14). Par rapport aux sessions précédentes, et conformément à ce qui avait été annoncé, plusieurs sujets ont proposé une thématique longue, englobant l'ensemble du Moyen Âge – sujets qui ont souvent donné lieu à des exposés de qualité, preuve que les candidats n'ont pas été désarmés face à ce choix –, et les sujets biographiques ont été supprimés. En revanche, la dose d'histoire institutionnelle à travers certains sujets, introduite il y a deux ans et indispensable aux études ultérieures des lauréats, a été maintenue. Plusieurs des observations faites dans les précédents rapports sont toujours d'actualité : les lectures autres que les manuels sont à l'évidence toujours insuffisantes, ce qui explique que les enjeux historiographiques sur plusieurs questions (par exemple sur la ville) sont totalement méconnus, la maîtrise du temps de préparation et d'exposé reste encore imparfaite, plusieurs candidats n'arrivant pas à tenir les 15 minutes. Les sujets sur le haut Moyen Âge, qui avaient donné lieu l'année dernière à des insuccès, ont mieux réussi cette année aux candidats. En revanche, les sujets d'histoire économique ont révélé de réelles lacunes auxquelles il faudra remédier, notamment sur le monde paysan et le travail agricole. Enfin, on regrettera l'image stéréotypée et bien noire que certains candidats dressent du Moyen Âge, image qui relève d'une autre époque.

Sujets tirés et notes : La fête au Moyen Âge : 11. – La chasse au Moyen Âge : 18. – Faire son salut à la fin du Moyen Âge : 14. – Les grands défrichements et l'élargissement des terroirs (XI^e-XIII^e siècle) : 04. – La cour royale (VI^e-IX^e siècle) : 13. – Les rois bâtisseurs, de Philippe Auguste à Charles V : 13. – Les villes et la croissance économique (XII^e-XIII^e siècles) : 13. – Le conseil du roi (XIV^e-XV^e siècles) : 09. – La christianisation au haut Moyen Âge : 11. – Les rituels royaux (XI^e-XV^e siècle) : 12. – Moines et monastères (XI^e-XV^e siècle) : 15. – Foires et marchés (IX^e-XIV^e siècle) : 14. – Famille et parenté au haut Moyen Âge : 16. – Fléaux et calamités au Moyen Âge : 10. – Finances et gens de finance en France (XIV^e-XV^e siècles) : 09. – Les abbayes royales à l'époque carolingienne : 04. – La vigne et le vin au Moyen Âge : 10. – La papauté d'Avignon (1308-1378) : 08. – Le grand commerce dans le haut Moyen Âge : 11. – Les paysans (IX^e-XII^e siècle) : 12. – Mécénat royal et mécénat princier à la fin du Moyen Âge : 07. – Paris, ville capitale, de Philippe Auguste à Charles V : 06. – Culte des saints et pèlerinages (VI^e-XII^e siècle) : 15. – Le roi et les villes (XIII^e-XIII^e siècles) : 11. – Le rythme du temps au Moyen Âge : 12. – La mémoire des morts au haut Moyen Âge : 10. – Histoire et historiens au Moyen Âge : 09. – L'écrit et son rôle dans la société du haut Moyen Âge : 14.

Jury : Mme Anne-Marie HELVETIUS, professeur à l'Université de Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis ; M. Olivier MATTÉONI, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; Mme Elisabeth LALOU, professeur à l'Université de Rouen.

2. HISTOIRE DU MOYEN ÂGE (SECTION B)

Programme : La France, de 987 à 1328.

L'épreuve orale d'histoire médiévale pour les candidats en section B en était à sa troisième édition. Dans l'ensemble, le jury est satisfait du niveau de cette épreuve mais l'impression est différente de celle de l'année dernière. L'échelle des notes est plus large, certains candidats ont montré de bonnes connaissances, d'autres en étaient cruellement dépourvus, et la structuration des exposés reste dans l'ensemble à améliorer.

Pour les 21 prestations orales, la moyenne est de 10,61 (inférieure à celle de l'an dernier : 11,35 pour 24 prestations). Les notes s'échelonnent de 3 à 16 : sept notes en-dessous de la moyenne (de 3 à 9, dont trois 8) ; quatorze au-dessus : trois notes de 10 à 11, neuf notes de 12 à 14 et deux très bonnes notes (un 15 ; un 16).

Encore une fois, le programme d'histoire médiévale, même si les dates le limitant relèvent de l'histoire politique, ne se réduit pas à celle-ci ou à l'histoire institutionnelle. Les sujets relevant de l'histoire économique et sociale, de l'histoire religieuse et culturelle doivent donc être pris en compte.

Le jury rappelle que, lorsque le sujet proposé s'y prête et que le candidat ouvre la voie dans son exposé, le jury peut demander des précisions simples, relevant de la culture générale et évoquées dans les manuels, par exemple sur des points de géographie historique de la France ou sur la typologie très générale des sources médiévales permettant de traiter la question posée.

Comme l'an dernier, le jury souligne qu'alors que la préparation de l'épreuve dure une heure, il est légitime d'exiger une introduction et une conclusion précises et fermes, ainsi qu'un plan clairement structuré. Il est nécessaire sinon indispensable de poser en introduction la définition de termes présents dans le sujet et d'évoquer, même brièvement, la question des sources permettant de le traiter. Enfin, le jury rappelle que le temps imparti aux candidats (15 minutes) doit être strictement tenu.

Sujets tirés et notes : Assurer la paix dans le royaume de France : 12. – La cathédrale dans la ville (XII^e-XIII^e siècles) : 12. – Chevaliers et chevalerie : 13. – La dynastie capétienne : 12. – L'émancipation urbaine (XII^e-XIII^e siècle) : 14. – L'essor du commerce (XI^e-XIII^e siècle) : 16. – Les évêques dans le royaume de France : 06. – La France des derniers Capétiens : 11. — Les hérésies et leur répression : 12. – La justice du roi : 12. – Louis IX, le roi canonisé : 08. – Le Midi et son intégration dans le royaume de France : 08. – Les moines et la réforme (XI^e-XII^e siècles) : 03. – Moines et monastères : 09. – Philippe II dit Auguste : 15. – Réforme de l'Église et dissidences religieuses (XI^e-XIII^e siècle) : 04. – Le royaume de France en 1328 : 10. – Les transformations des campagnes : 14. – Université et pouvoirs : 08. – La vie religieuse des laïcs au XIII^e siècle : 14. – Vivre à Paris : 10.

Jury : M. Patrick ARABEYRE, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Isabelle HEULLANT-DONAT, professeur à l'Université de Reims ; M. Laurent MORELLE, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

3. HISTOIRE MODERNE (SECTION A)

Programme : La France, du XVI^e siècle à la fin du Directoire.

Avec une moyenne de 9,71, les résultats se sont légèrement améliorés par rapport à l'année dernière, même si l'écart des notes demeure sensiblement identique (de 4 à 17). 16 candidats sur 28 ont obtenu une note supérieure ou égale à 10, dont 2 seulement une note égale ou supérieure à 15. L'amélioration de la moyenne résulte sans doute du fort groupe de notes de 11 à 14 (12 candidats).

Les candidats présentent, sauf exception, des exposés bien construits, clairs, exprimés dans une langue de bon niveau. Dans l'ensemble, et compte tenu du « stress » de l'oral, ils manifestent une assez bonne culture générale. Ils gèrent bien leur temps (un seul candidat est resté très en-deçà, deux ont été avertis d'avoir à conclure). Plusieurs candidats semblent avoir tout misé sur leur exposé et répondent avec peine aux questions, voire abdiquent toute combativité face au jury.

Bien des prestations insuffisantes auraient pu sans difficulté être améliorées si les candidats concernés avaient simplement pris le temps de définir et délimiter leur sujet. De la même manière, plusieurs semblent oublier d'élaborer une problématique. Il faut donc rappeler que l'introduction d'un exposé n'est pas une simple formalité que l'on peut négliger. On peut aussi regretter que les fondements de l'historiographie ne soient pas toujours connus, en particulier pour les sujets qui renvoient à des débats demeurés célèbres.

Enfin, comme l'année dernière, le jury constate la faiblesse de la plupart des exposés concernant la période révolutionnaire (maîtrise très flottante de la chronologie, méconnaissance de personnalités ou de lois importantes, contresens sur la signification des événements). Cette lacune pourrait être aisément compensée par la mise en fiches d'excellents manuels d'initiation à cette période.

Sujets tirés et notes : Le roi et la guerre de Charles VIII à Louis XIV : 04. – Le livre au XVI^e siècle : 12. – La France et l'Italie au XVI^e siècle : 16). – La diplomatie française au XVI^e siècle : 05. – Henri II : 14. – La sorcellerie : 04. – Être régente en France aux XVI^e et XVII^e siècles : 13. – Peut-on parler d'absolutisme en France (XVI^e – XVII^e siècle) ? : 12. – Les révoltes en France dans la première moitié du XVII^e siècle : 08. – Le roi et la mort en France (XVI^e – XVIII^e siècle) : 11. – L'urbanisme en France (XVI^e – XVIII^e siècle) : 12. – Servir le roi (XVI^e -XVIII^e siècle) : 07. – Le curé en France (XVI^e – XVIII^e siècle) : 06. – La France et l'Amérique (XVI^e – XVIII^e siècle) : 11. – La France et l'Espagne (XVI^e – XVIII^e siècle) : 14. – Richelieu : 07. –La France et la mer de Richelieu à la Révolution : 17. – Les finances de Louis XIV : 14. – Peut-on parler d'opinion publique en France sous l'Ancien Régime ? : 11. – Travailler sous l'Ancien régime : 10. – L'épiscopat en France (XVII^e – XVIII^e siècle) : 10. – Les parlements et la Monarchie au XVIII^e siècle : 11. – La croissance démographique en France au XVIII^e siècle : 06. – Lumières et religion en France au XVIII^e siècle : 06. – L'armée et la Révolution : 06. – L'organisation des pouvoirs en France (1789-1799) : 07. – La Contre-Révolution : 04. – Robespierre : 14.

Jury : M. Bernard HOURS, professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon III ; M. Jean-Marie LE GALL, professeur à l'Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne ; M. Alain TALLON, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne.

4. HISTOIRE MODERNE (SECTION B)

Programme : 1. Réforme protestante et réforme catholique en France de François I^{er} à Louis XIV ; 2. Les femmes en France et en Angleterre (XVI^e-XVIII^e siècle).

Les résultats obtenus sont moins fortement contrastés que l'an dernier, et la moyenne des notes s'en ressent : elle s'établit à 10,14 contre 9,03 l'an dernier et les notes s'étagent de 2 à 19. Le jury ne peut cependant totalement s'en féliciter puisque seuls 11 candidats sur 21 ont obtenu une note égale ou supérieure à 10. Les prestations très faibles (2 à 5) sont limitées (4 sur 21) et sont heureusement compensées dans la même proportion par de très bonnes, voire d'excellentes prestations (16 à 19) (4 sur 21) ; à une exception près, tous les candidats reçus au concours d'entrée ont obtenu la moyenne à cette épreuve.

Le niveau de connaissances des bons candidats est satisfaisant. Certains sont capables d'y joindre une appréciation historiographique maîtrisée et de soutenir, pour le plus grand plaisir du jury, une discussion lors de la reprise. Trop souvent cependant, le jury a été confronté à des considérations souvent datées ou caricaturales, en particulier pour l'un des sujets proposés au programme (les réformes religieuses), tandis que l'autre (les femmes), en raison peut-être d'un intérêt historiographique plus récent, a paru davantage en prise avec l'actualité de la recherche dans le domaine. Un déséquilibre a paru en outre profiter à la Réforme protestante, plutôt bien connue, tandis que les réalités et institutions de l'Église catholique, objet et supports d'une réforme religieuse et ecclésiologique au cours des mêmes siècles, ont semblé parfois très évanescences pour certains candidats.

Le jury tient à redire que bien des candidats dont la prestation a été jugée médiocre, voire mauvaise, auraient eu tout intérêt à posséder une vue claire des principaux événements historiques de la période, articulés autour d'une chronologie minimale maîtrisée, élément primordial et fondamental d'une préparation réussie, quelle que soit la question proposée. Elle leur aurait permis, lors de la reprise, de préciser à leur avantage certains points oubliés ou maltraités durant l'exposé.

Sujets tirés et notes : La religion du roi au XVI^e siècle : 06. – Le curé au village, France, XVI^e-XVII^e siècles : 13. – Évêques et épiscopat en France, XVI^e-XVII^e siècles : 05. – Femmes en religion, France, XVI^e-XVII^e siècles : 11. – Images et religion en France, XVI^e-XVII^e siècles : 05. – Jésuites et Contre-Réforme, France, XVI^e-XVII^e siècle : 09. – Livre et religion, France, XVI^e-XVII^e siècles : 07. – Paris, capitale religieuse, XVI^e-XVII^e siècles : 11. – Qu'est-ce que le gallicanisme ? : 13. – Violence et religion, XVI^e-XVII^e siècles : 05. – La monarchie française et la papauté, 1516-1713 : 02. – Les protestants, sujets du roi de France, XVI^e siècle-1715 : 08. – Qu'est-ce que le jansénisme ? France, des origines à 1715 : 16. – L'éducation des femmes, France-Angleterre, XVI^e-XVIII^e siècle : 14. – La femme et la morale, France-Angleterre, XVI^e-XVIII^e siècle : 12. – La femme noble, France-Angleterre, XVI^e-XVIII^e siècle : 04. – Les femmes du roi, France-Angleterre, XVI^e-XVIII^e siècle : 19. – La mère, France-Angleterre, XVI^e-XVIII^e siècle : 10. – La reine de France, XVI^e-XVIII^e siècle : 08. – Les veuves, France-Angleterre, XVI^e-XVIII^e siècle : 17. – Femmes en Révolution en France : 18.

Jury : M. Laurent BOURQUIN, professeur à l'Université du Maine ; M. Sylvio DE FRANCESCHI, professeur à l'université de Limoges ; M. Olivier PONCET, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

5. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION A)

Programme : La France, de 1870 à la fin du XX^e siècle.

Obligatoire depuis l’an dernier et n’existant qu’à l’oral, l’épreuve d’histoire contemporaine a concerné 28 candidats en 2012, soit un de moins qu’en 2011, ce qui valide les comparaisons possibles entre les deux millésimes, l’année 2010, où cette discipline n’était qu’optionnelle, ne pouvant guère servir de référence.

Globalement, le jury a été surpris et déçu par le niveau général de l’épreuve, bien médiocre et nettement en recul par rapport à 2011, comme le montre le tableau ci-dessous :

	nombre de candidats	notes extrêmes	notes ≥ 10	moyenne générale	moyenne des admis
2011	29	4 - 18	14	10,28	12,43
2012	28	4 - 16	9	8,67	11,5

Si l’on ajoute qu’un tiers des admis n’ont pas obtenu la moyenne, ce qui paraît préoccupant, et que plus du tiers des candidats (10 exactement) ont eu entre 4 et 6, force est de constater que le niveau d’ensemble s’est avéré très insuffisant. On ne saurait trop conseiller aux futurs candidats de ne pas négliger une discipline dont l’importance pour leur future vie professionnelle est évidente.

Le programme proposé, « La France, de 1870 à la fin du XX^e siècle », ne comportait aucune ambiguïté. Après une préparation d’une heure sur une question tirée au sort, les candidats ont fait un exposé d’un quart d’heure, suivi d’un échange avec le jury, avant de devoir répondre brièvement (cinq minutes environ) à une petite question impromptue, dont le choix tient avant tout à son éloignement de la question principale. Le jury s’est employé à proposer des sujets très classiques, au libellé clair et, le plus souvent possible, d’une envergure chronologique ou thématique assez large pour que les candidats ne soient pas arrêtés par une ignorance ponctuelle. Aussi a-t-il cherché à éviter les questions de cours toutes faites, qui donnent au tirage au sort une importance illégitime, au profit d’interrogations plus transversales permettant d’établir sans effort démesuré une problématique pertinente. Il s’agissait d’apprécier le volume des connaissances mais aussi l’aptitude à les hiérarchiser, le sens de la synthèse, les qualités d’exposition et la capacité à réagir correctement aux remarques du jury. Comme il est difficile d’obtenir une stricte égalité de difficulté entre les questions, le jury a tenu compte de ce critère dans son évaluation.

Dans l’ensemble, les candidats ont correctement respecté le délai de 15 minutes réservé à l’exposé, même si certains n’ont su parler qu’une dizaine de minutes, ce laconisme correspondant presque toujours à de fortes lacunes dans l’information et sa mise en œuvre. On a pu d’ailleurs constater sans surprise qu’à quelques exceptions près, une relative aisance dans l’attitude et l’élocution correspond à peu près à une bonne maîtrise du sujet. En revanche, le dialogue avec le jury a rarement été satisfaisant, dans le fond comme dans la forme. Il faut rappeler que les précisions demandées par les examinateurs ne visent pas à mettre le candidat dans l’embarras mais au contraire à lui permettre de compléter certains aspects de son exposé et de corriger une éventuelle erreur. Force est de constater que peu de candidats, même parmi les bons, ont su saisir les perches qui leur étaient ainsi tendues et que beaucoup ont vécu cet instant avec une appréhension parfois voisine de la panique, se tassant sur leur siège et répondant d’une voix à peine audible. Le jury sait bien qu’un examen oral est synonyme de tension et justifie quelques marques d’émotion dont il n’y a pas lieu de tenir compte, mais on est aussi en droit d’attendre des futurs cadres du service public une aptitude minimale à

conserver quelque sang-froid en la circonstance : il faut savoir lever le nez de ses notes, regarder sans épouvante le jury et maîtriser ses mains. Il a fallu parfois user d'une maïeutique insistante pour arracher à certains candidats une réponse. Inutile d'ajouter que certaines facilités de langage (« booster la production ») sont à proscrire rigoureusement, mais il faut reconnaître que la très grande majorité des candidats se sont exprimés en un français correct.

Comme l'année précédente, les candidats peuvent se répartir en deux groupes. Une petite minorité s'avère capable de présenter un exposé bien ordonné et bien informé, posant correctement les termes du sujet dans l'introduction et y annonçant clairement le plan suivi, en respectant un équilibre intelligent entre les diverses parties, avant de répondre en conclusion à la question posée dans l'introduction. A l'inverse, une forte proportion de candidats semblent maîtriser assez mal la technique de l'exposé et multiplient les maladresses : l'introduction n'analyse pas les notions en cause, ne problématise pas le sujet et ne justifie pas le créneau chronologique proposé ; le plan défectueux juxtapose une première partie trop fournie aux suivantes, expédiées hâtivement en fin d'exposé ; la conclusion se borne à répéter inutilement les principaux faits avancés sans rien conclure. Dans le corps de l'exposé, les faits sont énumérés sans commentaire les reliant entre eux pour leur donner un sens

Le niveau général des connaissances a paru médiocre, à quelques exceptions près. Faits, dates, notions usuelles sont victimes d'ignorances ou d'approximations surprenantes, même pour les principaux qui relèvent plutôt de la culture générale d'un bachelier. Il n'est en effet guère admissible qu'un candidat soit incapable d'expliquer sommairement ce que sont les accords de Munich ou la déflation, ou de dater correctement la loi de Séparation. De même, les enjeux idéologiques sont presque systématiquement ignorés : plusieurs candidats ont paru découvrir avec surprise qu'avant d'être des mouvements politiques, les grands courants (socialisme, fascisme, etc.) sont d'abord des doctrines dont le contenu, les évolutions et les contestations exercent une influence partisane incontestable. Enfin, si les lacunes en histoire économique semblent malheureusement rituelles, il faut s'étonner des carences similaires observées pour l'histoire politique.

L'exercice, difficile il est vrai, de la petite question a rarement permis d'améliorer une première prestation hésitante. En cinq minutes et ex abrupto, le jury n'attend naturellement pas un exposé construit et fourni, mais les candidats doivent être à même de résumer en quelques instants les données essentielles concernant l'épisode ou le personnage en cause, en soulignant son importance dans l'évolution générale. Trop souvent, les réponses se sont limitées à une ou deux phrases mal assurées, révélant un manque de réactivité ou une ignorance à peu près totale, voire les deux ensemble, suivies d'un silence accablé que les examinateurs ont eu beaucoup de mal à rompre. Le jury a eu droit aussi à un curieux étalage de contre-vérités flagrantes (Maurras venu du nord de la France, Gambetta pourfendeur de la colonisation) trahissant une grande confusion et une culture historique très incomplète.

Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes : Les relations entre la France et les États-Unis, de 1917 à la fin du XX^e siècle (Le Ralliement) : 11. — La France et son Empire, 1870-1962 (Le boulangisme) : 08. — Les femmes en France, de 1914 à la fin du XX^e siècle (Pierre Laval) : 06. — La crise des années 30 (La Commune) : 09. — La grève en France, de 1870 à la fin du XX^e siècle (Munich) : 06. — Peut-on parler d'un retard de l'économie française, 1870-1939 ? (André Malraux) : 05. — Agriculture et agriculteurs en France, de 1939 à la fin du XX^e siècle (François Mitterrand) : 04. — Mai 68 (Jules Ferry) : 11. — L'intervention de l'État dans l'économie, 1914-fin du XX^e siècle (Y a-t-il eu un fascisme français avant la Seconde Guerre mondiale ?) : 12. — La guerre de 1870-1871 (La présidence de Georges Pompidou) : 13. — Le régime de Vichy (L'affaire Dreyfus) : 06. — Le socialisme à l'épreuve du pouvoir, de 1936 à la fin du XX^e siècle (Le traité de Versailles) : 06. — Agriculture et agriculteurs en France, 1870-1939 (Michel Debré) : 15. — La politique étrangère de la France, 1871-1914 (Le programme commun de la gauche) : 05. — La France et son industrie, de 1870 à la fin du XX^e siècle (Les origines du Front populaire) : 09. —

L'Église catholique en France, de 1870 à la fin du XX^e siècle (Pierre Mendès France) : 07. — La diplomatie française, 1918-1939 (La séparation de l'Église et de l'État) : 04. — La Troisième République, un régime conservateur, 1870-1914 ? (Les grèves de 1936) : 15. — La laïcité en France, de 1870 à la fin du XX^e siècle (Le service militaire) : 12. — La France et son école, de 1870 à la fin du XX^e siècle (Charles Maurras) : 08. — Culture et cultures de masse de 1870 à la fin du XX^e siècle (Le congrès de Tours) : 05. — La France et l'Allemagne, 1914- fin du XX^e siècle (Gambetta) : 07. — Le gaullisme, 1940- fin du XX^e siècle (L'enseignement de l'histoire en France, 1870-1940) : 09. — Le radicalisme, 1871-1972 (La crise de Suez) : 16. — La France et la Russie, de 1870 à la fin du XX^e siècle (Le chemin de fer en France depuis 1870) : 14. — Les Français et leurs loisirs, de 1870 à la fin du XX^e siècle (Jeanne d'Arc) : 07. — La Quatrième République, une république en crise ? (Fachoda) : 07. — Le socialisme français, de 1944 à 1981 (Clemenceau) : 06.

Jury : M. Bertrand JOLY, professeur à l'Université de Nantes ; M. Didier MUSIEDLAK, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre ; M. Olivier WIEVIORKA, professeur à l'École normale supérieure de Cachan.

6. HISTOIRE CONTEMPORAINE (SECTION B)

Programme : 1. Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIII^e siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale ; 2. La France de 1939 au milieu des années 1990.

Le jury a interrogé 21 candidats, les notes s'échelonnent de 04 à 19. 14 candidats sur 21, soit les deux tiers du total, ont obtenu une note égale ou supérieure à 10. La moyenne de l'épreuve se situe à 12,24, soit en légère progression par rapport à l'année précédente (11,96). La moyenne du concours replacée en perspective se situe ainsi à un niveau assez stable. Elle était de 11,96 en 2008, 9,4 en 2009, 10,39 en 2010. Comme l'année dernière, la médiane se situe à 13, attestant que quelques très basses notes masquent un niveau d'ensemble très encourageant, voire même satisfaisant. Pour preuve, pas moins de huit candidats (38%) ont obtenu une note supérieure ou égale à 15.

Les candidats ont été interrogés sur un programme comportant deux questions ainsi définies : 1. Hygiène et santé en Europe de la fin du XVIII^e siècle aux lendemains de la Première Guerre mondiale ; 2. La France de 1939 au milieu des années 1990. Leur épreuve préparée pendant une heure consistait à traiter en quinze minutes une question tirée au sort. Au terme de cette première étape de l'épreuve il devait traiter une « petite question » posée de manière impromptue à la fin de l'oral. Pour traiter la question préparée en une heure et tirée au sort les candidats ne bénéficient d'aucune aide, ni d'aucun document. Les candidats ne peuvent pas choisir entre deux sujets et la petite question qui suit ne porte pas sur la partie du programme traitée dans le sujet préparé en une heure. Le jury s'est efforcé de donner au candidat en difficulté sur le grand sujet une possibilité d'aborder un tout autre domaine dans le petit sujet.

Les conditions de l'épreuve sont donc contraignantes mais le jury soucieux d'écartier tout sentiment de piège permet au candidat brillant de s'exprimer librement, mais il a le souci d'aider le candidat gêné par la question et de lui permettre de recadrer ou clarifier son exposé. Les sujets posés sont formulés avec précision pour éviter les ambiguïtés sur la chronologie ou le périmètre de la question, ils visent à faire le point sur les connaissances du candidat, mais ne peuvent glisser vers un exercice d'érudition. Au-delà des connaissances, c'est le niveau de culture générale des candidats qui est en jeu et leur aptitude à formuler avec clarté une réponse à la question posée.

Sur le fond le jury a considéré que la question portant sur la santé et l'hygiène devait

permettre au candidat de montrer ses connaissances de faits précis en les incluant dans une perspective globale et un contexte historique maîtrisé. Sur certains points (le Choléra, le rapport médecine/croissance démographique ...) une connaissance, même très sommaire, des débats historiographique a été appréciée.

La deuxième question qui portait sur la France de 1939 au milieu des années 1990 a restreint le cadre des sujets puisqu'elle portait l'année précédente sur le monde durant la même période. Cela a permis de recentrer les questions sur espace géographique plus familier pour les candidats mais aussi de montrer un peu plus d'exigences sur les connaissances attendues. Si en règle générale les candidats ont manifesté une assez bonne maîtrise de la question qui portait sur l'hygiène et la santé, les sujets sur la France ont été abordés de façon moins convaincante. Cela peut démontrer un décalage entre l'investissement réalisé par les candidats sur la question d'écrit et au contraire des négligences sur ce qui leur est imposé à l'oral. Des biographies très classiques (des présidents de la république, des chefs de gouvernement importants...) ont laissé apparaître des lacunes importantes sur des connaissances qui devraient être attendues dès le niveau du bac. Il est tout à fait possible de surmonter ces difficultés en travaillant régulièrement les ouvrages généraux sans mépriser les bons manuels du secondaire dont de toute évidence, pour certains candidats et l'histoire récente de la France, les connaissances faisaient défaut. Il est tombé plusieurs biographies classiques. Moins qu'une histoire personnelle de la personnalité visée, le jury attendait que le candidat, dans un temps très court montre de quelle manière le personnage avait modifié plus ou moins profondément le visage de la France. On peut suggérer au candidat quand il s'agit de la petite question d'établir rapidement les cadres du sujet avec des dates repères et des points d'appui dans l'environnement historique et s'interroger ensuite de manière plus large sur la place particulière de l'événement ou du personnage dans l'évolution générale de l'histoire contemporaine. Giscard d'Estaing ou Pompidou semblent avoir disparu de l'horizon des connaissances classiques des candidats, tout comme les événements de 1968... D'un point de vue plus général les connaissances économiques et sociales sont abordées avec plus de difficultés. Les sujets les concernant ne sont pas les plus nombreux mais on peut attendre d'un candidat qui tombe sur « Les causes de la croissance française pendant les Trente Glorieuses » la mise en place rapide et synthétique d'un ensemble de faits portant sur la démographie, les structures de l'économie, les politiques keynésiennes...

D'un point de vue formel, il est rappelé aux candidats qu'ils doivent se plier aux conditions de l'exercice : demeurer dans le temps imparti, préparer une introduction avec une définition des termes de la question, des éléments de problématique, une annonce de plan, une périodisation justifiée, une conclusion. Certains candidats se contentent de lire leur papier, d'autres ont une élocution hésitante ou difficile à comprendre. On peut suggérer par ailleurs au candidat, sur un terrain plus formel, d'utiliser une langue simple et claire, d'éviter d'avoir recours à un jargon ou des concepts à la mode dont on peut penser qu'ils vont « classer » le candidat, mais qui peuvent à l'opposé montrer l'absence de personnalité de l'intéressé. D'une manière générale, les candidats semblent avoir intégré les contraintes du temps imposé pour l'épreuve et rarement le jury a du intervenir pour rappeler ce type de contrainte. Une bonne prestation orale doit s'attacher à construire l'explication dans un plan clair et structuré en ménageant d'étape en étape des transitions. Cela implique lors de la préparation d'établir rapidement un classement des faits, des problèmes qui se rapportent au sujet et de les hiérarchiser. Un bon exposé doit associer une idée générale et exemples concrets pour éviter un développement trop abstrait. Plus qu'à l'introduction (souvent trop longue et qui se présente en fait comme un résumé inutile du sujet) le candidat doit être très attentif à la conclusion qui fixe une impression d'ensemble sur l'exposé et qui doit rassembler de manière convaincante les lignes de force soulignées au fil de l'explication orale. Le jury passe sur quelques imprécisions de dates lorsqu'elles ne remettent pas en cause la logique de l'exposé et la compréhension des faits. En revanche, des précisions inventées de toute pièce ne font guère illusion.

Les questions que posent le jury n'ont pas pour but de placer le candidat en difficulté. Pour les candidats brillants, l'objectif est de s'assurer qu'il existe au-delà de la forme très satisfaisante des connaissances réelles et précises, pour les candidats en difficulté, il s'agit de les aider à retrouver des points d'appui plus solides sur le sujet. Par ailleurs la « petite question » n'occupe pas une place secondaire. Elle permet d'abord de confirmer la qualité du candidat mais elle donne aussi la possibilité à un candidat de redresser l'image d'une « grande question » traitée de manière banale ou insuffisante. Elle permet aussi de juger des aptitudes orales du candidat, de sa vivacité face à une épreuve qui n'est pas facile. Le candidat en l'occurrence doit éviter de se jeter dans la réponse et au moins se donner le temps par une petite entrée en matière de classer les éléments de son très court exposé. L'enjeu n'est pas alors l'érudition mais l'intelligence du traitement de la question et une façon de mesurer une culture générale.

Globalement le jury a trouvé cette année que les questions posées départageaient assez facilement les candidats. Certains se sont montrés très brillants et ont fait preuve d'un véritable tempérament d'historien. D'autres se sont montrés solides et ont fait preuve de qualités de réflexion, en mobilisant leurs connaissances à bon escient. Le jury a eu à cœur de noter ces candidats de façon à ce qu'ils puissent franchir la barre de l'admission.

Grandes et (entre parenthèses) petites questions et notes : L'eau dans la ville (Pompidou) : 12. – Le monde agricole : ses mutations de 1939 à 1990 (Semmelweis) : 17. – La maternité (1981) : 13. – Naître et mourir au XVIIIe siècle (Pierre Mendès-France) : 08. – Le parti communiste (Pasteur) : 15. – Lutter contre la maladie à Paris au XIX^e siècle (Valéry Giscard d'Estaing) : 04. – Charité privée, philanthropie et pouvoirs publics face à la maladie en Europe (De Gaulle et les États-Unis) : 09. – Les figures du médecin (La question des banlieues) : 18. – Le Gaullisme (la syphilis) : 19. – La Résistance et sa postérité (Villermé) : 6. – L'année 1968 en France (les réformes médicales de la Révolution française) : 13. – La reconstruction en France après la Seconde Guerre mondiale (Florence Nightingale) : 8. – Les médecins dans l'hôpital (Le ministre de la culture) : 8. – Armée, guerre et santé (le 13 mai 1958) : 10. – L'Occupation (le Solidarisme) : 13. – Le rôle économique de l'État, 1945-1981 (Chadwick) : 9. – La décolonisation (l'Hôtel-Dieu de Paris) : 16. – Les causes de la croissance française pendant les Trente Glorieuses (Napoléon III) : 15. – La tuberculose en France (La Sécurité sociale après 1944) : 10. – Lutter contre la maladie dans les sociétés rurales au XIX^e siècle (le Parti socialiste) : 16. – La France et la construction de l'Europe (Henri Dunant) : 18.

Jury : Mme Catherine BERTHO-LAVENIR professeur à l'Université de Paris III-Sorbonne-Nouvelle ; M. Francis DEMIER, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre ; Mme Florence DESCAMPS, maître de conférences à l'École pratique des hautes études

7. HISTOIRE DES ARTS (SECTION B)

Programme : L'art du portrait, du Moyen Âge au XX^e siècle.

Le dossier traité à l'oral par la première candidate admissible comprenait les trois reproductions suivantes :

- *L'abbé Didier offrant la maquette de l'église*, peinture murale, détail de l'abside de Sant'Angelo in Formis ;
- Portrait d'Anne de Montmorency, émail peint, par Léonard Limosin (musée du Louvre) ;
- *Ubu imperator* de Max Ernst (huile sur toile, 1923, Paris, Musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou).

Le dossier soumis à la seconde candidate admissible comprenait les trois reproductions suivantes :

- Anne de Bretagne écrivant à Louis XII, *Épîtres des poètes royaux* (Saint-Pétersbourg, Bibliothèque nationale de Russie) ;
- Thomas Germain et sa femme, par Nicolas de Largillière (Lisbonne, fondation Gulbenkian) ;
- *Mademoiselle Pogany II*, de Constantin Brancusi (plâtre, 1920, Paris, Musée national d'art moderne, Centre Georges Pompidou).

Outre le fait que la première candidate n'a ni reconnu ni réussi réellement à replacer les images dans leur contexte historique et artistique, son niveau de culture générale a semblé beaucoup trop faible, puisqu'elle n'est pratiquement jamais parvenue à reconsidérer son commentaire à partir des précisions ou indications fournies par les membres du jury au cours de l'entretien. En revanche, la seconde candidate a parfaitement bien identifié et analysé l'une des trois œuvres. Même si, au début, elle n'avait pas bien distingué les deux autres documents, son aisance à l'oral, sa réactivité face au jury et une solide culture générale lui ont permis de contextualiser les œuvres. De façon générale, le jury demandait d'ailleurs moins aux candidats une docte analyse des images que de faire preuve d'un sens de l'observation lié à des qualités de réaction et d'exploitation de connaissances générales.

Jury : Mme Michèle BIMBENET-PRIVAT, conservateur en chef du patrimoine, Musée national du Louvre ; M. Philippe PLAGNIEUX, professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Annabelle TENEZE, conservateur du patrimoine, Musée Picasso.

8. GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE (SECTION B)

Quatre candidats ont choisi la géographie comme épreuve orale, ce qui est peu par rapport à la session 2011 (9 candidats). Les sujets tirés n'ont pas semblé déstabiliser les candidats mais les prestations ont été inégales.

Les villes moyennes en France : 6/20.

La présentation a révélé une réflexion insuffisante sur le maillage des villes moyennes, leur pouvoir de commandement sur l'environnement régional, la mise en concurrence de ces villes dans le contexte français et la diversité de leurs trajectoires en fonction de leur spécialisation fonctionnelle ou encore de leur situation géographique.

Les montagnes en France : activités et aménagements : 7/20.

A partir d'un plan acceptable (héritage, nouvelles dynamiques et typologie), le candidat, en dépit de connaissances partielles, n'a pas pris en compte un certain nombre de facteurs permettant d'appréhender la situation de ce type de milieu particulier (urbanisation, districts industriels, accessibilité, etc.)

Pratiques et mobilités du tourisme en France : 13/20

Le candidat propose une approche pertinente centrée sur le rapport entre individu et territoire et montrant bien comment les mobilités, en forte croissance, dépendent de paramètres divers (âge, revenus, catégories sociales, etc.). Le plan met en avant les aménités des territoires et les mobilités qui y sont liées puis insiste sur les recompositions spatiales induites avant d'aborder la question des aménagements dans ces processus. Certains aspects

sont insuffisamment traités comme, par exemple, le rôle de nouveaux réseaux de transport (compagnies aériennes *low-cost*) ou la croissance de tourisms spécifiques notamment urbain.

Territoires et réseaux : 14/20.

Sur un sujet plus théorique et moins facile d'accès, le candidat propose une réflexion approfondie des enjeux du sujet montrant bien comment l'approche réticulaire est indispensable à l'appréhension du fonctionnement des territoires aujourd'hui. Certaines lacunes étaient présentes notamment sur l'importance des portes d'entrée et des frontières (dans le réseau migratoire par exemple). De plus, il aurait été appréciable que le candidat réfléchisse davantage aux impacts négatifs des réseaux de transport rapide (TGV par exemple) sur le maillage des territoires (villes court-circuitées notamment).

Les autres sujets non tirés :

Le périurbain en France,

Villes en systèmes en France ,

Les espaces frontaliers du territoire français.

Jury : Mme Pernelle GRANDJEAN, professeur à l'Université de Reims ; Mme Céline VACCHIANI-MARCUZZO, maître de conférences à l'Université de Reims.

9. VERSION LATINE (SECTIONS A ET B)

- Durée de préparation : 30 mn
- Durée de passage devant le jury : 30 mn
- Type de sujets : un texte à traduire. Le texte peut être accompagné de quelques notes de vocabulaire.
- Ouvrage autorisé : dictionnaire de Gaffiot.
- Devant le jury, le candidat traduit son texte sans ses notes de brouillon.

Le jury a choisi cette année des extraits des *Lettres à Lucilius* de Sénèque, en privilégiant les textes où abondent les notations sur la vie quotidienne, la psychologie humaine ou le comportement moral de l'individu.

D'une manière générale, il se félicite de la bonne préparation des candidats : peu d'entre eux semblent avoir été gênés par le temps imparti. Aussi les résultats sont-ils honorables, bien qu'ils n'atteignent pas des notes aussi élevées que les années précédentes. À deux exceptions près, les candidats du concours B semblent avoir choisi le latin en connaissance de cause. En majorité, ils ont été bien préparés à l'épreuve, et les notes le montrent.

Ne sont signalées ici que les erreurs les plus fréquentes ou les plus significatives.

Vocabulaire

Alioquin a plusieurs fois été traduit par « du reste ».

Quidem confondu avec *quidam*.

Supra traduit comme *ultra*.

L'adverbe *una* n'est pas toujours connu.

Le sens de certaines expressions courantes est ignoré (*magno constat* : cela coûte cher. Ici, on aurait pu penser que 'coûter' vient précisément de *constare*). Les ablatifs de prix (*magno, paruo*) posent problème aux candidats.

Villa traduit par *ville*.

Morphologie

Aedifices pris pour un substantif et traduit comme *aedificia*.

L'adj. *amatorium* traduit comme un gén. pl. de 3^e décl. (« de personnes aimantes »)

Illi traduit par un génitif (sans doute confondu avec *illius*).

Le futur des 3^e et 4^e conjugaisons n'est pas toujours identifié. Il est confondu avec le subjonctif, voire avec le présent.

Des passifs ne sont pas pris en compte : *quaeritur* traduit par « il est à la recherche de ».

Syntaxe

Non est quod (« il n'y a pas de raison pour que ») traduit par « ce n'est pas pour que ».

Subjonctifs non pris en compte : *agatur* traduit par « il s'agit de ».

Les subordinées introduites par *ut* sont souvent une difficulté. Certains ont de la peine à distinguer une finale d'une causale ou d'une consécutive. Par ex. un *ut relinquam* final a été traduit par « puisque je laisse ».

Quam introduisant une interrog. ind. (ex : *quam disertus fuerit* : « combien il a été éloquent ») a laissé plusieurs candidats perplexes.

Le sens de *tanquam* conjonctif (= *tanquam si* : comme si) a posé problème : confondu avec *sicut*, et traduit comme une préposition.

Non ut (non pour que) confondu avec *ut non* ou plutôt *ne* (de sorte que... ne pas).

Le français de certains candidats est imprécis : la distinction entre « abandonner » et « perdre » ne paraît pas évidente à tous. Rappelons aux candidats que leur traduction française, sans être forcément digne de Voltaire, doit être correcte et intelligible.

Notes :

Section A : La moyenne est de 10,38. Les notes s'étagent de 01 à 18. Dix-huit candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne, dont cinq ont fait des prestations qui leur a valu au moins 15. On enregistre cinq notes inférieures à 05.

Section B : Six candidats, qui ont obtenu respectivement 04, 05, 08, 12, 13, 15.

Deux exemples de textes donnés à l'oral :

Cécité et aveuglement.

2 Harpasten, uxoris meae fatuam, scis hereditarium onus in domo mea remansisse. Ipse enim auersissimus ab istis prodigiis sum : si quando fatuo delectari uolo, non est mihi longe quaerendus : me rideo. Haec fatua subito desiit uidere. Incredibilem rem tibi narro, sed ueram : nescit esse se caecam ; subinde paedagogum suum rogat ut migret, ait domum tenebricosam esse. 3 Hoc quod in illa ridemus, omnibus nobis accidere liqueat tibi : nemo se auarum esse intellegit, nemo cupidum. Caeci tamen ducem quaerunt, nos sine duce erramus et dicimus : « Non ego ambitiosus sum, sed nemo aliter Romae potest uiuere : non ego sumptuosus sum, sed urbs ipsa magnas impensas exigit. Non est meum uitium, quod iracundus sum, quod nondum constitui certum genus uitae : adulescentia haec facit. » 4 Quid nos decipimus ? Non est extrinsecus malum nostrum : intra nos est.

§ 2 Harpasten : accusatif féminin d'un nom grec
fatua, ae : f. de fatuus ; bouffon.

Toutre amis, pas d'intérêts séparés.

1 Ad epistulam, quam mihi ex itinere misisti, tam longam quam ipsum iter fuit, postea rescribam : seducere me debeo et quid suadeam circumspicere. Nam tu quoque, qui consulis, diu an consuleres cogitasti : quanto magis hoc mihi faciendum est, cum longiore mora opus sit, ut soluas quaestionem quam ut proponas, utique cum aliud tibi expediat, aliud mihi ? 2 Iterum ego tamquam Epicureus loquor ? Mihi uero idem expedit, quod tibi : aut non sum amicus, nisi quicquid agitur ad te pertinens, meum est. Consortium rerum omnium inter nos facit amicitia : nec secundi quicumque singulis est nec aduersi : in commune uiuitur. Nec potest quisquam beate degere, qui se tantum intuetur, qui omnia ad utilitates suas conuertit : alteri uiuas oportet, si uis tibi uiuere. 3 Haec societas diligenter et sancte obseruata, quae nos homines hominibus miscet et iudicat aliquod esse commune ius generis humani, plurimum ad illam quoque, de qua loquebar, interiorem societatem amicitiae colendam proficit : omnia enim cum amico communia habebit, qui multa cum homine.

Jury : M. Jean-Denis BERGER, maître de conférences à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Pascale BOURGAIN, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Frédéric DUVAL, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

10. VERSION GRECQUE (SECTION B)

Aucun candidat admissible n'avait choisi comme option à l'oral la version grecque.

11. VERSION ANGLAISE (SECTION A ET B)

C'est la dernière année que cette épreuve orale avait lieu sous cette forme.

Déroulement de l'épreuve : tirage au sort d'un texte d'environ une page extrait d'un texte littéraire anglophone, prise de connaissance silencieuse de ce texte pendant environ cinq minutes, installation du candidat appelé devant le jury, lecture du texte par le candidat, traduction à un rythme posé, reprise de quelques points de traduction.

La lecture doit être signifiante : prononciation, rythme, intonation permettent de juger du niveau d'anglais du candidat, de sa familiarité avec la langue, de son aisance. Le candidat doit être présent à ce qu'il lit, et laisser percevoir que le texte a un sens pour lui.

Quand le jury reprend certains points insuffisants ou erronés de la traduction, le candidat doit comprendre pourquoi la question est posée et être capable de reprendre ce point de façon à améliorer son travail, plutôt que de s'enfermer dans son premier choix. Les meilleurs candidats, manifestement bien préparés, ne se bloquent pas ni ne se laissent désarçonner, mais savent tirer parti des questions et des suggestions.

LV1 : 18 candidats en section A. La moyenne s'élève à 12,44.
15 candidats en section B. La moyenne s'élève à 10,80.
LV2 : 2 candidats qui ont obtenu respectivement 15 et 14.

Jury : M. François GALLIX, professeur à l'Université de Paris IV-Sorbonne ; Mme Vanessa GUIGNERY, professeur à l'École normale supérieure de Lyon ; M. Marc SMITH, directeur d'études à l'École nationale des chartes.

12. VERSION ALLEMANDE (SECTIONS A ET B)

Les textes proposés aux 11 étudiants étaient tirés de l'ouvrage *Am Beispiel meines Bruders* d'Uwe Timm. Comme les années précédentes, les candidats, en dépit d'une préparation rigoureuse, sont victimes d'une lecture trop rapide qui entraîne des confusions regrettables : *Angeber/Angestellter*, *Anlage/Angabe*, *Grauen/grau*, *Schoß/Schloß*, *Verachtung/Beobachtung*, *floh/flog*, *sitzen/sich setzen*, *entschuldet/entschuldigt*, *freundlich/freundschaftlich*, *jene/jede*, *dann/denn*, *darin/damit*, *doch/noch*, *wegen/gegen*.

A ces erreurs s'ajoutent des lacunes grammaticales et lexicales. L'expression du regret (*nur* + subj. II), l'omission du *wenn* dans l'expression de la condition et l'ordre des propositions troublent encore trop souvent les étudiants.

Certains candidats persistent en outre à ne pas suffisamment prendre en compte la valeur des particules ou la construction des verbes (*gehören/gehören zu*, *einfallen/gefallen*, *an etwas denken/sich etwas ausdenken*, *vorkommen/auf etwas ankommen*, *um jemandes Hand anhalten/jemandes Hand halten*). Ce travers concerne non seulement les verbes mais également les substantifs, voire les adjectifs (*verkleidet/bekleidet*).

Quelques étudiants ont trébuché sur des termes pourtant simples : *Regierung*, *Genehmigung*, *Held* et *Denkmal* doivent être connus de tous.

On notera enfin que certaines erreurs relèvent de la confusion entre l'allemand et l'anglais. L'adjectif *gültig* n'a rien à voir avec *guilty*.

Au risque de se répéter, le jury insiste sur l'importance de la correction de la langue. Les germanismes sont à bannir et l'emploi des modes doit être parfaitement maîtrisé.

L'intérêt de cette partie du rapport est certes très relatif compte tenu des modifications de l'épreuve orale en 2013. Les remarques formulées par le jury devraient cependant aider les candidats dans le cadre d'une épreuve écrite traditionnelle (version, étude d'un document).

LV1 : 6 candidats en section A. La moyenne s'élève à 12,67.
3 candidats en section B. La moyenne s'élève à 14.
LV2 : 2 candidats qui ont obtenu respectivement 16,5 et 12.

Jury : Mme Béatrix FRAPPEZ, professeur au lycée Jean Calvin, Noyon ; Mme Anne LEFEBVRE, professeur au lycée Hélène Boucher, Paris ; Mme Sibylle SAUERWEIN, maître de conférences à l'Université de Paris VII-Denis-Diderot.

13. VERSION ESPAGNOLE (SECTION A ET B)

Dans la mesure où les modalités de l'oral de langue vivante changent radicalement pour la prochaine session du concours d'entrée, le jury a le souci de formuler des remarques rendant compte du déroulement de la session 2012 et pouvant servir aux futurs candidats et préparateurs pour l'épreuve de 2013.

Le jury a entendu, cette année, onze candidats – le même nombre que lors de la dernière session –, ce qui témoigne, sans aucun doute, de la constance de la qualité de la préparation à l'épreuve orale de version espagnole. Cette impression est corroborée par les notes obtenues s'étalant de 06/20 à 15/20.

Tous les candidats de LV1 ont été interrogés sur des extraits de *La Fiesta del oso* de Jordi Soler (Mondadori, 2009), roman de la mémoire de la Guerre Civile, dont la langue riche et le style étaient à même de stimuler les candidats les mieux préparés. À deux exceptions près, les quatre candidats de LV1 A et les trois de LV1 B se sont montrés particulièrement habiles face à des extraits assez complexes. La plupart ont fait preuve de sagacité pour écarter certains faux amis (*divisar, rareza...*) et d'ingéniosité pour restituer – en mettant à profit des éléments du contexte –, des termes inconnus (*pastizal, descampado, acechar, modorra, etc.*). Les plus gros contresens découlent des difficultés de certains candidats à prendre de la hauteur – et de l'assurance – pour traduire un texte compris, parfois, par intermittence. Le jury a été étonné de constater que certains candidats ignoraient des termes appartenant à des champs lexicaux de la langue courante, comme ceux du corps (*las sienas*) ou de la nature (*una cueva, un páramo*). La méconnaissance quasi générale de la structure concessive *por más que* a également surpris le jury.

Les résultats des quatre candidats de LV2 B accusent une plus grande disparité. Deux extraits de *El Color del crepúsculo*, du romancier valencien Alfons Cervera (Montesinos, 1995), œuvre dont la thématique est proche de celle de *La Fiesta del oso*, ont été proposés. Les meilleurs candidats, par leurs connaissances linguistiques et leur maîtrise méthodologique, n'ont rien à envier à certains LV1. Des difficultés analogues à celles des textes de LV1 les attendaient : des faux amis (tel *cartas* qu'il fallait traduire par *lettres* en s'appuyant sur la référence toute proche à des *revistas*), des termes employés dans une acception courante comme *gastar*, qu'il fallait traduire par *utiliser*. Mais les notes les moins élevées témoignent de graves lacunes grammaticales et/ou méthodologiques chez certains candidats. L'un d'eux, en dépit de la traduction d'un nombre incalculable d'épithètes accordées au masculin s'est entêté, jusqu'au moment de l'échange avec le jury, à faire du protagoniste d'un des passages un personnage féminin. Il s'agit là, assurément, d'une grave erreur méthodologique qui ne peut être imputée à la seule ignorance du système du genre des adjectifs qualificatifs espagnols. D'autres erreurs sont plus inquiétantes, car elles rendent compte d'importantes lacunes grammaticales et d'une pratique trop peu fréquente de la version orale. Beaucoup de candidats ont eu du mal à éviter le piège de l'inversion verbe/sujet si courante en espagnol, au point de proposer parfois des aberrations du type « *perseguiría yo* » traduit par « me poursuivra » (sic). Incapables de reconnaître les différentes structures du pronom indéfini *on*, ils ont commis des confusions rédhitoires sur les personnes et les temps verbaux (dont le classique « *dije* » traduit « il dit »).

Ces quelques remarques ne prétendent pas à l'exhaustivité. Elles ont été rassemblées dans le souci de guider la préparation à l'épreuve de conversation à partir d'un texte sur laquelle les candidats de LV1 et de LV2 seront examinés à l'avenir. S'agissant du commentaire relativement libre d'un texte qui doit servir de support à un échange verbal tout aussi libre

avec le jury, il est impératif que les candidats maîtrisent les formes verbales les plus usuelles des verbes courants et soient capables d'en manier, avec aisance, la première personne du singulier. Ils devront être aptes, pareillement, à porter une appréciation générale et objective sur un texte, à développer une argumentation étayée et cohérente. Si l'acquisition du vocabulaire est une exigence préliminaire à l'apprentissage de toute langue, le jury a bien conscience que les candidats ne peuvent, en l'espace de deux années, acquérir des connaissances uniformes et d'égale richesse pour tous les domaines de l'expérience. Certaines prestations l'ont, malgré tout, sensibilisé à la nécessité de posséder les principaux instruments utiles pour rendre compte de la vie de tous les jours, cette compétence allant de pair avec l'expression d'un point de vue personnel exprimé à la première personne du singulier. Il ne s'agit en aucun cas de prescriptions – et encore moins d'injonctions – à l'intention des préparateurs ou des préparationnaires, tant il est malaisé de transposer, d'un exercice à un autre, des difficultés types.

Le jury a le souci de garder un certain niveau d'excellence à l'épreuve orale d'espagnol du concours d'entrée à l'École nationale des chartes. La qualité des prestations de nombre de candidats l'y invite et il ne doute pas que les mieux préparés sauront se plier, avec grand profit, aux exigences de la nouvelle épreuve.

Jury : Mme Béatrice PEREZ-DEQUEKER, maître de conférences à l'Université de Rennes II-Haute-Bretagne ; M. Fabrice QUÉRO, maître de conférences à l'Université de Bordeaux III-Michel-de-Montaigne.

14. VERSION ITALIENNE (SECTION B)

Une candidate a repris comme option à l'oral la version italienne, déjà retenue à l'écrit. Elle a obtenu la note de 15/20.

Jury : Mme Stefania CUBEDDU, lectrice à l'Université de Nantes ; M. Walter ZIDARIC, professeur à l'Université de Nantes

CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

Déroulement de l'épreuve

Après une préparation de 30 minutes, l'épreuve orale d'admission est composée de deux parties : la première consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents, la seconde en une discussion qui permet au jury de mieux connaître les motivations des candidats, ainsi que leur itinéraire et leur projet professionnel et scientifique. Pour donner à ces candidats toutes leurs chances, les documents qui leur sont soumis sont choisis de manière à correspondre aux périodes sur lesquelles portent leurs travaux scientifiques : ce parti pris conduit ainsi le jury à proposer systématiquement aux candidats qui travaillent sur le Moyen Âge des textes en latin (sous forme imprimée ou dactylographiée), d'un abord aisé et sans difficultés, dont il demande la traduction. Le but de cet exercice est de vérifier leur niveau de connaissance de cette langue ; les questions posées par le jury donnent toujours l'occasion de préciser ou de corriger une traduction insuffisante.

L'élément déterminant dans le jugement du jury consiste une fois encore dans les connaissances historiques que révèle le commentaire de documents. En effet, l'enseignement dispensé par l'École des chartes vise notamment à l'apprentissage des méthodes de traitement scientifique des documents historiques de nature et d'époque diverses. Pour réussir dans ce cursus, une bonne maîtrise du savoir historique sur la France est indispensable. La seconde partie de l'épreuve offre aux candidats la possibilité d'exposer les raisons de leur intérêt pour ce concours, pour l'École des chartes et pour les métiers auxquels elle prépare, ainsi que de faire éventuellement état d'expériences antérieures dans le domaine de la conservation – mais ce point ne constitue pas un critère discriminant pour le jury. Sont particulièrement appréciés les projets professionnels argumentés (quel métier veut-on faire à l'issue de l'École des chartes ?) et les programmes scientifiques sinon définitifs, du moins réfléchis (quelle thèse d'École des chartes le candidat envisage-t-il, dans le prolongement ou non de ses recherches antérieures ?). Du reste, ces précisions doivent déjà figurer dans le dossier transmis par le candidat pour l'épreuve d'admissibilité.

Bilan 2012

Le nombre de candidats est resté stable : 14 candidatures ont été enregistrées en 2011 pour ce concours auquel un seul poste était affecté, comme les années précédentes. Ils étaient 15 postulants en 2011, 12 en 2010 et 2009, 14 en 2008.

Aucun étudiant seulement licencié n'a présenté ce concours en 2012. La très grande majorité des candidatures (douze) émanaient en fait d'étudiants avancés, déjà titulaires d'un master 2, dont trois étaient inscrits en doctorat. Les historiens étaient logiquement majoritaires et représentaient la moitié des candidats (sept dossiers) ; quatre étudiants étaient issus d'une formation littéraire, deux d'un cursus en droit et un avait suivi des études en sciences économiques. Le jury se félicite de cette diversité disciplinaire.

La qualité des dossiers scientifiques portés par des étudiants avancés prometteurs, l'intérêt de l'établissement pour des parcours atypiques dès lors que le candidat propose un projet professionnel fort et susceptible d'être utilement enrichi par une scolarité à l'École des chartes ont conduit le jury à retenir, au-delà de deux historiens (dont les centres d'intérêt rejoignaient l'histoire culturelle et l'histoire du livre), deux étudiants au profil plus original : l'un était issu d'un parcours juridique et l'autre d'un cursus en économie.

Le jury a pris plaisir à entendre des exposés oraux de bonne tenue qui alliaient le plus souvent solidité des connaissances et intelligence de l'analyse historique ou littéraire, au

service de projets professionnels cohérents et adossés à une bonne connaissance de l'établissement et des métiers auxquels ils préparent. C'est un doctorant en histoire du droit qui a été choisi par le jury. Son projet de thèse d'École autour de la diffusion imprimée de textes juridiques au XVI^e siècle tirera profit des enseignements de l'établissement sur l'écrit et l'histoire du livre, tout en s'appuyant sur une recherche déjà très avancée. Son ambition de rejoindre le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche est par ailleurs en adéquation avec les missions de l'établissement.

Les quatre candidats admissibles ont été interrogés sur les textes suivants :

- Réponse du Bureau de la Ville de Paris à la proposition d'établissement d'une banque (23 janvier 1548), dans *Registre des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, t. III, éd. Paul Guérin, Paris, 1886, p. 107-109 .
- Pages de titre et de fin de l'édition originale de *La Folle Journée, ou le Mariage de Figaro*, de Beaumarchais (Paris, 1785)
- Tables des matières de la *Revue blanche*, d'octobre 1891 (premier numéro) à mars 1893.
- Extrait de Pierre Nora, « Entre Mémoire et Histoire. La problématique des lieux », dans id., *Les Lieux de mémoire*, t. I : *La République*, Paris, 1984, p. XVII-XLII, aux p. XXV-XXVII.

Jury d'admissibilité (examen des dossiers) : M. Patrick ARABEYRE, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Frédéric BARBIER, directeur d'études à l'École pratique des hautes études ; Mme Annie CHARON, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Frédéric DUVAL, directeur d'études à l'École nationale des chartes ; M. Jean-Michel LENIAUD, directeur de l'École nationale des chartes et président du jury du concours d'entrée ; Mme Christine NOUGARET, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; Mme Élisabeth PARINET, directrice d'études à l'École nationale des chartes ; M. Olivier PONCET, directeur d'études à l'École nationale des chartes ;

Jury d'admission : MM. Patrick ARABEYRE, Frédéric BARBIER, Jean-Michel LENIAUD ; Mme Élisabeth PARINET ; M. Olivier PONCET.

STATISTIQUE DU CONCOURS

inscrits			ayant composé			sous-admiss.			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

SECTION A

Centre de Paris	11	31	42	9	31	40	1		1	6	14	20	1	9	10
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0			0
Centre de Strasbourg	1	6	7	1	6	7		1	1		1	1			0
Centre de Toulouse	6	9	15	5	9	14	1		1	4	3	7	1	1	2
Total	18	46	64	15	46	61	2	1	3	10	18	28	2	10	12
<i>dont boursiers</i>	<i>7</i>	<i>18</i>	<i>25</i>	<i>6</i>	<i>18</i>	<i>24</i>	<i>2</i>		<i>2</i>	<i>4</i>	<i>9</i>	<i>13</i>	<i>1</i>	<i>6</i>	<i>7</i>

SECTION B

Centre de Paris	12	29	41	11	28	39	1	1	2	4	1	5		2	2
Centre de Basse-Terre		2	2		2	2			0			0			0
Centre de Bordeaux	4	8	12	4	7	11		1	1	1		1			0
Centre de Dijon	5	13	18	5	13	18		2	2		1	1			0
Centre de Lille	4	12	16	4	11	15		1	1		2	2			0
Centre de Lyon	3	5	8	3	5	8			0	1	1	2	1	1	2
Centre de Nîmes	3	10	13	3	10	13			0			0			0
Centre de Poitiers	6	14	20	6	14	20	1	1	2	1		1	1		1
Centre de Rennes	4	16	20	4	16	20		4	4		5	5		1	1
Centre de Strasbourg	11	9	20	11	9	20	1		1	1	1	2		1	1
Centre de Toulouse	2	10	12	2	10	12		1	1		2	2			0
Total	54	128	182	53	125	178	3	11	14	8	13	21	2	5	7
<i>dont boursiers</i>	<i>20</i>	<i>49</i>	<i>69</i>	<i>20</i>	<i>48</i>	<i>68</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>7</i>	<i>1</i>		<i>1</i>

SECTIONS A ET B

Centre de Paris	23	60	83	20	59	79	2	1	3	10	15	25	1	11	12
Centre de Basse-Terre	0	2	2	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Bordeaux	4	8	12	4	7	11	0	1	1	1	0	1	0	0	0
Centre de Dijon	5	13	18	5	13	18	0	2	2	0	1	1	0	0	0
Centre de Lille	4	12	16	4	11	15	0	1	1	0	2	2	0	0	0
Centre de Lyon	3	5	8	3	5	8	0	0	0	1	1	2	1	1	2
Centre de Nîmes	3	10	13	3	10	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre de Poitiers	6	14	20	6	14	20	1	1	2	1	0	1	1	0	1
Centre de Rennes	4	16	20	4	16	20	0	4	4	0	5	5	0	1	1
Centre de Strasbourg	12	15	27	12	15	27	1	1	2	1	2	3	0	1	1
Centre de Toulouse	8	19	27	7	19	26	1	1	2	4	5	9	1	1	2
Total	72	174	246	68	171	239	5	12	17	18	31	49	4	15	19
<i>dont boursiers</i>	<i>27</i>	<i>67</i>	<i>94</i>	<i>26</i>	<i>66</i>	<i>92</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>5</i>	<i>7</i>	<i>13</i>	<i>20</i>	<i>2</i>	<i>6</i>	<i>8</i>

Total des points du dernier admissible (sur 120)

Total des points du dernier admis (sur 220)

Section A : 61

Section A : 132,5

Section B : 73

Section B : 145

CANDIDATURES AUX CONCOURS ANTÉRIEURS

SECTION A

inscrits			ayant composé			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Se présentaient pour la première fois

Centre de Paris	7	21	28	5	21	26	3	7	10	5	5
Centre de Basse-Terre			0			0			0		0
Centre de Bordeaux			0			0			0		0
Centre de Dijon			0			0			0		0
Centre de Lille			0			0			0		0
Centre de Lyon			0			0			0		0
Centre de Nîmes			0			0			0		0
Centre de Poitiers			0			0			0		0
Centre de Rennes			0			0			0		0
Centre de Strasbourg	1	5	6	1	5	6			0		0
Centre de Toulouse	4	7	11	3	7	10	2	2	4	1	1
Total A	12	33	45	9	33	42	5	9	14	1	6

Se présentaient pour la deuxième fois

Centre de Paris	4	10	14	4	10	14	3	7	10	1	4	5
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg		1	1		1	1		1	1			0
Centre de Toulouse	2	2	4	2	2	4	2	1	3	1	1	1
Total A	6	13	19	6	13	19	5	9	14	1	5	6

Se présentaient pour la troisième fois

Centre de Paris			0			0			0			0
Centre de Basse-Terre			0			0			0			0
Centre de Bordeaux			0			0			0			0
Centre de Dijon			0			0			0			0
Centre de Lille			0			0			0			0
Centre de Lyon			0			0			0			0
Centre de Nîmes			0			0			0			0
Centre de Poitiers			0			0			0			0
Centre de Rennes			0			0			0			0
Centre de Strasbourg			0			0			0			0
Centre de Toulouse			0			0			0			0
Total A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

CANDIDATURES AUX CONCOURS ANTÉRIEURS

SECTION B

inscrits			ayant composé			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Se présentaient pour la première fois

Centre de Paris	10	27	37	9	26	35	3		3	2	2	
Centre de Basse-Terre		2	2		2	2			0		0	
Centre de Bordeaux	4	8	12	4	7	11	1		1		0	
Centre de Dijon	4	10	14	4	10	14		1	1		0	
Centre de Lille	3	8	11	3	7	10		1	1		0	
Centre de Lyon	3	5	8	3	5	8	1	1	2	1	1	2
Centre de Nîmes	3	10	13	3	10	13			0		0	
Centre de Poitiers	4	14	18	4	14	18			0		0	
Centre de Rennes	4	11	15	4	11	15		2	2	1	1	
Centre de Strasbourg	6	7	13	6	7	13			0	1	1	
Centre de Toulouse	2	8	10	2	8	10		2	2		0	
Total B	43	110	153	42	107	149	5	7	12	1	5	6

Se présentaient pour la deuxième fois

Centre de Paris	2	1	3	2	1	3	1		1		0	
Centre de Basse-Terre			0			0			0		0	
Centre de Bordeaux			0			0			0		0	
Centre de Dijon	1	3	4	1	3	4			0		0	
Centre de Lille	1	4	5	1	4	5		1	1		0	
Centre de Lyon			0			0			0		0	
Centre de Nîmes			0			0			0		0	
Centre de Poitiers	2		2	2		2	1		1	1	1	
Centre de Rennes		5	5		5	5		3	3		0	
Centre de Strasbourg	5	2	7	5	2	7	1	1	2		0	
Centre de Toulouse		1	1		1	1			0		0	
Total B	11	16	27	11	16	27	3	5	8	1	0	1

Se présentaient pour la troisième fois

Centre de Paris		1	1		1	1		1	1		0	
Centre de Basse-Terre			0			0			0		0	
Centre de Bordeaux			0			0			0		0	
Centre de Dijon			0			0			0		0	
Centre de Lille			0			0			0		0	
Centre de Lyon			0			0			0		0	
Centre de Nîmes			0			0			0		0	
Centre de Poitiers			0			0			0		0	
Centre de Rennes			0			0			0		0	
Centre de Strasbourg			0			0			0		0	
Centre de Toulouse		1	1		1	1			0		0	
Total B	0	2	2	0	2	2	0	1	1	0	0	0

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES

SECTION A

NOTES	Comp. franç.	Hist. mod.	Vers. allem.	Vers. angl.	Vers. esp.	Hist. M. A.	Vers. latine	Thème: latin	Vers. grecque
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	1	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	1	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
18	2	0	1	0	0	0	0	0	0
17,5	0	0	0	0	0	0	2	0	0
17	1	0	0	2	0	1	0	0	0
16,5	0	0	1	0	0	0	0	1	0
16	0	2	1	1	0	3	3	3	0
15,5	0	0	0	0	0	0	0	2	0
15	2	2	2	2	0	1	3	1	1
14,5	0	0	1	0	1	0	5	0	1
14	5	6	0	0	0	6	1	2	1
13,5	0	0	0	0	1	0	2	3	1
13	8	4	1	5	0	6	2	3	0
12,5	0	0	0	0	0	0	3	0	2
12	2	5	0	4	0	5	2	2	1
11,5	0	0	1	0	0	0	4	0	0
11	3	0	0	1	1	2	1	0	2
10,5	0	0	0	0	0	0	0	2	1
10	9	10	1	7	0	6	4	0	0
9,5	0	0	0	0	0	0	2	1	1
9	9	0	0	3	0	12	4	1	2
8,5	0	0	1	0	0	0	1	0	1
8	7	7	3	5	2	4	0	4	0
7,5	0	0	1	0	0	0	3	0	1
7	5	10	0	1	0	2	4	1	1
6,5	0	0	0	0	0	0	3	0	1
6	3	6	0	0	0	0	3	1	2
5,5	0	0	0	0	0	0	2	1	1
5	3	4	0	5	0	9	0	1	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	0	4	1	2	2	4	1	1	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0	4	0
3	2	0	1	0	0	0	0	0	1
2,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
2	0	0	0	0	0	0	2	0	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0	2	0
1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0	1	0
0,25	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
Copies	61	60	16	38	7	61	61	40	21
Moy.	10,08	9,27	11,06	10,03	9,00	9,82	10,11	9,98	9,71

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ÉCRITES

SECTION B

NOTES	Comp. franç.	Hist. mod.	All. LV 1	Angl. LV 1	Esp. LV 1	Russe LV 1	Hist. cont.	Hist. médiév.	All. LV 2	Angl. LV 2	Esp. LV 2	Ital. LV 2	Latin	Grec	Hist. arts	Géo
20	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	1	2	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	0	0
17,5	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	3	3	0	1	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0
16,5	0	0	0	2	0	0	3	0	1	0	1	0	1	0	0	0
16	2	3	0	0	0	0	7	3	0	1	0	0	2	0	0	2
15,5	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0
15	5	6	1	1	0	0	7	4	0	0	1	1	2	1	0	5
14,5	0	0	3	7	0	1	3	0	1	0	0	0	2	0	0	0
14	9	6	1	7	0	0	8	7	1	1	0	0	1	0	2	5
13,5	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	1	0
13	8	0	0	6	2	0	0	2	0	0	0	0	2	0	3	5
12,5	0	0	1	8	0	0	4	0	0	0	1	0	0	1	0	0
12	14	14	1	7	0	0	12	2	0	0	0	0	1	0	4	6
11,5	0	0	0	5	2	0	4	0	1	0	4	0	1	0	1	0
11	1	16	0	4	1	0	12	10	1	1	0	0	1	0	3	0
10,5	0	0	0	0	0	0	11	0	2	0	2	0	2	1	1	0
10	12	16	1	0	0	0	7	8	1	0	1	1	4	0	2	3
9,5	0	0	0	4	2	0	11	0	0	0	0	0	2	0	0	0
9	18	19	0	7	2	0	15	6	1	0	0	1	0	0	3	3
8,5	0	0	2	7	4	0	7	0	0	0	1	0	1	0	1	0
8	18	16	1	6	1	0	13	17	0	2	0	1	2	2	3	10
7,5	0	0	1	5	0	0	4	0	0	0	1	0	0	1	1	0
7	21	14	2	7	1	0	7	14	2	2	1	0	0	1	3	8
6,5	0	0	0	3	1	0	5	0	1	0	3	0	0	0	0	0
6	11	6	3	7	0	0	13	5	0	0	0	1	2	0	1	6
5,5	0	0	1	8	1	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0
5	12	5	0	2	2	0	3	8	2	1	1	0	3	0	0	0
4,5	0	0	0	4	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	3	5	0	5	0	0	4	3	0	0	1	0	1	0	0	5
3,5	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	4	9	1	5	1	1	4	1	0	0	1	0	1	0	0	4
2,5	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
2	5	3	1	2	0	1	2	4	1	0	1	0	0	0	0	11
1,5	0	0	0	0	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	2	7	0	1	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	2
0,5	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
0,25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
Copies	151	151	21	131	23	3	177	94	17	9	25	6	37	8	29	76
Moy.	8,99	8,82	9,69	9,03	7,57	6,50	9,85	8,80	10,41	10,33	7,46	10,25	9,95	10,50	10,26	7,89

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES

SECTION A

NOTES	Histoire moderne	Histoire contemp.	Version allemande	Version anglaise	Version espagnole	Histoire Moy. Age	Latin
20	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	0	1	0	1	1
17,5	0	0	0	0	0	0	0
17	1	0	0	0	0	0	1
16,5	0	0	0	0	0	0	1
16	1	1	1	2	0	1	1
15,5	0	0	0	0	0	0	0
15	0	2	0	0	0	2	1
14,5	0	0	2	0	1	0	0
14	4	1	0	3	0	3	3
13,5	0	0	0	0	0	0	0
13	1	1	0	3	1	3	2
12,5	0	0	0	0	0	0	0
12	3	2	1	2	1	3	4
11,5	0	0	0	0	0	0	0
11	4	2	0	3	0	4	1
10,5	0	0	1	0	0	0	0
10	2	0	0	1	0	3	3
9,5	0	0	0	0	0	0	0
9	0	3	0	2	0	3	1
8,5	0	0	1	0	0	0	0
8	1	2	0	1	0	1	1
7,5	0	0	0	0	0	0	0
7	3	4	0	0	0	1	1
6,5	0	0	0	0	0	0	0
6	4	5	0	0	1	1	1
5,5	0	0	0	0	0	0	0
5	1	3	0	0	0	0	1
4,5	0	0	0	0	0	0	0
4	3	2	0	0	0	2	3
3,5	0	0	0	0	0	0	0
3	0	0	0	0	0	0	1
2,5	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	1
0,5	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0
Candid.	28	28	6	18	4	28	28
Moy.	9,71	8,68	12,67	12,44	11,38	11,11	10,38

NOTES OBTENUES AUX ÉPREUVES ORALES

SECTION B

NOTES	Hist. M.A.	Hist. mod.	Hist. cont.	All. LV 1	Angl. LV 1	Esp. LV1	All. LV 2	Angl. LV 2	Esp. LV 2	It. LV 2	Latin	Géog.	Hist. arts
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
17,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16,5	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
16	1	1	2	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0
15,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	1	0	2	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0
14,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	3	1	0	1	3	0	0	1	0	0	0	1	0
13,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	1	2	3	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0
12,5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
12	5	1	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0
11,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	1	2	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0
10,5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
10	2	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
9,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	1	1	2	0	2	1	0	0	0	0	0	0	1
8,5	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
8	3	2	3	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0
7,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
6,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
5,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	0	3	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0
4,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
3,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Candid.	21	21	21	3	15	3	2	2	4	1	6	4	2
Moy.	10,62	10,14	12,24	14,00	10,80	8,67	14,25	14,5	11,63	15	9,50	10,00	13,50

CONCOURS D'ENTRÉE EN DEUXIÈME ANNÉE

inscrits			admissibles			admis		
H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot

Candidats	8	6	14	3	1	4	1		1
------------------	---	---	-----------	---	---	----------	---	--	----------

Dernier diplôme universitaire obtenu

Licence			0			0			0
Master1-Maîtrise		2	2			0			0
Master 2-DEA	8	4	12	3	1	4	1		1
Doctorat			0			0			0

Candidatures aux concours antérieurs

Première candidature	6	6	12	2	1	3	1		1
Deuxième candidature	2		2	1		1			0
Troisième candidature			0			0			0